PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS DUFONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

PMF FEM / PNUD MAURITANIE

STRATEGIE DU PMF/FEM POUR LE PROGRAMME OPERATIONNEL VI 2015-2018

JUIN 2016

TABLE DES MATIERES

Liste des abbréviations 3

I. Présentation sommaire du contexte du Programme Pays du PMF/FEM 5

1.1. Description succincte des résultats clés atteints au cours des phases antérieures 5
1.2. Partenariat et sources potentielles de cofinancements 10

II. Niche du programme pays du PMF/FEM 11

2.1. Alignement avec les priorités nationales 11
2.2. Description de l'appui à la mise en œuvre 17
2.3. Description du potentiel de complémentarité et des synergies 21

III. Stratégie de l'OP-6 28

3.1. Identification des projets importants transversaux 28
3.2. Les Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres et marins d'OP6.... 28
3.3. Stratégie de création d'un réseautage et partenariat favorisant la complémentarité 34
3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement 34
3.3.2. Influence sur les politiques 34
3.3.3. Promouvoir l'inclusion sociale 34
3.3.4. Plan de gestion des connaissances 35
3.3.5. Stratégie de communication 36

IV. Cadre des résultats attendus 37

V. Plan de suivi & évaluation 41

5.1. Description du plan national de suivi &évaluation de la mise en œuvre 41
5.2. Renforcement du suivi & évaluation et la gestion adaptative des parties prenantes 41
5.3. Description du model de participation des parties prenantes au suivi & évaluation 41
5.4. Les outils et modèles clés du suivi et évaluation du programme national 42

VI. Plan de mobilisation des ressources 43

6.1. Description des partenariats stratégiques possibles 43
6.2. Description du plan de mobilisation des ressources 43

VII. Plan de gestion des risques 44

7.1. Identification des principaux risques 44
7.2. Méthode de suivi des risques 46

VIII. Approbation par le Comité National de Pilotage 46

Annexes :

Annexe A : Synthèse du rapport d'évaluation de la situation de référence des paysages 48
Annexe B : Composantes et initiatives stratégiques de l'OP-6 du PMF/FEM 57
Annexe C : Rapport de synthèse des réunions de concertation à l'échelon national 61
Annexe D : Synthèse des consultations des focus-groupes des paysages 64
Annexe E: Review Sheet for the SGP Country Program Strategy 70
Annexe F: Cmment review sheet 73

LISTE DES ABREVIATIONS

ACCMR	Adaptation au Changement Climatique en Milieu Rural
AMCC	Alliance Mondiale pour le Changement Climatique
ACR	Rapport annuel du pays
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AMR	Rapport annuel de suivi
APAC	Aire de Patrimoine Autochtone et Communautaire
ART GOLD	Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques pour la Gouvernance et le Développement Local
BUR	Rapport de mise à jour biennale (terme anglais)
CBD	Convention sur la Biodiversité
CC	Changement Climatique
CDC	Cadre de Développement des Capacités
CDMFE	Comité directeur pour les actions de microfinancements en environnement
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CMS	Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage
CN	Coordonnateur National
CN4	Quatrième communication nationale sur le changement climatique
CNI	Communication Nationale Initiale
CNP	Comité National de Pilotage
COMPACT	Gestion communautaire de la conservation des aires protégées
CPMT	Comité Central de Gestion Programme Management Team
CREDD	Comité Régional Environnement et Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAR	Dispositif d'Allocation des Ressources
DIDS	Développement d'un système amélioré et innovant pour la mise en place de moyens de subsistance résistants au changement climatique en Mauritanie
EE	Efficacité Energétique
ER	Energie renouvelable
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds de l'Environnement Mondial
FVC	Fonds Vert Climat
GC	Gestion des connaissances
GCF	Fonds Vert Climat (Global Climate Fund)
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GMV	Grande Muraille Verte
GTEDD	Groupe Technique des PTF Environnement et Développement Durable
ICEA	L'Initiative pour l'Eau et l'Assainissement
IUCN	Union Mondiale pour la Nature (terme anglais)
LCP	Lutte Contre la Pauvreté
LDN	Dégradation des terres neutre

MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NAMA	Mesures Appropriées d'Atténuations au niveau National (MAAN)
NAP	Plan National d'Adaptation
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs du Développement Durable
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
P2RS	Projet de Performance de la Résilience au Sahel
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PANLCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PARSACC	Amélioration de la Résilience des communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique en Mauritanie
PAS	Plan d'Actions Stratégiques
PAU	Plan d'Action d'Urgence
PDIE	Plateforme de dialogue inclusif d'échange
PDRIANSM	Projet de développement de la résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les pays du Sahel dont la Mauritanie
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMF	Programme de Micro Financements
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PO	Programme Opérationnel
POPS	Polluants Organiques Persistants
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	Resource Allocation Framework
REVUWI	Projet de résilience climatique des investissements de l'eau dans les activités et ressources pastorales et forestières
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCN	Seconde communication nationale
SGP	Small Grants Programme
SNCZH	Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNP	Stratégie Nationale du Pays (ou CNP en anglais)
STAR	Système Transparent d'Allocation des Ressources
TCN	Troisième Communication Nationale
UE	Union Européenne
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science, et la Culture

Pays : **MAURITANIE**
Ressources de l'OP-6 (estimées) : 2.002.350 US$[1]
- **a. Fonds Core :** 400.000
- **b. Solde restant de l'OP5 :** 0
- **c. Fonds STAR :** 0[2]
- **d. Autres fonds mobilisé :** 1.330.000[3]

I. PRESENTATION SOMMAIRE DU CONTEXTE DU PROGRAMME PAYS DU PMF/FEM

Introduction sur le PMF/FEM

Le Programme de micro financements est un programme institutionnel du FEM mis en œuvre par le PNUD afin d'apporter une assistance technique et financière aux populations locales et aux organisations de la société civile (OSC), le but ultime étant de produire des effets positifs sur l'environnement mondial à travers des initiatives et des actions communautaires. Lancé en 1992 au niveau mondial et en avril 2001 en Mauritanie, le Programme repose sur la conviction que les initiatives menées par les populations locales et les organisations de la société civile qui ont des effets positifs sur l'environnement tout en aidant à préserver les moyens de subsistance et en promouvant l'autonomisation des populations locales sont l'un des moyens les plus efficaces de faire face aux enjeux environnementaux mondiaux.

Les micros financements du Programme sont plafonnés à 50 000 dollars, mais dans la pratique la taille moyenne au niveau mondial est de l'ordre de 20 000 à 25 000 dollars et en Mauritanie de US$ 15 000 (4325 000 MRO)[4] à US$ 50 000 (17 750 000 MRO). Un nouveau guichet dit « projets stratégiques » a été récemment créé pour octroyer des financements jusqu'à un plafond de 150 000 dollars, permettant de financer des initiatives couvrant un grand nombre de communautés situées dans un environnement terrestre ou marin d'importance vitale. Les micros financements permettent aux populations locales et aux OSC, en particulier celles qui sont pauvres et vulnérables, d'avoir accès à des ressources suffisantes à mesure qu'elles renforcent leurs capacités ; ils permettent aussi au programme de prendre des risques mesurés en expérimentant de nouvelles méthodes et technologies, et d'innover.

Le programme national est doté d'un comité directeur national multisectoriel, bénévole, où se côtoient représentants de la société civile, du gouvernement, des PTF et des bénéficiaires ; ce qui lui a valu au plan de la gouvernance d'être qualifié de champion de l'environnement.

Au fil des années, le Programme a servi de plateforme de dialogue et de concertation entre les OSC et le gouvernement sur toutes les questions de développement durable à l'échelon nationalet local mais aussi une porte d'accès aux ressources pour les sans-voix exposés aux aléas du climat et de la pauvreté.

1.1. Description sommaire des résultats clés atteints au cours des phases antérieures

1.1.1 Présentation et analyse des résultats en chiffres

Au cours de ses différentes phases opérationnellesantérieures le SGP, sur le plan international comme en Mauritanie, a muri et gagné enexpériences ; il a cumulé des leçons et s'est enrichi de bonnes pratiquesenvironnementales. Les résultats atteints sont, en termes de mobilisation des financements, satisfaisants car en constante augmentation de 2001 à 2015.

---

[1] *Le niveau des ressources du PMF OP6 est un total estimé de: (i) l'allocation de base de subvention GEF6 (révisée annuellement par CPMT sur la base de la performance et des taux d'engagement démontré du CDN + résultat de l'UNOPS); (ii) les autres sources de partage de coûts et cofinancement de partie tiers (AMCC, IPE, BAD/LDCF, PAM/FAB).*

[2] *Les fonds STAR 6 ont été octroyés en totalité par le MEDD à la FAO mais lors de la mise en œuvre 1% sera visé.*

[3] *Fonds déjà mobilisés : AMCC, IPE ; Autres fonds à rechrcher y compris ceux mobilisables pour l'agroécologe : 0,05% (95.350 USD)*

[4] *Au taux courant de $1=355 MRO*

Tableau 1: Financement du PMF de 2002-2015

Années	Nombre Projets	Subventions	Cofinancement	Total
2002	10	178 465		218 137
2003	13	249 819		314 224
2004	21	409 455		464 607
2005	16	336 153		357 225
2006	25	546 847		736 147
2007	25	590 824		696 810
2008	6	168 706		178 093
2009	25	611 030	460 000	643 920
2010	13	355 835	840 000	356 710
2011	8	201 487	30 000	204 311
2012	19	771 816	131 000	1 126 287
2013	13	392 866	99 788	492 654
2014	6	233 907	2 204 082	354 431
2015	9	269 519	165 749	435 268
2016		400 000	1 330 000	1 730 000

OP-2 OP-3 OP-4 OP-5

Figure 1 - Evolution annuelles des mobilisations des ressources du PMF

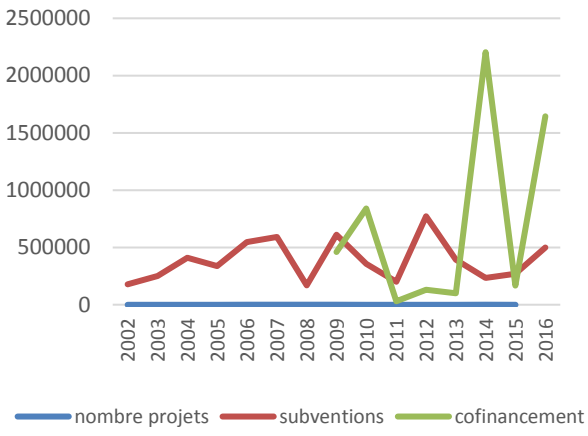

Cette augmentation n'apparait cependant pas sur la Figure 1 qui montre une évolution des financements mobilisés par année. Dans cette Figure il faut plutôt lire la tendance de performance du PMF dont les montants des décaissements montrent une croissance rapide en première année et moitié de la deuxième année de chaque programme opérationnel et cofinancements avant de décroitre pour le reste du cycle opérationnel ; ce qui est tout à fait cohérent avec chaque reconstitution de financements (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 : Evolution PMF par phase opérationnelle

OP	Nombre Projets	Nombre d'ONG/OCB	Subventions	Co-financement	Total
2 (2003-2004)	34	40	659274	0	778 831
3 (2005-2007)	66	45	1 473 824	0	1 790 182
4 (2008–2011)	52	53	1 337 058	1 330 000	1 383 034
5 (2012-2015)	47	37	1668108	2 600 619	2 408 640
2016	199	175	400 000	1 330 000	1 730 000

La tendance à l'augmentation des fonds mobilisés apparaît mieux en augmentation dans la figure 2 où l'évolution est démontrée par phase opérationnelle, à l'exception de l'OP-4 (très légère diminution) ou l'OP-6 dont le financement est encore en constitution. Pour ce dernier (OP-6) la Mauritanie est inscrite parmi les 30 pays pilotes pour l'initiative agroécologie promue par le PMF mondial et elle cible les paysages *Transition écologique Oualo-diéri*et *El Athf* pour son développement.

Les PFN des institutions multilatérales de l'environnement et les PTF, cibles privilégiés du PMF, ont largement contribué à la maturation du mécanisme qui continue à davantage attirer les ONG/OCB.

Depuis son démarrage en Mauritanie, le PMF/FEM suscite et continue de susciter un grand engouement chez les organisations de la société civile et les communautés rurales. Il a appuyé 210 projets[5] et initiatives dans les différents domaines focaux du FEM pour un montant total de 5 316 729 US$ de 2002 à 2015 (voir Tableau 2). La maîtrise d'œuvre de ces projets et initiatives a été assurée par 164 ONG/OCB pour une taille de financements variant entre 15 000 US$ et 50 000 US$[6].Il a permis de capitaliser les leçons apprises et progrès accomplis au cours des quinze premières années de son existence (2001 à 2016).

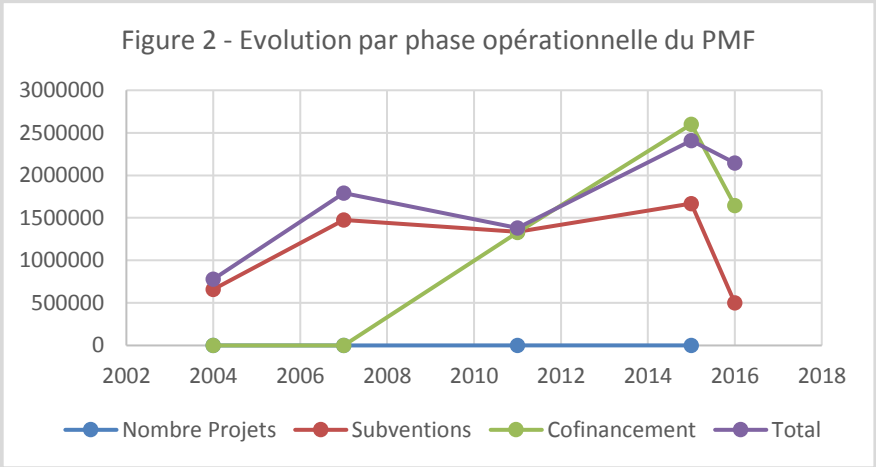

Le classement par domaine focal du tableau 3 reflète les orientations globales des financements réalisés par l'institution du PMF. Ce classement découle de celui opéré par l'OSC requérante lors de la préparation du dossier de candidature ; l'UGP et/ou le CNP s'abstient volontairement de modifier ce classement. Or, l'exploitation du rapport-bilan des phases antérieures par l'équipe en charge de la préparation de la stratégie de l'OP-6, a permis de déceler un gonflement de certains portefeuilles au détriment d'autres sans refléter la réalité du terrain. Selon tous les rapports qui circulent en Mauritanie les préoccupations environnementales sont dominées par les impacts du changement climatique sur la dégradation des terres sous toutes ses formes descriptives de la désertification et les inondations (cas de Tintane, Kaédi, Rosso et Ayn hel Taya) ; il apparait là un besoin fondamental de vérification des classements opérés et un réajustement de la part de l'UGP pour ainsi mieux refléter les priorités réelles du pays. Ce classement pourra à l'avenir servir de base d'anticipation pour la budgétisation des phases opérationnelles.

Tableau 3: Classement par ordre d'intérêt pour les bénéficiaires

Domaines Focaux – Total	Nombre Projects	Subventions en US$	Co-financement en espèces en US$	Cofinancement en nature en US$	% subventions
Biodiversité	70	1 618 935	302 902	1 746 333	0,30
Restauration Terres Dégradées	58	1 489 206	449 381	421 906	0,28
Changement Climatique	45	962 485	292 361	202 046	0,18
Domaines multifocaux	21	412 065	29 995	95 567	0,08
Renforcement des capacités[7]	5	120 895	61 139	17 182	0,03
Polluants organiques persistants	4	72 923	26 720	24 451	0,01
Eaux et Assainissement[8]	37	640220	99148	259981	0,12
Total	240	5 316 729	1261646	2767466	

Source : intranet, site SGP, 2016 (tableau réaménagé)

1.1.2 Résultats en termes d'activités phares

La retraite organisée en Octobre 2013 à l'ISET de Rosso a permis au Comité de Pilotage (CNP) de dresser le bilan de l'année 2013 et de mesurer les progrès accomplis par le PMF depuis 2001 tout en se projetant

[5]*Dont sept autres projets qui ont été accordés en 2016*

[6]*Le plafond de financement accordé aux ONG/OCB a évolué de 25.000 (OP-2) à 35.000 (OP-4) à 50.000 US$ (OP-5).*

[7]*Cette activité transversale n'est pas un domaine focal mais son importance lui a valu d'être distinguée comme rubrique indépendante et son montant soustrait des domaines respectifs*

[8]*Ce domaine de l'eau et l'assainissement a été mis en œuvre par le PMF seulement au cours de l'OP-5 et non reconduit pour l'OP6.*

sur la prochaine phase opérationnelle 2015-2018. Dans cet examen rétrospectif le CNP a enregistré la satisfaction des ONG/OCB bénéficiaires et autres parties prenantes des prestations et appuis du PMF et la nécessité de s'ouvrir aux Universités etInstitutsspécialisés pour diversifier et davantage rehausser la qualité de l'accompagnementdu programme.

En termes d'activités phares, le PMF a réalisé (voir Tableau 4 ci-après) dans chacun des domaines focaux du FEM (à l'exception des eaux internationales) les initiatives figurant dans le tableau 4 ci-après classées par objectif ou avantage pour l'environnement mondial. Environ 30% des projets ont porté sur la préservation de la biodiversité parmi lesquels les initiatives orientées vers le milieu scolaire qui sont d'un intérêt particulier pour l'éducation environnementale des générations futures ; 28% sur la lutte contre la dégradation des sols dont deux ont contribué à l'augmentation des superficies exploitables en agriculture ;18% sur la lutte contre les effets des changements climatiques (Adaptation et Atténuation) qui ont favorisé la résilience de plusieurs milliers de foyers et favorisé l'éclairage à plusieurs autres dans le milieu scolaire ; 8% sur les domaines multifocaux, 3% Renforcement des capacités, 1% polluants organiques persistants, et 12% sur l'eau et l'assainissement où 37 projets ont été exécutés au cours de l'OP-5.

Les conclusions positives auxquelles est parvenu le CNP dans sa retraite d'Octobre 2013 à l'ISET de Rosso confirment la capacité de gestion évolutive du programme et les nombreux atouts qu'il recèle pour affronter sans grande difficulté une sixième phase opérationnelle ; ces atouts sont:

- Il existe un engouement sans précédent pour ce mécanisme de financement de proximité, "adéquat et crédible", "simple, souple et démocratique" qui répond mieux aux préoccupations et au dimensionnement des initiatives communautaires à la base ;
- Progressivement le PMF délimite sa niche et apparaît comme un instrument non pas substitutif ou alternatif aux projets de taille moyenne et majeure sur l'environnement mais bien complémentaire et aux impacts synergétiques;
- Le PMF promeut un bon ciblage des projets et une diversification thématique appréciable sur l'environnement mondial et local;
- Le PMF constitue une réponse immédiate aux problèmes de lutte contre la pauvreté pour les populations locales, en particulier des zones reculées et enclavées ;
- Le PMF a conduit à une large prise de conscience des ONG/OCB et communautés sensibilisées sur les questions environnementales et fait l'objet de nombreuses publications d'articles écrits dans les médias et ouvrages de référence du FEM, du PNUD, de l'UNDAF et autres Partenaires Techniques et Financiers;
- Il est un mécanisme participatif et consensuel de sélection des dossiers, administré par un organe indépendant et démocratique;
- Il a occasionné un renforcement institutionnel réel et une capacitation soutenue des ONGs et OCBs.

Les conclusions hautement plus positives sont celles fraichement conclues par la retraite du CNP du 16 au 19 août 2016 à Nouadhibou qui non seulement ont réaffirmé les atouts du SGP identifiés par la retraite de Rosso ci-dessus mais en plus ont salué la nouvelle stratégie de l'OP-6 et enregistré des avancées significatives en direction de la normalisation du système de mobilisation des ressources du mécanisme:

- Le SGP a bénéficié d'un important engagement du Point Focal Opérationnel (PFO) du FEM qui après avoir pris conscience du lien entre le SGP et le FEM et au niveau du pays quel doit être le sien d'en faire son problème constant auprès de tous les Points Focaux Nationaux des Accords Multilatéraux de l'Environnement au MEDD (CBD, CC, CCD, POPs, etc.) et PTF pour lui (SGP) accorder désormais un accès direct à 10% des ressources mobilisées dans et pour la protection de l'environnement ;
- Le Leader Thématique Développement Durable du PNUD a également pris l'engagement de s'associer au PFO du FEM pour rendre cette ambition réalisable et réaliste.

Tableau 4: Activités phares par objectif et domaine focal du FEM

Domaines d'intervention	Dimension internationale	Extension effectuée	Réplication	Intégration de projets pilotes	Principales leçons apprises
Biodiversité	Préservation et restauration d'espèces ripicoles en voie de disparition ; la mare de "Dawa Kharé" près de Daffort était le site d'accueil		Villages propres pour la conservation de la biodiversité dans le Parc National du Banc d'Arguin est une réplique du nettoyage de la ville de Nouakchott des sachets plastiques	Promotion des parcs botaniques en milieu scolaire	• Le site et les espèces ripicoles offraient des services écosystémiques d'importance économique pour les communautés riveraines. • Les activités de sensibilisation dans le PNBA menées auprès des populations locales ont abouti à l'élimination et prévention de tout risque de pollution par les déchets solides • La promotion de parcs botaniques en milieu scolaire a permis : (i) une base de connaissance accrue sur la biodiversité ; et (ii) une éducation environnementale prometteuse.
Restauration des terres dégradées			S'attaquer aux facteurs de dégradation de l'environnement passe par l'approche bassin versant et l'application du concept de gestion durable des terres (GDT).	Lutter contre la dégradation des terres par l'approche intégrée de lutte contre l'ensablement, la restauration des terres agricoles dégradées et des zones de parcours	• L'approche intégrée de gestion durable des terres et des ressources naturelles mettant à contribution l'approche genre, les groupes vulnérables et les AGR a démontré une meilleure efficacité dans la restauration de l'environnement et l'augmentation des superficies cultivables et de la production. • La sensibilisation et la formation des bénéficiaires riverains des sites dégradés sont des formes de lutte et sources avérées de restauration préventive. • Les AGR constituent une voie didactique de motivation et de mobilisation des bénéficiaires
Changement climatique (mitigation et adaptation)	Electrification rurale par l'énergie solaire en substitution de l'énergie thermique nuisible à la qualité du milieu naturel d'une zone périphérique à l'aire protégée et classée par l'UNESCO comme Réserve de Biosphère Transfrontière (RBT)	Approche communautaire d'utilisation des technologies intégrées de l'énergie solaire en zone urbaine	Vulgarisation des techniques agro-sylvo-pastorales résilientes par maitrise des eaux de surface dans le cadre de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles aux fins d'adaptation mettant en vis-à-vis communauté rurale et écosystèmes naturels.	La lutte contre la dégradation des terres par la récupération de terres agricoles et la recharge de la nappe phréatique renforcent la capacité de résilience des populations vulnérables	• L'électrification rurale par l'énergie solaire est apparue plus compatible à la qualité du milieu naturel d'accueil pour plusieurs dizaines voire des centaines de milliers d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs du paléarctique occidental • Les technologies climatiques ont permis la mise en place de cuiseurs solaires pour réduire la facture énergétique pour les quartiers pauvres de la Capitale tout en renforçant la part contributive à la réduction du réchauffement climatique du pays.
Renforcement des capacités				Le projet POPs a utilisé l'approche genre pour le renforcement des capacités des OSC	Le projet POPs a utilisé l'approche genre pour le renforcement des capacités sur les POPs en milieu urbain des ONG locales
POPS				Sensibilisation du public sur les POPs par l'approche genre	En milieu urbain l'approche genre pour sensibiliser le public sur les POPs dans les quartiers précairesest efficace

1.2. Partenariat et sources potentielles de cofinancement

Cette phase opérationnelle 6 (PO-6) est marquée par un renouvellement quasi-total de partenaires techniques et financiers ; parmi ceux du PO-5, seul le FEM et ses ressources classiques ont été reconduits. Ces dernières, au titre de l'OP-6, sont chiffrées à 500.000 US$. Notons que le pays était classé par le document final duPO-5 du PMF, dans la catégorie I, donnant accès à une allocation de base de 1.200.000 US$ pour la période 2011-2014[9].

Par rapport au développement de partenariat et la mobilisation des ressources financières, plusieurs initiatives ont été entreprises par la Coordination Nationale du Programme avec l'assistance de l'équipe de formulation de la stratégie de l'OP-6. Il s'agit des démarches en direction des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des projets en exécution ou gérés au niveaudu MEDD.Ainsi les résultats des partenariats conclus ou en cours de négociation suivent:

- **Le projet « Alliance Mondiale pour le Changement Climatique (AMCC) »** est financé par l'Union Européenne, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD (au profit du SGP et Art Gold), et la Coopération technique allemande (GIZ) ; le montant conclut dans l'accord au profit du SGP se chiffre à: 1367057 USD (source : UGP/SGP) ; ce projet est dans sa troisième année d'exécution.
- **« L'Initiative Pauvreté Environnement »** sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, est un projet appuyé par le partenariat PNUD/PNUE ; un accord de cofinancement est conclu au profit du SGP d'un montant de : 100.000 USD (source : UGP/SGP) pour entreprendre des activités articulant la lutte contre la pauvreté avec la gestion durable des ressources naturelles.
- **Au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable**, les projets :
  - Le projet « Amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau destinés aux activités d'adaptation des ressources pastorales et forestières des régions méridionales de Mauritanie (REVUWI)» appuyé par la BAD et le Fonds des Pays les Moins Avancés (FPMA) du FEM opère dans toutes les Wilayas du sud ; à ce titre il a prévu uneactivité spécifique de création d'une zone de biosphère dans l'écosystème d'El Athf au Gorgol. Un montant de 80.000 US$ est budgétisé comme cofinancement avec tout autre opérateur intéressé par cet objectif pour entreprendre la première phase de sensibilisation des communautés et parties prenantes ;
  - Le projet « Amélioration de la résilience des communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique (PARSACC) » appuyé par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Fonds d'Adaptation (FA) opère dans toutes les Wilayas du sud ; il a été démarché pour entreprendre conjointement avec le SGP des activités environnementales ; un montant symbolique de 97.000 US$ est budgétisé comme cofinancement pour les activités environnementales à entreprendre en partenariat avec le SGP. Les négociations sont en cours pour déterminer le montant exact en fonction des sites qui seront retenus.
  - Une autre opportunité est en cours de discussion avec le Point Focal de la CCNUCC dans le cadre de la mobilisation des fonds du FPMA au profit du PNUD en perspectives du cycle 2016-2018.

[9] *Source: FEM5 CEO Endorsement-Approval-10-13-10.doc et SNP de l'OP5*

II. NICHE DU PROGRAMME NATIONALDE MICROFINANCEMENT

2.1. Alignement de l'OP-6 du PMF/FEM avec les priorités nationales

Une priorité stratégique majeure pour le PMF sera de développer l'approche paysage durant la 6ième Phase Opérationnelle (OP6) allant de 2015 à 2018. La mise en œuvre de l'approche paysage promue par la stratégie 2020 du FEM-6 permettra au PMF de mieux se concentrer sur l'octroi de subventions et de promouvoir la programmation stratégique et le regroupement de projets, afin de concrétiser et de renforcer ses impacts à l'échelle des paysages. Dans le(s) paysage(s) sélectionné(s) du pays, le PMF mettra l'accent sur le soutien et la coordination d'actions concrètes au niveau local grâce aux micros financements de projets communautaires locaux dans des paysages prioritaires donnés. Le PMF examinera, analysera et codifiera également les résultats de ces actions sur le terrain pour en tirer d'éventuels enseignements pouvant être diffusés comme modèle dans le pays et dans d'autres parties du monde par le PNUD et le FEM.

Le but, l'objectif et les approches de l'OP-6 du PMF/FEM seront alignés à ceux du pays et du FEM-6**:**

Le but de l'OP-6 est de : *soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et à la sauvegarde de l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action de niveau national et mondial*.

L'objectif de l'OP-6 est: « *d'Aider efficacement à produire des avantages environnementaux et à préserver le patrimoine écologique en apportant des solutions communautaires et locales qui complètent et renforcent les mesures prises aux niveaux national et mondial ».*

Cet objectif s'intègre parfaitement à :

- La vision 2020 du FEM-6 : "*Ambitionne le titre de champion de l'environnement mondial, en s'appuyant sur son rôle de mécanisme financier de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, soutenant des changements transformateurs en vue d'obtenir des effets positifs pour l'environnement mondial à grande échelle*".
- La vision du MEDD dans sa contribution à la SCAPP (en formulation) se propose de *:* "*Renforcer structurellement et de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations tout en soutenant une politique d'investissements des activités à faible émission en carbone, porteuse de croissance économique pro-pauvre et contribuant à l'atteinte de 10 des 17 ODD*".

Le PMF suivra trois approches principales pour l'OP-6 :

- Mettre l'accent sur les écosystèmes critiques globalement reconnus ;
- Mettre en place un mécanisme institutionnel et financier pour accroître l'impact au niveau national et mondial
- Développer les capacités des acteurs de la société civile locales et nationales.

La conception proposée pour la phase opérationnelle 6 du PMF/FEM repose sur la mutualisation des deux visions du FEM et du MEDD et en se donnant comme sauf-conduits les principes directeurs suivants :

- Privilégier les initiatives stratégiques clairement définies dans les priorités nationales et mondiales et pouvant produire des impacts stratégiques ;
- Recentrer les financements sur les quatre thèmes classés prioritaires dans le Tableau 3 ci-dessus permettant de tirer parti des possibilités qu'offre le PMF/FEM de favoriser les synergies entre les domaines d'intervention ;
- Axer les financements sur des zones géographiques ou paysages terrestres et marins spécifiques, pour lesquelles les points de référence et les indicateurs peuvent être mieux choisis et se prêtent à un suivi qui mette en lumière les effets à long terme. Il est à noter que cette approche sera utilisée pour les programmes nationaux ayant atteint un certain degré de maturité comme dans *la zone de transition Oualo-diéri*, tandis que les programmes relativement récents ou nouveaux (*paysagesd'El Athf*,

d'*Aftout Chargui* et *de la mosaïque des zones humides des Hodhs lointains*) pourraient continuer à effectuer des travaux de base, en élargissant au besoin leur portée géographique.

- S'aligner aux priorités nationales : En tant que programme du FEM, le PMF aligne ses stratégies pour cette phase opérationnelle 6 à celles du pays, notamment à la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNDD) et dans son prolongement à celle de croissance accélérée et de la prospérité partagée du pays (SCAPP 2016-2030).Il s'agit aussi des stratégies et plans d'actions des différents ministères sectoriels et conventions internationales qui leur sont affiliées (voir tableau 5 ci-dessous). Il s'agit principalement au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et dans ses différents démembrements du changement climatique, de la biodiversité, de la dégradation des terres et lutte contre la désertification, de la protection de la nature, de la conservation des zones humides des parcours et pâturages, de la plantation d'arbres et du gommier, et exploitation durable des ressources naturelles et des produits non ligneux et agroforesterie ; au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu rural défavorisé et vulnérable ; au Ministère de l'Agriculture de la diversification agricole et exploitation durable des terres et lutte contre les adventices ; au Ministère de l'Elevage des activités génératrices de revenus en apiculture, aviculture et fourrages ; au Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines à travers le développement des énergies renouvelables et domestiques respectueuses du développement durable.

Le PMF/FEM, sur la base de ce qui précède, opte pour intervenir dans les axes stratégiques suivants pour maximiser les impacts dans les quatre domaines prioritaires définis :

- ***Conservation / cogestion et gouvernance durables des écosystèmes***ayant une valeur universelle en termes de paysage terrestre et marin, le Programme s'appuiera pour cela sur l'expérience acquise depuis plus de 20 ans, en passant d'une approche fondée sur des projets autonomes à une approche globale dans laquelle chaque projet financé complémente les autres, sur le plan tant géographique que thématique, ce qui produira des effets plus sensibles et plus rapides. Il s'agira également d'établir un lien plus étroit avec un domaine d'intervention clairement défini pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans nationaux. Les interventions ciblées seront facilitées par le fait que l'on encouragera à utiliser le *Programme comme prestataire de services* pour les projets nationaux ou régionaux de grande envergure (PARSACC, AMCC, REVUWI, etc.). D'une manière générale, ces projets apporteront un appui aux organisations communautaires et aux OSC pour leur permettre de s'affranchir des micros financements et de participer activement à des projets de plus grande envergure, voire même de les gérer.
- ***Élargissement et renforcement des réseaux d'aires protégées*** *par des populations autochtones et locales, aux niveaux national et mondial.* Cette mesure qui vise El Athf et d'autres aires protégées ou éligibles, contribue à un objectif important du Programme de travail relatif aux aires protégées élaboré au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), pourrait accroître de 12 à 17 % l'étendue des aires protégées dans le pays. Elle reflète également le passage du Programme à des approches globales et intégrées dans FEM-6.
- ***Création dans le pays d'un réseau de communautés et d'OSC***capables de coordonner les actions communes menées au niveau national et de représenter leurs membres dans un dialogue constructif avec le gouvernement sur la planification et l'élaboration de politiques nationales concernant l'environnement et le développement durables.
- ***Promotion du partage***, au niveau mondial, de technologies et méthodes de protection et de gestion durable de l'environnement mondial qui sont novatrices et peuvent être appliquées par les populations locales et les OSC.
- ***Apport de ressources supplémentaires***aux populations et aux OSC locales grâce la conception et à l'expérimentation de méthodes d'utilisation durable des actifs locaux et de mécanismes novateurs de financement de la protection de l'environnement, y compris leur diffusion à plus grande échelle.

La niche du programme opérationnel 6 (OP-6) du PMFs'appuie simultanément sur : (i) les priorités stratégiques des conventions internationales et cadres de planification nationale en matière d'environnement (cf. Tableau 5) ; (iii) l'articulation des priorités sectorielles avec les priorités stratégiques du FEM-6 et besoins des OSC ; (iv) une stratégie de ciblage basée sur le seul déterminant écologique tel que défini par l'approche paysagère du FEM-6 et localisé dans la figure 3 ci-dessous.

2.1.1. Alignement aux Accords multilatéraux sur l'environnement et cadres nationaux de planification

La signature et ratification par la Mauritanie des accords et conventions des Nations Unies multilatéraux sur l'environnement ci-après ont conduit à la mise en place d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) et à l'identification des objectifs et axes majeurs pour répondre aux nombreux défis posés par ces instruments juridiques de protection de l'environnement mondial.

Tableau 5. Liste des conventions, accords multilatéraux et plans/programmes nationaux de planification

Conventions environnementales internationales	**Statut / état actuel**
Convention-cadre des Nations Unies sur les CC - UNFCCC	Ratifiée : le 20/01/1994
Convention sur la Diversité Biologique – CBD	Ratifiée : le 16/08/1996
Convention des Nations Unies contre la Désertification – UNCCD	Ratifiée : le 07/08/1996
Convention de Ramsar sur la conservation et l'utilisation durable des zones humides	Accédée : 22/02/1983
Convention sur la conservation des espèces migratrices – CMS	01/07/1998
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Ratifiée : le 22/07/2005
Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées d'extinction – CITES	Ratifiée : 13/03/1998
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Accédée: le 24/11/1992
Convention de Rotterdam, sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas des certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	Ratifiée : le 22/07/2005
Convention d'Abidjan sur la Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Signée 23/03/81 Ratifiée : nov. 2010
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique	Non ratifiée
La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	Accédée: le 26/05/1994
La Convention de Minamata pour prévenir les empoisonnements au mercure	Signée : 11/10/2013 Ratifiée: 18/08/2015
Les Protocoles et Accords internationaux sur l'environnement	**Statut / état actuel**
Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les CC	20/10/2005
Le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone Amendement de Copenhague :	Ratifié le 16/03/1994
Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique	Accédé : le 20/10/2005
Protocole de **Nagoya** sur l'accès et le partage des avantages (ABS)	2014
Accord sur les Oiseaux d'eau **migrateurs** d'Afrique Eurasie (AEWA)	2012
Convention on the Cooperation of the Protection and the Valuation of the Marine Environment and Coastal Zones of West and Central Africa	1981
African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources	1968
Plans / Programmes d'actions internationaux en matière d'environnement	**Statut / état actuel**
Plan d'Action National d'adaptation au changement climatique – PANA	Décembre 2004
Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique (NBSAP)	1999
Documents de vision stratégique et cadres de planification du pays	**Statut / état actuel**
Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	2006-2015

Déclaration de Politique d'environnement et de développement durable 2011	Adoptée en Mars 2011
Stratégie et Plan d'action national de mise en œuvre des POPS	20/10/2007
Plans d'Actions Nationaux en matière d'environnement	**Statut / état actuel**
Plan d'Action National pour l'Environnement - PANE	2012-2016
Plan d'Action Stratégique de Gestion des Problèmes EnvironnementauxPrioritaires du Bassin du Fleuve Sénégal	29 juillet 2008
Plan d'Action National d'adaptation au changement climatique - PANA	2004
Cadres de planification nationale ▪ SCAPP[10]	 2016-2030
Cadres stratégiques sur l'environnement et du développement durables ▪ SNCZH ▪ CDN	 2014- 2024 2016-2030
Activités habilitantes exécutées par le pays : ▪ CNI : ▪ SCN : ▪ TCN :	 30/07/2002 08/12/2008 Juillet 2014

Le PMF FEM inscrit son OP-6 dans le cadre de ces accords internationaux (notamment leurs stratégies et plans d'actions) et de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) du pays en cours de formulation. Le tableau 5 ci-dessus présente ces accords ainsi que les principaux cadres des politiques de programmation nationale en matière de protection de l'environnement. Ces différents instruments juridiques et de vision stratégique recèlent les initiatives stratégiques de l'OP-6 du PMF/FEM qui retrouvent leur alignement en parfaite adéquation avec :

(i) Les cinq axes de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) du pays qui suivent :

1. - *La Mauritanie renforce les moyens institutionnels et politiques et gère efficacement l'environnement et les ressources naturelles ;*
2. - *La Mauritanie favorise l'accès durable aux services de base comme un moyen stratégique delutter contre la pauvreté ;*
3. - *La Mauritanie, consciente des enjeux multisectoriels et multi-échelles (du niveau local au niveau global) de la problématique du développement durable, favorise, à tous ces niveaux, une gestion intégrée et participative en vue d'une utilisation efficiente de ses ressources naturelles.*
4. - *La Mauritanie entend gérer son environnement local et global conformément aux engagements qu'elle a pris au sein des conventions internationales.*
5. - *La Mauritanie doit élaborer des mécanismes de financement pour son Plan d'Action National pour l'Environnement et le développement durable.*

(ii) Le plan d'action national pour l'environnement (PANE II) ;

(iii) Les stratégies sectorielles (SNZH, CDN), et

(iv) Activités habilitantes : CN.

[10] *CSLP 2001-2015 est clôturé et la SCAPP 2016-2030 est en cours de formulation.*

Figure 3 : Carte de localisation des quatre paysages de l'OP-6

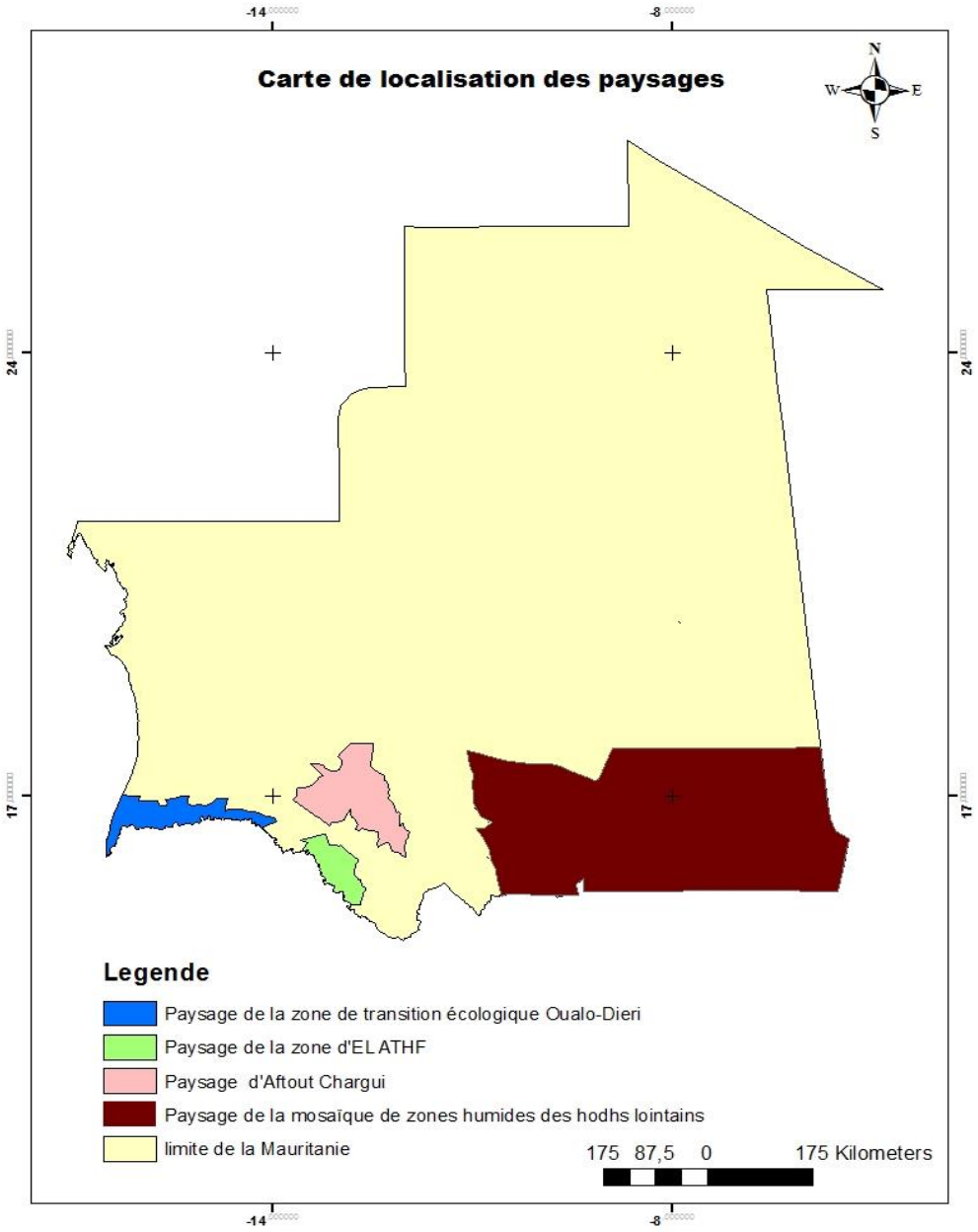

2.1.2. Opportunités pour promouvoir l'implication significative des communautés et OSC

Le caractère participatif de l'axe 3 de la SNDD assure en particulier la promotion de l'engagement de la société civile en même temps que la mise en œuvre des initiatives stratégiques du PMF FEM pour l'OP-6. Les objectifs de la SNDD qui articulent le plan d'action national pour l'environnement (PANE II) représentent pour le PMF un cadre approprié d'intervention du MEDD mais aussi pour l'OP-6 et les ONG et OCB comme expliqué ci-après :

- **En matière de Biodiversité,** le PMF appuiera plusieurs types de projets concourant à la conservation, la protection, et l'exploitation durable de la biodiversité tout en favorisant la réalisation des ODD

(notamment 14 et 15)[11], des objectifs d'Aichi[12](en particulier les objectifs 11, 14 et 18) et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya:

- **Conservation** : restauration des espèces en voie de disparition, lutte contre l'ensablement, les feux de brousse, les plantes envahissantes et l'érosion hydrique ;
- **Protection** : protection des bassins versants, mise en défens, introduction de systèmes de paiement des services écosystémiques, sensibilisation pour la création d'aires protégées ;

- **En matière de lutte contre la dégradation des terres et la désertification,** le PMF s'emploiera à appuyer les projets qui visent :
  - **L'application de l'approche LDN.** La gestion durable des terres et la restauration des écosystèmes - qui en tandem aidera à atteindre LDN tout en favorisant la réalisation de l'ODD 12 et la lutte contre la pauvreté. La restauration des espaces naturels et semi-naturels est souvent la clé pour maintenir le niveau nécessaire des services écosystémiques des paysages ainsi que les zones urbaines en bon état de fonctionnement.
  - **Exploitation durable des ressources naturelles** à travers la vulgarisation des techniques durables d'exploitation etla sensibilisation pour la création de réserves de biosphère et autres technologies innovantes.
- **En matière de lutte contre le changement et réchauffement climatiques :**Le PMF visitera les objectifs du pays fixés dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et dans les ODD pour la lutte contre le changement climatique en particulier pour la période 2016-2020 en appuyant les OSC/OCB pour apporter leurs contributions aux ambitions multiformes du pays, tant dans l'adaptation que dans la réduction et évitement des émissions des gaz à effet de serre (solutions communautaires depromotion et d'utilisation des énergies renouvelables) et renforcement des capacités.
- **Un accent particulier sera mis dans la promotion des initiatives innovantes d'agroécologie :** Le PMF vise à intégrer le groupe des 30 pays pionniers dans la promotion d'une agroécologie novatrice en matière de conservation et exploitation durable de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. initiée par le siège central du mécanisme SGP. Dans ce cadre, le développement de chaines de valeurs inclusives de « l'agro-biodiversité » et de « l'agro écologie »sera encouragé pour renforcer les OSC/OCB dans leurs contributions à la résilience des communautés rurales vulnérables et la mise en œuvre des différents plans d'actions du pays y compris celui pour la lutte contre l'avancée du Sahara et la désertification (PAN-LCD) ou leur participation à l'initiative Panafricaine de réalisation de la GMV.

2.1.3. Alignement du PMF avec le PNUD et SNU

Le PMF est en alignement avec l'axe de coopération n°3 de l'UNDAF qui s'intitule: ***Amélioration de la gouvernance environnementale et utilisation rationnelle des ressources naturelles dans l'optique dela réduction de la pauvreté et des risques environnementaux, y inclus les changements climatiques***

Les effets attendus par la programmation 2012-2016 par l'UNDAF sont globalement en conformité avec la vision du PMF et les initiatives de la stratégie de l'OP-6. Il s'agit de:

- Le premier effet de l'UNDAF***: Les institutions nationales, locales et la société civile sont en mesure d'exercer une bonne gouvernance environnementale et une valorisation économique des ressources naturelles prenant en compte leschangements climatiques, via :***
  - l'intégration des questions environnementales et de la valorisation du capital naturel productif et dans les stratégies, politiques, programmes, plans et budgets nationaux ;
  - le renforcement des capacités du ministère de l'environnement en matière de coordination intersectorielle et de contrôle environnemental.

[11] *ODD12: Une consommation et une production durables ; ODD14: Protection de la faune et de la flore aquatiques ; ODD15: Protection de la faune et de la flore terrestres*

[12] *Relatifs à la participation communautaire et au maintien des APACs déclinés sous forme d'initiatives et d'actions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Biodiversité et son plan d'action*

- Le deuxième effet de l'UNDAF, relatif à **l'habilitation des populations vulnérables pour la lutte contre la pauvretéà travers la conservation et la valorisation économique du capital naturel productif, et l'adaptation au changement climatique**, portera sur :
  - l'adoption de comportements respectueux envers l'environnement et la gestion rationnelle du capital naturel productif qui est la principale source de revenus des communautés rurales ;
  - l'adoption des bonnes pratiques d'atténuation, d'adaptation et de résilience au changement climatique.

2.2. Description de l'appui à la mise en œuvre

2.2.1. Constat et Principe de base

Face aux priorités environnementales nationales, citées dans le tableau 1 ci-dessus, et sur la base de l'évaluation des programmes antérieurs entreprise par le PMF et présentés dans la section 1 ci-dessus, il est désormais établi dans la conscience de toutes les parties prenantes consultées qu'une certaine maturité a été atteinte et que le programme a gagné en cumul d'expériences et de savoir-faire qui le rend dans une position confortable pour s'attaquer au Programme opérationnel 6 (PO6).

En effet, une des conclusions majeures des programmes antérieurs, citée parles rapports d'évaluation et acteurs de terrain, place l'implication des communautés et des Organisations de la Société Civile (OSC) comme des acquis significatifsfavorables au développement, la mise au point et la mise en œuvre de ces priorités du PO6.Néanmoins, les contributions à l'atténuation du réchauffement climatique déterminées au niveau national (CDN) en septembre 2015 en perspectives de l'accord climat de Paris soulèvent à la fois une ambition et des préoccupations qui nécessiteront pour tous les acteurs de l'environnement en général et du domaine du changement climatique en particulier, une préparation immédiate ainsi qu'un renforcement des capacités soutenu. A ce sujet, des plans nationaux de mise en œuvre qui tiendront compte ausside l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) parus également en septembre 2015 et impliquant les communautés et les OSC comme acteurs privilégiés du processus apporteront les clarifications nécessaires à la mise en œuvre efficace du PO6,

L'appui à la mise en œuvre des priorités nationales par le PMF se fera à travers l'octroi de subventions aux Initiatives stratégiques sélectionnés dans l'OP6. Cet appui à la société civile et les projets communautaires se fera de façon soutenue et coordonnée pour aider le pays à atteindre ses priorités et les objectifs des conventions mondiales à travers: (i) une initiation de plateformes de dialogue OSC- Gouvernement au niveau national sur les initiatives stratégiques de OP6, la formation des réseaux et des fédérations; (ii) ainsi que l'octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins cibles de OP6.

2.2.2. Ciblage des sites d'intervention

La stratégie de ciblage des sites d'intervention reposera sur l'association des critères de sélection acceptés par tous les acteurs et approuvés par le comité de pilotage et qui comprennent sans être exhaustifs :

- Disponibilité de données sur la situation de base dans le site ;
- Forte vulnérabilité des communautés locales aux effets du changement climatique
- Forte vulnérabilité des écosystèmes aux effets du changement climatique
- Forte dégradation des écosystèmes
- Fort potentiel pour que la restauration des écosystèmes réduise les effets néfastes des catastrophes climatiques comme les sécheresses, les incendies et les inondations
- Fort potentiel pour augmenter la productivité des pratiques agro-sylvo-pastorales traditionnelles ;
- Fort potentiel pour complémenter/étendre les interventions en cours
- Volonté de la communauté à s'approprier le projet
- Niveau de pauvreté des communautés
- Genres et groupes vulnérables
- Proximité de sites d'intérêt biologiques et écologiques et potentiels pour la protection des couloirs de migration de la faune sauvage.

2.2.3. Les axes majeurs d'intervention identifiés

Les axes majeurs qui vont alimenter le plan d'action de la stratégie porteront notamment sur :

- La protection de la biodiversité notamment au niveau des sites d'intérêt biologique et écologique et la restauration des espèces végétales menacées de disparition ;
- Les mises en défens améliorées pour la restauration des écosystèmes dégradés, couplées avec des techniques de collecte des eaux de ruissellement pour valoriser davantage les maigres hauteurs pluviométriques et limiter les phénomènes d'érosion hydrique ;
- Lutte contre l'ensablement des zones de parcours avec des mesures de fixation biologique et mécanique des dunes de sable mobiles ;
- La régénération assistée des forêts et des zones parcours ;
- La protection des bassins versants à travers des techniques de CES/DRS, afin de réduire la dégradation des zones pastorales et autres moyens de subsistance des communautés rurales (lutte contre l'érosion hydrique et conservation des sols) ;
- La vulgarisation de techniques durables d'exploitation des produits forestiers non ligneux et leur valorisation ;
- La promotion de l'agro-écologie ;
- La vulgarisation de technologie pour l'accès aux sources d'énergie sobres en carbone ;
- La sensibilisation et la mise en place de mesures pour mettre fin à l'utilisation de produits contenants des polluants organiques persistants ;
- La mise en place de mesures d'habilitation et de renforcement des capacités des ONG/OCB et des associations communautaires.

2.2.4. Principaux acteurs pour la mise en œuvre du projet

Partant des principes sus mentionnés, la mise en œuvre du projet sera exécutée par la Coordination du SGP/PNUD avec l'appui du Comité National de Pilotage qui l'assistera dans la sélection des projets soumis par les ONGOCB et l'orientation politique et stratégique du mécanisme.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) demeure le partenaire principal et locomotive du dispositif de mise en œuvre avec ses Points Focaux Nationaux des AME. Ces derniers représentent les différents domaines du FEM à promouvoir sur le terrain mais aussi les acteurs à privilégier dans la mobilisation des ressources STAR à l'avenir.

La Coordination du SGP/PNUD associera également les institutions de recherche (Université de Nouakchott, ISET, CNRADA, CNERV, etc.) en tant qu'acteur visionnaire de l'état de l'environnement futur et les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes au PMF.

L'élément moteur de tout ce dispositif reste malgré tout la société civile en général et les Organisations Non-Gouvernementales et Organisations communautaires de bases (coopératives et leurs faîtières, associations professionnelles, GIE) en particulier. Ce sont ces dernières qui, au gré de leurs alliances avec les bénéficiaires des appuis et dons, sont les principales destinataires du renforcement des capacités du FEM et du PMF, et sur qui l'état de l'environnement repose en bon concurrent et auxiliaire de l'Etat.

C'est enfin la communauté bénéficiaire de l'appui sur qui repose le résultat de toute cette ambition du FEM d'associer les vrais locataires de l'environnement physique en raison de leur rôle de premier gendarme et gouvernant des ressources naturelles dont elles tirent leur subsistance ou témoininvolontaire de leur déplétion.

2.2.5. Démarche stratégique par l'approche paysage et ses avantages

L'adoption de l'approche paysage (ou paysagère) par le programme pays du PMF repose sur sa longue expérience des initiatives locales, tout en saisissant cette opportunité pour adapter des modèles testés et affinés dans les diverses régions et selon divers paramètres, y compris des biomes terrestres et

marins/aquatiques. Face à des changements cruciaux dans le contexte du financement (i.e. base de financement diversifiée pour le PMF), le programme se veut plus stratégique et ciblédans ses approches de mise en œuvre. L'adoption de l'approche paysage permettra au PMF d'améliorer l'efficacité des coûts et de tirer parti de nouveaux partenariats financiers pour les paysages terrestres/marins sélectionnés. Cela offre l'occasion d'explorer de nouvelles approches stratégiques pendant l'OP6, ce qui peut contribuer à guider le travail actuel et futur du PMF.Les enseignements tirés de l'expérience récente du PMF pour les initiatives paysagères dans certaines régions du monde ont démontré la valeur que recèle la puissance de synergie.

Pour résumer les nombreux bénéfices qui doivent influencer la démarche stratégique de mise en œuvre tirés des expériences et leçons partagées par les pays pionniers de cette approche paysage on peut citer:

- **Résultats écologiques :** tandis que le travail à l'échelle du paysage permet d'englober le (ou les) écosystème(s) y compris la diversité communautaire, une seule communauté ne le peut pas;
- **Incidence accrue:** en regroupant les projets et en renforçant les liens entre eux, le PMF peut élargir ses résultats et impacts ;
- **Maniabilité**: plus rentable, fournissant une évaluation de base commune pour le développement de la stratégie-pays pendant l'OP6, les projets sont rapprochés, rendant le suivi et l'évaluation plus simple ;
- **Potentiel à long-terme:** plus durable à l'avenir et bien adapté à l'intégration, l'intensification et la réplication ;
- En outre, **la nature participative de la planification**, la gestion et le suivi intrinsèque à l'approche paysage contribue à renforcer les capacités communautaires et le capital social à préserver dans la démarche stratégique de mise en œuvre. Les exemples de ce type de bénéfices incluent :
  - Améliorer et favoriser le sentiment d'appartenance à un lieu et de responsabilité envers celui-ci;
  - Améliorer la diversité, qualité et vitalité de la gouvernance menant à de meilleurs résultats en terme social et de conservation;
  - Renforcer la capacité institutionnelle à l'intendance des communautés au niveau paysager;
  - Renforcer la reconnaissance des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) en accord avec les objectifs d'Aichi de la CBD; et
  - Construire la résilience des communautés face aux changements globaux prenant en compte LDN.

2.2.6. Description de l'appui à la mise en œuvre

L'approche paysage est un moyen intégré de travailler à l'échelle, reliant la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance durables, la souveraineté alimentaire et la résilience. L'adoption d'une approche paysagère est basée sur le soutien des communautés autochtones et locales dans leur gestion du paysage, et sur le travail avec un large éventail d'acteurs à travers une mosaïque d'utilisation des terres. La mise en œuvre de cette approche par le PMF sera basée sur la liaison entre les micros financements et des activités de renforcement des capacités, sur les échanges et l'entretien d'un réseau à l'échelle du paysage tout en forgeant de nouveaux partenariats financiers.

À travers les différentes initiatives du PMF, l'approche paysage se caractérise par une planification participative initiale, une gestion adaptative destinée à s'adapter aux changements durant tout le processus de réalisation, et l'utilisation réfléchie d'indicateurs. De par son expérience acquise au cours de la dernière décennie avec les initiatives paysagede COMPACT, le PMF a piloté et affiné une série de cadres de planification qui peuvent être utilisés pour aider à guider le programme subventionné stratégique vis-à-vis du paysage donné, tout en fournissant la base pour le suivi et l'évaluation futurs. Ainsi, les appuis porteront sur:

- **Fournir une évaluation de base:** fournir un «instantané» du site afin d'analyser les tendances émergentes, servant de base pour le suivi et l'évaluation futurs ;

- **Fournir un modèle conceptuel**: un diagramme documentant des processus au niveau du site, les menaces et les opportunités estimées comme pouvant potentiellement impacter la conservation de la biodiversité dans l'aire ; et
- **Fournir un cadre d'allocations des ressources**: fournir un cadre important pour l'allocation des ressources ; la mise en œuvre des subventions et d'autres activités, et l'évaluation des résultats par site.

En plus de ces étapes énoncées dans les cadres de planification, les autres étapes clés du processus de mise en œuvre sont les suivantes:

- **Identification des indicateurs:** pour surveiller et suivre les progrès vis-à-vis des résultats escomptés et orienter la gestion adaptative les indicateurs seront identifiés avec les communautés bénéficiaires à l'avance ; et
- **Etablir un organe consultatif local** : un organe consultatif local de multiples parties prenantes pour le paysage sélectionné doit être mis en place pour servir d'interface.

A ce sujet, la sélection des paysages a suivi une démarche consensuelle et participative. Les priorités et critères suivants pour la sélection des paysagesontété discutés avec les parties prenantes bénéficiaires :

- L'alignement avec les priorités nationales (SAP, NBSAP, NAP, NAPA)
- L'importance mondiale du paysage dans l'approche intégrée pilote visant la maximisation des impacts environnementaux recherchés ;
- Le niveau d'intérêt communautaire et l'étendue de l'organisation des communautés impliquées
- La capacité institutionnelle du paysage (ONGs, OCBs, organisations traditionnelles) et l'étendue de la coopération présente parmi les différents acteurs ;
- Le potentiel d'avantages pour le triptyque (social, économique, environnemental) ;
- L'alignement/liens avec les initiatives stratégiques et innovantes de l'OP-6 ;
- Le potentiel pour la collaboration avec d'autres partenaires ;
- Les facteurs socio-économiques contribuant à l'inclusion sociale et dans la chaîne des valeurs mondiales de protection de l'environnement;
- Le potentiel pour construire des systèmes de gouvernance communautaires existants (i.e. APACs, AGLC).

En annexe 1 figure un rapport détaillant la procédure de sélection, la caractérisation des paysages qui tient lieu d'analyse diagnostique environnementale et la localisation géographique et cartographie assortie d'une liste d'activités indicatives éligibles dans chacun des paysages. Le PMF suivra dans l'installation et la mise en œuvre une démarche à trois échelles pour donner au dispositif et aux communautés bénéficiaires et opérateurs de la société civile mais aussi à l'administration déconcentrée le temps de s'approprier l'approche:

- Première étape : Concentration des activités sur les paysages écosystémiques dont l'importance vitale est reconnue au niveau mondial :
  - El Athf pour son importance de biodiversité et dernier dortoir pastoral du pays ; l'objectif visé en partenariat avec le projet REVUWI de la BAD/FPMA est de créer une réserve de biosphère avec comme premiers résultats l'adhésion des parties prenantes et des décideurs ;
  - Zone d'Aftout Chargui où la Commune jouera un rôle actifdans le développement de partenariats viables et inclusifs au bénéfice des différents acteurs des filières environnementales ;
- Deuxième étape : Renforcement systématique des capacités des acteurs de la société civile locale et nationales, élément essentiel pour la mise en œuvre de l'OP-6 visant la préservation de l'environnement.
- Troisième étape : Mise en place de mécanismes novateurs d'appui institutionnel et financier pour accroître l'utilité et l'impact des projets aux niveaux national et mondial :

- Zone charnière (ou de transition) Oualo-diéri en se focalisant sur l'approche *responsabilisation/ individualisation duménage bénéficiaire*sur le matériel végétal et son développement sous la supervision d'une organisation faîtière et à travers des initiatives de partenariat public-privés-producteurs (4P). Le Walo (ou Oualo) constitue la partie fertile et productive mais vulnérable du paysage; et la protection de la zone mitoyenne au Oualo vise principalement à protéger celle en aval qui reste ainsi exposée à la menace de dégradation ;
- La Mosaïque des zones humides des Hodhs lointains pour son rôle de destination privilégiée de l'avifaune migratrice du paléarctique occidental et épicentre de la chaîne des valeurs pastorales. Les institutions de recherche et ONG/OCB spécialisées seront mises à contribution pour la restauration de ces zones humides.

2.3. Description du potentiel de complémentarité et des synergies

2.3.1. Analyse contextuel de l'OP-6

La mise en œuvre de la stratégie du PMF FEM durant l'OP-6 s'opère dans un contexte où le pays vit simultanément plusieurs événements et mutations qui ne manqueront pas d'influencer les programmes et politiques en perspective.

Tout d'abord, le pays vient d'enregistrer un bond spectaculaire en matière de réduction de la pauvreté de 42 à 31% de 2008 à 2014 (source : EPCV 2014) ; ce qui lui a valu une mutation du cycle de programmation de lutte contre la pauvreté vers une dynamique de croissance de tous ses secteurs socioéconomiques. En effet, le pays est présentement dans le processus de formulation de sa stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030. Stratégie à laquelle le PMF a la prétention de contribuer tant soit peu, en particulier pour que la croissance et la prospérité visées soient soutenues par un environnement et des ressources naturelles végétales résilients.

Ensuite, le pays a participé activement à l'Accord Climat de Paris 2015 et à cette occasion il a soumis ses contributions déterminées au niveau national (CDN) marquées par un programme ambitieux de pénétration dans le développement des énergies renouvelables, une volonté de valoriser ses ressources pétrolières et gazières récemment découvertes mais également l'atteinte d'une couverture de près de 83% de ses besoins céréaliers et alimentaires grâce à l'expansion de son agriculture irriguée et la valorisation et modernisation de son secteur d'élevage. Le PMF a la prétention de continuer l'accompagnement de toutes ces entreprises émergentes par sa niche privilégiée de contribution à leur durabilité et pour répondre à l'invitation du fonds vert climat (FVC ou GCF) qui stipule qu'une part importante des activités à petite échelle du Fonds devrait soutenir directement les communautés ou les PME par le biais de subventions à petite échelle ou des lignes de crédit étendues (Source : Request for Proposals: Enhancing Direct Access, GCF 2016).

La création prochaine de collectivités territoriales avec des conseils régionaux élus à l'échelon régional a pour objectif de dynamiser le développement local. Cette initiative annoncée par le Chef de l'Etat en Mars 2016 verra le jour au cours de l'année 2016 ou 2017. Le PMF établira un partenariat avec ces organes et leurs auxiliaires sur le terrain pour davantage promouvoir la protection de l'environnement.

Ces résultats et promesses affichées sont sous-tendus par un réseau d'infrastructures de communication densifiée facilitant l'accès rapide dans les faubourgs et paysages les plus enclavés et une circulation aisée en toute direction. Mais cet accès facile soulève d'autres préoccupations et inquiétudes d'ordre environnemental en direction des ressources naturelles dont la déplétion sera ainsi facilitée si les communautés ne sont pas suffisamment responsabilisées et appuyées pour protéger leur environnement et source de vie. C'est là également une niche à laquelle s'identifie l'OP-6 du PMF.

2.3.2. Potentiel de complémentarité et de synergie

Le partenariat recherché par le PMF restera ouvert pendant tout le cycle de l'OP-6 à tout opérateur intervenant dans le domaine de l'environnement auprès duquel une complémentarité et/ou une synergie apparaît possible. Il cherchera en particulier à développer un partenariat fécond avec toute initiative

environnementale en lien avec l'un des domaines focaux du FEM et axes d'intervention de l'OP-6, quel que soit le PTF, dans l'objectif de maintenir la cible des co-financements pendant l'OP-6 dans les proportions de 1:1 entre les fonds du FEM et les co-financements. Et en ce qui concerne les cofinancements en nature une souplesse est accordée aux OSC/OCB pour rendre ces pourcentages flexibles.

. Trois niveaux potentiels de partenariat ont apparu au cours de cette formulation:

- **Si l'activité s'inscrit dans l'un des domaines focaux du FEM**. Le premier axe potentiel de complémentarité et /ou de synergie est à rechercher dans les sept domaines de l'environnement couverts par le FEM ; ainsi tout projet qui intervient dans l'un des 7 domaines du FEM le partenariat peut être établi ;
- **Si l'activité partage des objectifs communs**. Le second axe est à rechercher dans les objectifs visés par les initiatives ; tout projet intervenant dans le même objectif de protection de l'environnement tel que visé par le FEM ouvre la possibilité à un partenariat ;
- **Si les sites et bénéficiaires sont communs**. Le troisième axe sera celui où les sites et communautés bénéficiaires sont partagés ; enfin tout projet intervenant dans un site commun et au bénéfice des mêmes communautés ouvre une opportunité à la complémentarité et/ou synergie.

Ainsi le potentiel de complémentarité et de synergie est déjà perceptible chez les partenaires suivants :

- **L'Etat :** Le budget d'investissement de l'Etat (BCI) appuie régulièrement des activités de protection ou de restauration de l'environnement ; parmi les plus classiques : la semaine/journée/mois de l'arbre ; la lutte contre les feux de brousse ; l'Agence de la Grande Muraille Verte et son portefeuille de projets et d'initiatives ; les actions à inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de soutien à l'énergie domestique, etc. Les conclusions de l'étude de l'IPE (2016) a encouragé l'accès du SGP aux ressources du BCI sous forme d'un partenariat actif favorisant davantage de mobilisation de ressources au profit des populations à la base ;
- **Partenariat avec les PTF**. Le PMF/FEM a déjà établi un partenariat avec certains PTF et poursuivra la recherche de synergie avec d'autres y compris l'AGMV (agence de la grande muraille verte) tout au long de la mise en œuvre de cette stratégie de l'OP-6 (voir la section 1.2 ci-dessus).
- **Partenariat avec les collectivités territoriales.**Les collectivités territoriales comprennent : a) les Communesou collectivités locales qui sont à leur tour subdivisées en communes urbaines (dans chaque chef-lieu de Wilaya et de Moughataa) et communes rurales (dont les chefs-lieux d'Arrondissements) ; b) les collectivités territoriales en perspective de création au cours de l'année 2016 dans chaque chef-lieu de Wilaya. Les unes et les autres sont dotées respectivement de plans de développement locaux (et territoriaux en perspective). Le PMF se positionnera en tant que partenaire stratégique des « Wilayas » et Communes dans les régions où existent des paysages sélectionnés (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaka, Assaba, les 2 Hodhs) à hauteur de 70% de ses fonds et dans les autres régions où interviendra le programme à hauteur de 30%.Ces collectivités bénéficieront des expériences et atouts du programme capitalisés lors des phases antérieures pour la mise en œuvre des initiatives et dispositifs de concertation prévus pour l'OP-6. Les budgets des Conseils Régionaux et des Municipalités contribueront par des cofinancements multiformes à la mise en œuvre de l'OP-6 qui sera concerté avec les bénéficiaires.
- **Partenariats multi-acteurs et plateformes de dialogue inclusif d'échange (PDIE).** Le PMF envisage de promouvoir la mise en place de cadres de concertation et de dialogue inclusif dans chacune des Wilayas où il opère, sous forme de comités directeurs pour les actions de microfinancements en environnement (CDMFE) présidé par le Délégué Régional (DREDD) en auxiliaire au CREDD de la Wilaya présidé par le Wali. Ainsi, le Coordinateur du PMF sera un interlocuteur privilégié et un partenaire avisé pour les autorités administratives et politiques de la Wilaya pour la protection de l'environnement. Cette position auprès du Wali et du DREDD qu'il occupera à l'échelon régional fera de lui un partenaire stratégique à tous les autres services déconcentrés de l'Etat, Agences et ONG (internationales, régionales et locales) et faîtières des OCB.

Table 6. Contributions du PMF aux priorités nationales et résultats de l'OP-6 par domaine focal

1 **Initiatives stratégiques (IS) de l'OP6**	2 **Résultats par domaine focal**	3 **Niche du PMF dans les priorités nationales et des autres Agences[13]**	4 **Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du Bureau du PNUD[14]**
IS 1 : Conservation des paysages terrestres ou marins communautaires	**R 1.1 :** *Maintenance de la biodiversité d'importance mondiale et deses biens et services écosystémiques*	***Objectif : Soutien aux actions communautaires pour la sauvegarde et l'utilisation durable des services écosystémiques et d'intervention sur les facteurs sous-jacents de la dégradation de l'environnementdes paysages et sites terrestres et marins collectifs*** *1. - La technologie de gestion durable des terres sera promue à travers : (i) la lutte contre l'ensablement ; (ii) la mise en défens ; (iii) la protection des bassins versants et la lutte contre l'érosion hydrique ; (iv) la lutte contre les feux de brousse ;(v) la promotion de la régénération assistée ; (vi) la restauration des espèces en voie de disparition* *2. - L'introduction de systèmes de paiement des services écosystémiques (PSE) sera promue dans les couloirs de la transhumance, notamment vers le Maliet les grandes réserves pastorales ;* ***3.** - Lutte contre les plantes envahissantesdans l'objectif de récupérer les terres à vocation agricole et pastorale occupées par ces espèces et de contrôler leur propagation.* *4. - La promotion des APAC (réserve de biosphère à El Athf, zones humides d'intérêt biologique et écologique et réserves pastorales communautaires) passe par la sensibilisation des communautés et la protection des écosystèmes naturels et modifiés.*	*Cette IS 1 correspond aux effets I et 2 attendus de l'UNDAF pour le renforcement de contrôle de l'environnement par le MEDD appuyé par le PNUD et l'adoption des comportements respectueux de l'environnement pour la préservation de la biodiversité également appuyé par le PNUD à travers le renforcement des capacités et en facilitant la contribution des acteurs communautaires dans les domaines suivants :* • *L'opérationnalisation du CREDD à travers l'appui à la mise en œuvre de la SNDD ;* • *La mise en œuvre des stratégies territoriales de développement durable à faible teneur en carbone, résilientes au changement climatique et aux catastrophes naturelles et créatrices d'emplois ;*

[13] *Seuls les projets et programmes financés par le gouvernement et les autres Agences et ONG/OCB en synergie avec les initiatives stratégiques de l'OP6 programmées par le PMF figurent dans cette colonne 3.*

[14] *Seuls les projets et programmes figurant dans le Document du Programme Pays (CDP), UNDAF, plan stratégique du Bureau du PNUD / Système des Nations Unies en synergie avec les initiatives stratégiques de l'OP6 programmées par le PMF figurent dans cette colonne 4.*

1 **Initiatives stratégiques (IS) de l'OP6**	2 **Résultats par domaine focal**	3 **Niche du PMF dans les priorités nationales et des autres Agences**[13]	4 **Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du Bureau du PNUD**[14]
IS 2 : Agroécologie innovante climato-Intelligente	**R 2.1 :** *Gestion durable des terres dans les systèmes de production agricole, pastorale et forestière*	***Objectif : Promotion des actions innovantes en matière d'agroécologie climato-intelligente*** *:* *1. - Promotion de l'agroforesterie individuelle dans les champs et les ménages ayant recours aux espèces suivantes : Mangifera indica, Moringa oleifera, Acacia albida, Balanites aegyptieca, Acacia senegal ;* *2. - Lutter contre l'agriculture itinérante par le déboisement et la perte de biodiversité, la vulgarisation de techniques culturales permettant d'améliorer et de maintenir la fertilité des sols.* *3. - Vulgarisation des techniques résilientes de production agropastorale par l'introduction et la multiplication de semences adaptées, de l'utilisation de techniques d'irrigation sobres, la promotion de l'embouche et de la sélection animale* *4. - Restaurer les terres salées pour la récupération des terres et le maintien de la fertilité des sols* *5. - En matière de renforcement de capacités dans cette technologie innovante : (i) Formation d'animateurs et d'agriculteurs sur les techniques d'agroécologie; (ii) Amélioration des connaissances des communautés locales sur l'agro-biodiversité locale ; (iii) Sauvegarde des bonnes pratiques communautaires ancestrales en matière d'agroécologie ; et (iv) Evaluation de l'application des principes de l'agroécologie à l'échelle des paysages ; (v) Appui à la diffusion et à la valorisation des résultats de l'agroécologie y compris les chaines de valeurs agro-écologiques sensibles au genre.*	*La complémentarité du PNUD et SNU au PMF apparait pour l'agroécologie à travers l'effet attendu n°2 portant sur l'habilitation des populations vulnérables pour la lutte contre la pauvreté à travers laconservation et la valorisation économique du capital naturel productif, et à la bonne gouvernance environnementale et la valorisation économique des ressources naturelles*
IS 3 : Accès à l'énergie sobreet Coavantages	**R 3.1 :** *Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et vers une voie de développement résilient*	***Objectif : Soutien aux énergies renouvelables*** *1. -Soutien à l'efficacité énergétique : aux solutions communautaires d'accès à des énergies à faible émission de carbone : cuiseurs solaires, fours et foyers améliorés, bois amélioré et renouvelable… ;* *2. -Actions de promotion de l'Efficacité Energétique : promotion des habitations rurales traditionnelles à haut rendement énergétique : éclairage public, électrification, irrigation, poterie ;* ***Objectif : Soutien aux énergies renouvelables*** *:* *1. - Facilitation de l'accès à des technologies à énergies renouvelables : énergies solaire ; éoliennes, hydraulique ;* *2. - Introduction des Energies renouvelables dans l'irrigation : pompage solaire, l'électrification par plaques solaires, alimentation en eau potable, etc.* *3. - Valorisation des déchets solides : biogaz ;*	*La complémentarité provient de l'effet 1 qui promeut la bonne gouvernance environnementale et la valorisation économique des ressources naturelles, prenant en compte* l'adoption des bonnes pratiques d'atténuation

1 **Initiatives stratégiques (IS) de l'OP6**	2 **Résultats par domaine focal**	3 **Niche du PMF dans les priorités nationales et des autres Agences[13]**	4 **Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du Bureau du PNUD[14]**
		Objectif* : *Renforcement des capacités : *1. - Formation, information sur les technologies à faible émission de carbone : éclairage, irrigation,…. au profit des ONG et OCB locales;* *2. - Promotion de communes rurales-pilotes dans la promotion d'EE et d'ER*	*La complémentarité provient de l'effet 1 qui promeut la bonne gouvernance environnementale la valorisation économique des ressources naturelles et l'effet 2 qui appuie le renforcement des capacités du ministère de l'environnement en matière de coordination intersectorielle et de contrôle environnemental.* *Le Développement de partenariats innovants et facilitation de l'accès aux financements à travers la promotion de démarches multi-partenariales et en valorisant le rôle des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile,* *Renforcement des capacités des acteurs pour un meilleur accès aux mécanismes de financements liées à l'environnement et au changement climatique.*
IS 4 : Coalitions aux niveaux (local et mondial) de gestion des produits chimiques	**R 4.1 :** *Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets de POPs, ODS, mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial*	***Objectif : Sensibilisation :*** *1. Réduction de l'utilisation des produits chimiques et de la pollution liées à ceux-ci, en particulier dans l'agriculture ;* *2. Promotion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie à titre alternatif ;* *3. Prévention de l'incinération des déchets à l'air libre.* ***Objectif* : *Renforcement des capacités :*** *1. Actions de renforcement de capacités à l'usage inapproprié des pesticides;* *2. Renforcement des capacités, la sensibilisation et le partage des connaissances.*	
IS 5 : Plateformes de dialogue politique et de planification (OSC-Gouvernement)	**R 5.1 :** *Amélioration de la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et de la politique nationale et sous régionale, la planification et les cadres légaux*	***A l'échelon régional* :** *1. Le PMF soutiendra au sein du CREDD (comité régional environnement et développement) la création de comités directeurs agissant sous forme de « plateformes de dialogue entre les OSC et les gouvernements sur l'action du PMF à mener et la planification »* *2. Organisation de rencontres périodiques : Le PMF appuiera des réunions semestrielles des comités directeurs sur (i) l'évolution des initiatives mises en œuvre dans la Wilaya ; (ii) Exposer aux autorités locales les difficultés que rencontrent les projets et les ONG/OCB dans la mise en œuvre du projet en vue de trouver des solutions idoines ; (iii) planifier les actions futures sur l'approche paysage de conservation de la biodiversité ; et (iv) d'intégration du changement climatique dans les plans territoriaux/communaux de développement.* ***A l'échelon du paysage*** *1. Mise en place d'une plateforme de dialogue à l'échelle du paysage élargi et autour de l'approche paysage de conservation de la biodiversité et d'intégration du changement climatique dans les plans territoriaux de développement, et autres préoccupations environnementales.*	

1 **Initiatives stratégiques (IS) de l'OP6**	2 **Résultats par domaine focal**	3 **Niche du PMF dans les priorités nationales et des autres Agences[13]**	4 **Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du Bureau du PNUD[14]**
IS 6 : Promotion de l'inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones) (*)	**R 6.1 :** *FEM intégration du genre* *Politique et égalité entre les sexes* *Plan d'actions et les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones (*)*	***Objectif : Prise en compte systématique des considérations de Genre dans l'ensemble des projets financés par le PMF.*** 1. *Renforcement des capacités des femmes en matière de gestion et de valorisation des ressources naturelles, facilitation de leur participation dans les organes de gouvernance des ressources naturelles, et en matière de plaidoyer ;* 2. *Promotion du rôle des femmes dans la gestion des écosystèmes terrestres et marins ;* 3. *Valorisation des connaissances des femmes dans la gestion des ressources naturelles ;* 4. *Insertion économique de femmes et leur valorisation dans les chaines de valeur écosystémiques. (chaines de valeurs sensibles au genre)* 5. *Renforcement des capacités des OSC en matière d'analyse du Genre.* 6. *Appui au transfert générationnel des connaissances et du savoir-faire traditionnel en matière de gestion des ressources naturelles ;*	*Les activités transversales suivantes établissent la complémentarité entre les différents organismes:* • *La promotion de la participation citoyenne ;* • *La promotion d'approches inclusives de gestion des ressources naturelles et d'une bonne gouvernance environnementale au niveau territoriale ;* • *Le réseautage et la fédération des acteurs ;* • *Le renforcement de la coopération Sud-Sud et la facilitation des échanges ;* *Cette complémentarité se concrétisera à travers la consolidation des acquis de projets achevés ou dans la mise en œuvre de projets en cours.*
IS 7 : Portée mondiale du programme de connaissances basées sur les pratiques du citoyen	**R 7.1 :** *Contribuer aux efforts de gestion des connaissances du FEM*	***Objectif : Appui à aux plateformes de gestion des connaissances :*** ***Bibliothèque numérique :*** • *En vue de documenter les pratiques novatrices d'agroécologie soutenues à travers les projets et produire des documents pratiques de façon à faciliter la dissémination à travers la bibliothèque numérique;* • *Le PMF identifiera les technologies et bonnes pratiques développées par d'autres projets pour faciliter leur dissémination.* ***Echange Sud-Sud :*** • *Le PMF facilitera les échanges inter-régionales et avec les pays voisins;* • *Le PMF encouragera le partenariat et l'échange Sud-Sud au profit des ONGs/OCBs qu'il soutient ;* ***Stratégie de communication*** *Une stratégie de communication sera mise en place basée sur les axes suivants :* • *Promotion des technologies environnementales innovantes;* • *Mise en réseau par le PMF FEM des parties prenantes et des OCBs au niveau de chacun des trois paysages*	

1 Initiatives stratégiques (IS) de l'OP6	2 Résultats par domaine focal	3 Niche du PMF dans les priorités nationales et des autres Agences[13]	4 Complémentarité entre le PMF et la programmation stratégique du Bureau du PNUD[14]
		• *Articulation du PMF avec les priorités nationales pour:* ○ *Diffusion régulière des « success stories » auprès des membres du CNP, des PF des conventions de Rio et autres acteurs clés ;* ○ *Organisation d'un atelier national de communication sur les résultats obtenus à l'échelle des paysageset l'expérience en agroécologie ;* ○ *Participation aux revues annuelles du PNUD pour le partage des résultats et l'intégration avec la programmation du PNUD ;* ○ *Information et communication régulière avec les membres du CNP sur les résultats du programme.*	

(*) Le programme ciblera les communautés locales situées dans les zones enclavés et marginalisés comme les agropasteurs, les transhumants, les petites agriculteurs (trices), les sans-terres et les femmes et jeunes filles dans les zones rurale et toute population en situation précaire.

III. STRATEGIES DE L'OP 6

3.1. Identification des projets importants transversaux

3.1.1. Facilitation de la participation des OSC à l'atteinte des ODD

Comme positionnement stratégique, le PMF FEM, à travers le travail à mener avec l'Union Européenne et la GIZ dans le cadre du projet Alliance Mondiale pour le Changement Climatique qui fédère une quarantaine d' ONG/OCB autour des enjeux du changement climatique et du développement durable et qui a développé une expérience en matière de plaidoyer et d'influence des politiques publiques, assurera la promotion d'un dialogue positif OSC-gouvernement autour de l'intégration des enjeux environnementaux globaux et de la mise en œuvre des ODD, et ce en :

- Développant un programme adapté de renforcement des capacités des ONG/OCB portant sur les concepts de pointe associés au développement durable (les ODD, la croissance verte et l'économie verte, l'approche écosystème et le payement pour les services écosystémiques, NAP, etc.) ;
- Soutenant la participation des OSC et des OCB aux processus d'élaboration des différentes Stratégies de développement du pays et des plans d'actions qui en découleront, notamment en appuyant la mise en place d'une plateforme de dialogue au niveau nationale autour des « enjeux environnementaux globaux et de la mise en œuvre de la SNDD », tout en mettant l'accent sur le rôle des OCB et des collectivités territoriales dans préservation de l'environnement global.

3.1.2. Appui à la mise en place d'un cadre favorable à la reconnaissance et protection des APACs

Il s'agit de l'Appui à la mise en œuvre de l'initiative proactive de soutien aux aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC / AGLC). Cette initiative mondiale, vise à améliorer la reconnaissance de ces territoires tels que énoncés dans le cadre des objectifs d'Aichi 2020/CDB. Cette initiative entend créer un cadre et un environnement national favorable pour soutenir la reconnaissance et la protection appropriée des APAC. Elle pourra couvrir en plus des quatre paysages spécifiques retenus pour l'OP6, d'autres sites d'intérêts biologiques et écologiques tels que la zone d'Oudhn El Vrass située sur le flanc sud du plateau de l'Assaba et la vallée de la Tamourt En Naaj. Les projets sur les APACs seront mis en œuvre en collaboration avec les personnes ressources et institutions concernées.

3.2. Les Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres et marins d'OP-6

Compte tenu de l'importance de l'approche paysage dans la stratégie de mise en œuvre de l'OP6 du PMF, le ratio pour les allocations de subventions sera de 70% et 30%. Cela signifie que 70% des ressources mobilisées seront consacrées aux paysages sélectionnés ; et 30 % pourront être utilisés pour des projets extérieurs aux dits paysages. Dans le cadre du changement vers l'approche paysage, sept initiatives stratégiques guideront le PMF dans l'octroi de subventions durant l'OP6. Il s'agit de :

3.2.1. Description des paysages sélectionnés pour l'OP-6

Partant du principe que l'objectif de la stratégie de l'OP6 est, la promotion de l'approche paysagère en vue d'améliorer la reconnaissance, le soutien, et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et la résilience au changement climatique, des territoires et régions conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC), à travers l'amélioration des capacités de toutes les parties engagées, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs d'Aichi 11, 14 et 18 de la Stratégie globale de la biodiversité 2020, un large processus de consultation et de sensibilisation a été mis en place ; plusieurs réunions, entretiens et ateliers de concertation ont été organisés avec les acteurs clé au niveau central dont ceux du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, des départements ministériels concernés par la gestion des ressources naturelles (Agriculture, Elevage, Hydraulique, etc.), les points focaux des conventions de RIO (CBD, LCD et CCNUCC), le point focal GEF, le Comité National de Pilotage du PNUD/SGP et les partenaires techniques et financiers opérant

dans le domaine de l'environnement. Un groupe de travail piloté par le Coordinateur du PNUD/SGP a été mis en place, et a accompagné l'ensemble des étapes d'élaboration de la stratégie. Le processus de consultation multi-acteurs a permis d'obtenir les résultats suivants :

- **Parvenir à un large consensus sur l'approche paysage du programme pays durant l'OP-6** ; l'approche a été adoptée à l'unanimité et certains partenaires institutionnels, en particulier le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable souhaite utiliser cette approche pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et la stratégie nationale de conservation des zones humides. Dans cette optique, il est prévu que le PMF établisse des complémentarités avec le MEDD pour la prise en compte de cette approche dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement durable en impliquant le plus grand nombre d'organisations de la société civile ;
- **Dresser et prioriser les critères de sélection des sites « paysages terrestres/marins »** ; cinq critères ont été retenus : critère 1 : vulnérabilité au changement climatique et capacité de résilience ; critère 2: dégradation des ressources naturelles (terre, eau, végétation, etc.) et potentiel de régénération ; critère 3: importance de la biodiversité et état de conservation de celle-ci; critère 4: importance socio-économique et culturelle du paysage; et critère 5: potentiel d'impact sur l'environnement local, national, régional et mondial. Ces critères doivent être réunis dans le site ciblé par l'ONG/OCB pour prétendre à la subvention du PMF. Hors des paysages, l'accès aux 30% des ressources du PMF doivent réunir 3 des 5 critères.
- **Identifier les possibilités de synergie.** La liste des projets financés par le FEM en Mauritanie et portés par les différentes agences des Nations-Unies (Banque Mondiale, PNUD, FIDA, PNUE, FAO, PAM) ainsi par les institutions internationales telles que la BAD et les organisations de coopération bilatérales et multilatérales (UE, GIZ, etc.), ont été passés en revue. Il en est ressorti que la majorité des projets qui représentent une possibilité de synergie sont soit en début de phase de mise en œuvre, soit en phase d'instruction. Ainsi, les projets avec lesquels le PMF FEM pourra collaborer durant la phase 6 -particulièrement au début de l'exercice puisque d'autres pourront s'ajouter en cours de route- sont ; a) le projet PARSACC, (b) le projet REVUWI de la BAD/FPMA ; (c) le Projet AMCC de l'UE/PNUD/GIZ ; (d) le Projet ACCMR de la GIZ ;
- **Et enfin sélectionner de façon concertée le(s) la zone (s) paysage (s) terrestre(s) / marin (s) pour le focus**, en tenant compte, tel que mentionné dans les termes de référence, de la niche du PMF, des opportunités, des défis et du potentiel de synergies. L'application des cinq critères cités ci-dessus a conduit à la sélection des paysages suivants :
    - **Paysage d'El Athf** : Biotope exceptionnel à l'échelle du pays, "habité", avec des capacités potentielles de régénération propres à assurer la résilience au changement climatique du capital de biodiversité si des mesures d'adaptation au changement climatique sont prises. A cause de son importance écologique, biologique et socio-économique, cette zone proposée comme réserve de biosphère dans le cadre de la mise en œuvre de programmes

environnementaux en vue d'assurer trois fonctions : (i) **une fonction de conservation**: pour assurer la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique, (ii) **une fonction de développement**: en vue de favoriser le développement économique et humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales, et (iii) **une fonction d'appui logistique**: pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et mondial, visant à la conservation et au développement durable. Ce paysage couvre une partie de la Wilaya du Gorgol et une partie de celle du Guidimakha et se trouve du point de vue climatique en zone sahélienne voire sahélo-soudanienne.

- **Le Paysage de la zone de transition écologique Oualo-diéri :** Ce paysage se trouve sur la façade dunaire à l'intersection des masses de sable avec les vallées fertiles, oasis et bas-fonds, source d'envasement et d'ensablement, riche en pâturages et nouvelle destinée des établissements et repeuplements humains. Ce paysage renferme une dizaine de forêts classées et un réseau hydrographique important avec des cours d'eau permanents qui permettent la mise en valeur des terres agricoles les plus hautes et la conservation de la biodiversité animale et végétale inféodée à ce milieu. Ce paysage couvre toute la bande de terres fertiles de la Chemama ou Oualo[15]mitoyennes au front dunaire qui les surplombe allant de la Moughataa de Keur Macène (au Sud-Ouest du pays) à la Moughataa de Boghé à l'Est. Il se situe le long de la vallée du fleuve Sénégal et par extension tout écosystème de même nature dans les régions comprises au sud de l'isohyète 150 mm.

[15]*Le terme Oualo ou Walo vient de la langue Ouolof indiquant les terres fertiles argileuses de la Vallée du Fleuve Sénégal. Mais ici le terme s'applique aussi à tout écosystème où le milieu argileux fertile pour l'agriculture est exposé à une menace d'ensablement par les dunes mobiles*

- **Paysage de la zone d'Aftout Chargui :** Zone agro-pastorale à forte tendance à la dégradation des terres et une perte des facteurs et des moyens de production avec une population très pauvre et soumise aux aléas de l'insécurité alimentaire. Il comporte un système endoréique de mares, de lacs et de marigots qui pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés qui vivent dans leur voisinage. Il se situe en zone pluviale avec un climat sahélien et couvre les Moughataas de Barkéol en Assaba et celles d'Aleg et de Magta Lahjar au Brakna.

- **Paysage de la mosaïque de zones humides des Hodhs lointains :** Il existe un réseau de zones humides d'importance internationale marquées par la présence d'une importante avifaune migratrice du paléarctique occidental et jouant un rôle important dans la conservation de la biodiversité animale et végétale. En effet, les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau montrent une forte concentration d'anatidés, d'ardéidés, de laridés et de limicoles dans ces

zones humides dont certaines abritent encore une population relique de crocodiles (*Crocodilus suchus*) comme à Tamchekett.

- Ces zones humides sont particulièrement vulnérables au changement climatique à cause de leur mode d'alimentation en eau dépendant uniquement de la pluie. Elles sont aussi le support d'une économie locale qui y tire l'essentiel de ses moyens de subsistance (produits alimentaires, eau pâturages, bois de chauffe, etc.).
- L'évaluation de la situation de référence dans ces quatre paysages spécifiques a été possible grâce à une revue documentaire, à des visites de terrain à des projets démonstratifs, mais aussi et surtout grâce à une concertation élargie avec les acteurs et parties prenantes au niveau territorial. Dans chacun des sites, des entretiens individuels et au moins deux focus groupes ont été tenus, avec les acteurs institutionnels, avec les acteurs de la société civile (OCB et OSC). Ces différentes rencontres ont permis au niveau de chaque paysage de : (i) identifier les principaux enjeux et problèmes environnementaux et de développement local, (ii) de dégager les axes stratégiques d'interventions et le type de solutions/projets à mettre en œuvre en ligne avec les initiatives stratégiques du programme, (iii) et enfin d'identifier les possibilités de synergies et les pistes de cofinancement.

Sur la base de l'évaluation de la situation de référence, un cadre de résultats a en effet été établi et devrait servir de tableau de bord du programme durant l'OP6.

Mare de Tamchekett contigue à la forêt classée de Tamchekett (vue aérienne)

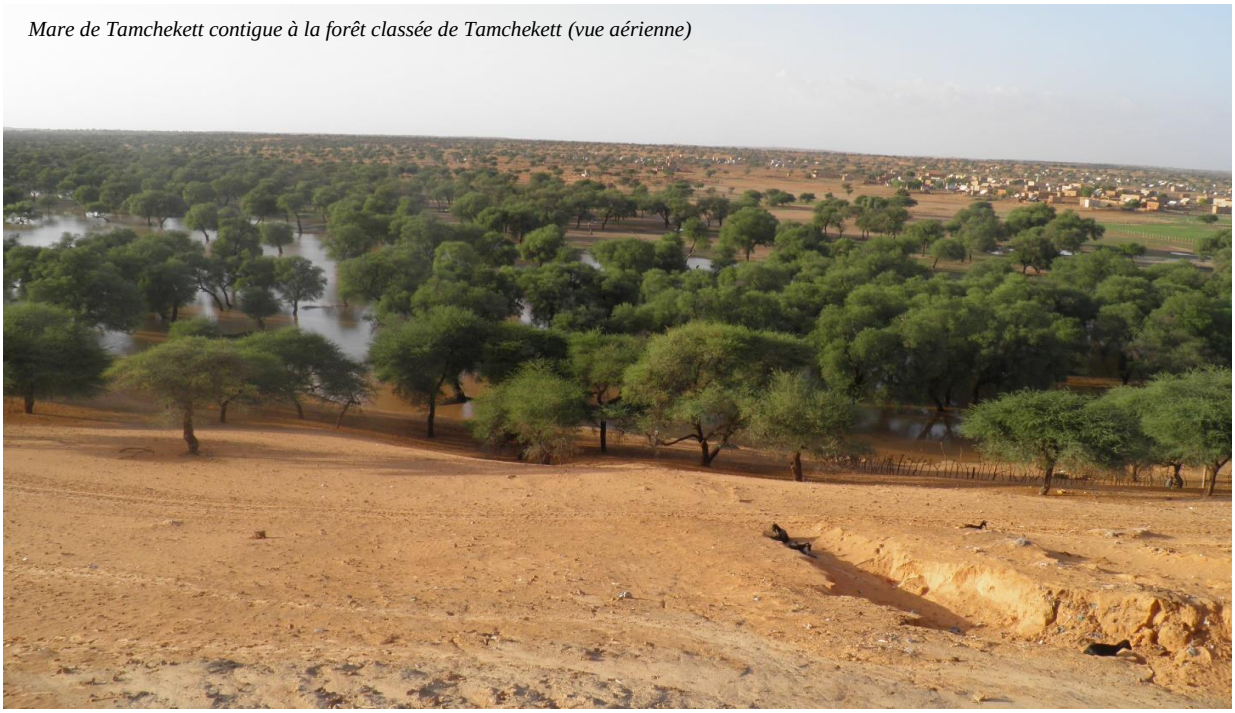

3.2.2. Recueil d'information sur les problèmes environnementaux des paysages sélectionnés.

Les principaux problèmes environnementaux recensés au niveau des paysages sont synthétisés dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7: Synthèse des problèmes environnementaux par paysages

Paysages	Espace couvert	Types de problèmes Environnementaux
Zone de Transition écologique Oualo-Diéri (Superficie 9300 km^2)	**Trarza** : Communes N'Diago, Keur Macène, MBalal, Rosso, El Khatt, J'dir Mohguen, Tékane, Lexeiba **Brakna :** Communes de Ould Birome, Dar El Avia, Dar El Barka et Boghé	Perte de terres (salinisation et ensablement), dégradation des ressources naturelles, plantes envahissantes,
El Athf (Superficie 6800 km^2)	**Gorgol :** Communes de Kaédi, Djéol, Lexeiba 1, Tokomadji, Toufoundé-Civet, Dolol, Dao, Maghama, Magha Litama, et Toulel **Guidimakha** : Commune d'Arr	Perte de terres (érosion hydrique et ensablement), dégradation des ressources naturelles, feux de brousse, carbonisation
Zone Agriculture pluviale familiale d'Aftout Chargui (15000 km^2)	**Assaba** : les huit (8) communes de la Moughataa de Barkéol, Brakna (Communes de Maal, Dionaba et Sangrava)	Perte de terres (érosion hydrique et ensablement), dégradation des ressources naturelles, carbonisation, conflit foncier
Mosaïque des zones humides des Hodhs lointains (Superficie 135 250 km^2)	**Hodh El Chargui** (29 Communes) ; **Hodh El Gharbi** (toutes les communes)	Perte de zones humides (ensablement et modification du régime hydrique), dégradation des zones humides, carbonisation, conflit foncier, plantes envahissantes.

3.3. Stratégie de création d'un réseautage et partenariat favorisant la complémentarité et la synergie

3.3.1 Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement

A l'échelle nationale

Le SGP/PNUD/FEM a largement contribué au renforcement des capacités des ONG/OCB en matière de gouvernance environnementale. Dans ce cadre, le programme a plusieurs projets et soutenul'organisation de plusieurs ateliers partage d'expérience entre les OSC sur des thématiques aussi importantes que les ressources hydriques, l'efficacité énergétique, les changements climatiques, le littoral et les zones humides.

Dans ce contexte, le PMF/SGP/PNUD en Mauritanie souhaite capitaliser sur ces acquis pour organiser des plateformes de dialogue « OSC-gouvernement » et assurer leur durabilité à travers les activités suivantes :

- **Renforcer le rôle de l'alliance Mondiale pour le changement climatique créée par l'**UE-ONGs. Cette alliance est partenaire du PMF/SGP et finance une quarantaine de microprojets dans deux Wilayas du pays (Brakna et Assaba).
- **Le PMF PNUD/FEM** accompagnera les ONG/OCB sélectionnées dans l'exécution de leurs activités à travers une subvention de renforcement de capacités.

A l'échelle du paysage élargi :

- Comme mentionné plus haut, un cadre de dialogue Gouvernement-Société Civile sera mis en place au niveau régional (en appendice et auxiliaire au CREDD) à travers un comité directeur pour les micros financements (CDM). Ce CDM aura pour objectif de promouvoir les projets de développement de petite taille et visant le renforcement des capacités et de gestion des connaissances des ONG/OCB ; cet organe sera créé par arrêté du Wali au niveau de chaque Wilaya où opère le PMF/FEM;
- Etant donné que la Mauritanie promeut la mise en œuvre de l'initiative de soutien stratégique aux APACs, le programme accordera une grande importance également au dialogue entre OSC et gouvernement sur les APACs pour soutenir leur valorisation/reconnaissance.
- Le PMF/FEM saisira également toutes les opportunités qui se présentent pour faire participer la SC aux consultations nationales organisées par les différents acteurs

3.3.2 Influence sur les politiques

Le PMF/PNUD/FEMprivilégiera autant que possible la communication et la diffusion des connaissances générées au niveau des paysages retenus (diffusion des rapports d'experts et des rapports de capitalisation, mise à contribution des média), les visites de projets par des décideurs locaux et nationaux aux projets, et utilisera les expériences et les leçons tirées des projets de terrain pour informer et influencer les politiques dans le cadre de son rôle de donateur de subventions «Grantmaker + », à l'échelle locale, régionale et nationale comme suit :

A l'échelle locale et régionale :

- Les ONG/OCB nationales qui bénéficieront de projets du PMF/FEM prépareront, élaboreront des rapports et diffuseront des connaissances et des bonnes pratiques générées au niveau de leurs paysages respectifs, auprès des acteurs institutionnels, d'autres OCB et OSC, et des collectivités territoriales dans l'objectif d'influencer et d'alimenter les politiques régionales en matière de gestion de l'environnement global;
- Le PMF en collaboration avec les ONG/OCB bénéficiaires organisera des ateliers de restitution des résultats des projets et d'information des acteurs locaux et des décideurs (institutions gouvernementales locales, Commune, médias, associations …) sur le projet et ses résultats (au

lancement, à mi-parcours et à la fin). Ces ateliers faciliteront la dissémination des expériences et l'intégration des leçons auprès de ces acteurs ;

- Chaque projet produira une étude de cas illustrée et pour les expériences à fort potentiel de réplication une large diffusion sera opérée ; ces outils mettront l'accent sur les bonnes pratiques et les leçonsapprises. La diffusion de ces supports permet également de disséminer les résultats et de favoriser leur intégration dans des cadres plus larges ;
- Les ONG Apex, OSC/OCBs soutenuessaisiront également toutes les occasions pour participer à tout événement pertinent pour la dissémination et l'influence des politiques au niveau régional et national.

A l'échelle nationale :

- Le PMF procédera à l'articulation régulière de ses interventions avec les projets/actionsdes autres bailleurs intervenant au niveau des paysages sélectionnés pour faciliter la dissémination et l'intégration;
- Le PMF procédera à la production et la diffusion de rapports annuels illustrés de bonnes pratiques, d'impacts chiffrés et de leçons apprises auprès des départements ministériels concernés, de la société civile ;
- Le PMF procédera à la diffusion régulière des études de cas et des rapports capitalisant les expériences de terrain au niveau national ;
- Le PMF participera également à tout événement pertinent et diffusera les bonnes pratiques/leçons au niveau national.

3.3.3 Promouvoir l'inclusion sociale

a. Appui à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes :

Le PMF adoptera une stratégie de **Genre** qui permettra d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au suivi-évaluation des projets qui seront soutenus au sein des quatre paysages sélectionnésafin de garantir que les femmes et les hommes bénéficient de manière égale des résultats des projets. Trois approches seront promues :

- **L'autonomisation des femmes** à travers l'encouragement et le financement de projets centrés sur la valorisation des connaissances des femmes dans la préservation et la gestion durable des ressources naturelles locales, portés directement pas les femmes et de projets qui aideront à répondre de manière ciblée aux besoins propres des femmes, à renforcer leur capacité de leadership et leur participation à la prise de décision afin d'améliorer leur situation socio-économique et réduire les inégalités par rapport aux hommes;
- **L'intégration** de façon systématique de l'analyse des rapports de genre dans tous les projets et ce dès l'étape de conception (consultation des femmes et des hommes, analyse des responsabilités et des rôles, intégration des femmes dans les comités de pilotage des projets, budget sensible au genre, données désagrégées par sexe) ;
- **La formation/sensibilisation** des ONGs/OCBs soutenus par le PMF sur l'approche Genre.

b. Renforcement des communautés locales (notamment à travers les APACs)

Le PMF/PNUD/FEM promeut la mise en œuvre de l'initiative de soutien stratégique aux APACs. Comme indiqué plus haut le soutien aux APACs est transversal dans le cadre de l'OP6 et concerne les quatre paysages sélectionnés. Par ailleurs, compte tenu l'importance que revêt la promotion des APACs au niveau national, des APACs hors des paysages sélectionnés pourront éventuellement être intégrées au programme.

c. Promotion de la participation des jeunes et des enfants:

Les projets soutenus par le PMF dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie accorderont une attention particulière aux jeunes et aux enfants en tant que public assurant l'influence et la réplication

au sein de leurs communautés, et constituant la relève future de la gestion durable des ressources naturelles. La stratégie qui sera poursuivie par le PMF/FEM est la suivante :

- Les projets incluront une activité d'éducation environnementale sur les initiatives prioritaires du PMF lors de l'OP6 (approche paysage, Agroécologie climato-intelligente, énergie co-bénéfices, produits chimiques) en faveur des enfants ;
- Tous les projets intégreront les jeunes de la conception jusqu'au suivi –évaluation ;
- Dans les projets sur les APACs, une attention particulière sera accordée aux transferts des connaissances traditionnelles et à la préparation de la relève ;
- Les projets portés par les associations de jeunes ou qui intègrent de façon appropriée l'organisation et la participation des jeunes seront encouragés et privilégiés, lors de la diffusion de l'appel à projets du PMF pour l'OP6.

3.3.4 Plan de gestion des connaissances

Le plan de gestion des connaissances privilégiera la recherche de synergie avec les projets et acteurs traitant les mêmes thématiques pour profiter de leurs expériences réussies et éviter la duplication des activités.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique, plusieurs projets (Programme de Gestion des Ressources Naturelles/PRoGRN, le PARSACC, etc.) ont initié des expériences intéressantes de manière participative avec la population. La présente stratégie s'inspirera de leurs expériences.Aussi, Le PMF identifiera à travers son réseau de partenaires nationaux et internationaux des technologies et bonnes pratiques développées par d'autres projets en Mauritanie et ailleurs dans le monde et facilitera la dissémination de ces outils à travers son site web et d'autres canaux de communication.

3.3.5 Stratégie de communication

L'accent sera mis sur l'information, l'éducation et la communication au profit de toutes les parties prenantes. Les principaux outils qui seront utilisés pour véhiculer les messages auprès des acteurs impliqués dans mise en œuvre de la stratégie et la population cible se résument comme suit :

- Elaboration de Rapport d'évaluation à l'issue de chaque phase opérationnelle pour présenter au MEDD et à travers ce département au Gouvernement le bilan de l'exercice passé en vue de mieux orienter le suivant et intégrer ainsi les résultats du PMF dans l'action de l'Etat et ses structures ;
- Elaboration de brochures sur l'approche paysagèrequi seront distribuées lors des campagnes de sensibilisation et des ateliers de formation dans l'objectif de renforcement des capacités des OSC;
- Elaboration et diffusion de référentiels techniques sur les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles par les OSC ;
- Utilisation des radios locales rurales pour l'animation d'émissions au profit des communautés cibles sur APACs et AGLC, et leur importance pour la conservation de la biodiversité et le développement durable ;
- Mise en ligne des acquis du PMF sur le site Web du PNUDet MEDD pour le rendre accessible aux différents utilisateurs ;
- Utilisation de la base de données informatisée comme moyen de partage et diffusion des informations entre les différents acteurs ;
- Diversification des journées portes ouvertes, visites d'échange d'expérience, réunions de partage comme espaces de discussions et de dialogue et d'échange inclusifs d'informations;
- Recours à l'utilisation du système d'information géographique (SIG) comme outil d'analyse et de partage des informations (y compris par la cartographie) sur l'environnement.

IV. CADRE DES RÉSULTATS ATTENDUS

Le Programme propose quatre (4) initiatives stratégiques comme plateformes multisectorielles d'exécution de ses microprojets au niveau national, compte tenu de la réduction de ses ressources au titre de FEM-6, mais aussi pour promouvoir l'internalisation et la transposition à plus grande échelle des opérations concluantes.

Au lieu de répartir les efforts entre six domaines d'intervention, voire davantage, le PMF/FEM mettra l'accent sur quatre initiatives multisectorielles, auxquelles les programmes nationaux alloueront la plus grande partie (70 à 80 %) de leurs fonds. Il est à noter que les organes du PMF sélectionneront les initiatives les plus importantes pour le pays, en consultation avec les Points focaux nationaux des conventions, les Points focaux Sectoriels et les différentes parties prenantes.

Selon les priorités du pays et des parties prenantes, le CNP du PMF décidera en fonction des ressources financières mobilisées de se concentrer sur une initiative, voire deux ou trois, afin de mieux cibler les microfinancements et d'accroître l'impact stratégique du regroupement des activités et des synergies.

Tableau 8. Cohérence avec les composantes du programme mondial OP6

Composantes projets OP6	Cibles SNP	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
<u>Composante 1 du PMF OP-6</u>: *Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire* Le programme pays du PMF améliore la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres, côtiers et marins importants à travers la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin à base communautaire dans environ 50 Communes	Les 4 paysages	• Activité 1.1 : Gestion durable des terres • Activité: 1.2: L'introduction de systèmes de paiement des services écosystémiques • Activité 1.3: Lutte contre les plantes envahissantes • Activité 1.4:Promotion des APAC	• Au moins **100** ha de dunes fixés • Au moins **10 sites** mis en défens • Au moins **20** sites de PSE mis en place • Au moins **3** espèces de plantes envahissantes éliminées. • Au moins **8** bonnes pratiques vulgarisées. • Au moins **10** espèces en voie de disparition restaurées. • Au moins **10** séances de sensibilisation organisées pour la création d'une Réserve Biosphère • Au moins **120** nouveaux comités villageois de lutte mis en place. • Au moins **5** bassins de rétention sont créés • Au moins **15** séances de sensibilisation organisées pour la création d'aires protégées.	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Variables de comparaison d'évaluation de base (utilisation de modèles conceptuels et des données de partenaires, selon le cas) Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la stratégie Programme pays (apport CNP)
<u>Composante 2 du PMF OP-6 :</u> *Agroécologie innovante climato-Intelligente* Pratiques d'agroécologie incorporant des mesures pour réduire les émissions de CO2 et améliorant la résilience au changement climatique, essayé et testé dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusés dans au moins 30 villages et communautés prioritaires	Les 4 paysages	• Activité 2.1 : Promotion de l'agroforesterie • Activité 2.2: Lutter contre l'agriculture itinérante • Activités 2.3: Vulgariser des techniques résilientes de production agro-pastorale • Activité 2.4 Restaurer les terres dégradées et/ou salées	• Au moins 50 ha d'agroforesterie réalisés. • Au moins 50 séances de lutte contre l'agriculture itinérante organisées. • Au moins 6 techniques résilientes de production agro-pastorales vulgarisées. • Au moins 100 ha de parcours sont restaurés • Au moins 3 plans de gestion des zones humides sont élaborés. • Au moins 80 ha restaurés de terres dégradées/salées. • Au moins 10 réserves pastorales communautaires créées.	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Indicateurs de résilience socio-écologiques pour les paysages de production (SEPLs) Rapport annuel de suivi (AMR) Examen de la stratégie du programme Pays (apport CNP)

Composante 3 du PMF OP-6 : *Accès à l'énergie Co-bénéfices faible carbone :* Solutions d'accès à l'énergie communautaire à faible émission de carbone déployées avec succès dans 50 Communes avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges	Les 4 paysages Les 4 paysages Les 4 paysages Oualo-diéri + El Athf	• Activité 3.1 : Vulgarisation des foyers améliorés • Activité 3.2 : Promotion ddes énergies reouvelables • Activité 3.3 : Vulgarisation de cuiseurs solaires • Activité 3.4 : Reboisement et régénération assistée dans des forêts	• Au moins 500 foyers améliorés sont distribués • Au moins 3 sites équipés • Au moins 50 cuiseurs solaires distribués • Au moins 3 forêts classées sont régénérées.	AMR, Rapport national AMR, données de base mondiales, rapports nationaux Etudes spéciales du pays [16] Examen de la stratégie du programme pays (apport CNP)
Composante 4 du PMF OP-6 : *Coalition au niveau local et mondial de gestion des produits chimiques* Des outils et des approches communautaires innovantes démontrés, déployés et transférés, avec le soutien de coalitions existantes ou nouvellement organisées dans au moins 20 communautés pour gérer les produits chimiques nocifs et les déchets d'une manière saine	Les 4 paysages Oualo-diéri Oualo-diéri	Activité 4.1 : la Contribution à l'inventaire des stocks obsolètes de polluants organiques persistants POPs Activité 4.2 : la Sensibilisation des communautés sur les dangers des POPs Activité 4.3 : la Vulgarisation de produits de substitution aux POPs	• Au moins 5 stocks obsolètes de POPs inventoriés • Au moins 10 séances de sensibilisation sur les dangers des POPs réalisées • Au moins 3 produits de substitution aux POPs vulgarisés	Rapport de projet individuel par les équipes pays du PMF Partenariat stratégique avec les Wilayas partenaires de l'IPEN Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la stratégie du programme pays
Composante 5 du PMF OP-6: *Plates-formes de dialogue politique et de planification « OSC-Gouvernement » (Grantmaker +):* Le PMF soutient l'établissement de plateformes de dialogue politique et de planification la "Politique et plateformes OSC-Administration'', tirant parti des partenariats existants et potentiels, dans au moins 50 Communes	Les 4 paysages	• Création de comités directeurs agissant sous forme de « plateformes de dialogue entre les OSC et les Administrations	• Au moins deux comités directeurs mis en place	Rapport annuel de suivi (AMR) Examen de la stratégie du programme Pays (apport CNP)
Composante 6 du PMF OP-6: *Promotion de l'inclusion sociale (Grantmaker +)* 6.1 Considérations d'intégration du genre 6.2 Programme de bourses aux communautés indigentes 6.3 L'implication des jeunes, des personnes handicapées	Les 4 paysages	• Promotion de l'inclusion sociale	• Au moins 50% des bénéficiaires sont issus des femmes ou jeunes ou handicapés ; • Au moins quatre projets centrés sur la valorisation des connaissances des femmes dans la préservation et la GDRN ; • Au moins quatre séances de sensibilisation sur l'approche genre organisées	Rapport annuel de suivi (AMR) Examen de la stratégie du programme Pays (apport CNP)

[10] *Valable uniquement pour les pays chefs de file dans cette initiative stratégique*

Composante 7 du PMF: *Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques ducitoyen (Grantmaker+)* 7.1 La bibliothèque numérique d'innovations communautaires est établie et offre un accès à l'information pour les communautés dans au moins 50 Communes 7.2 Plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales globales dans au moins 20 Communes	Les 4 paysages	Mise en place de bibliothèques électroniques sur les innovations favorables à l'environnement mondial émanant des populations locales ; Mise en place de plateforme d'échanges Sud-Sud sur les innovations émanant des populations locales.	• Au moins 1 Bibliothèque électronique est mise en place et fonctionnelle • Au moins quatre voyages d'études effectués dans les Wilayas voisines,	Rapport annuel de suivi (AMR) Examen de la stratégie du programme Pays (apport CNP)

V. PLAN DE SUIVI & D'ÉVALUATION

5.1. Description du plan national de suivi &évaluation de la mise en œuvre

Le système de Suivi-évaluation du SNP mettra l'accent sur le suivi-évaluation de la perception du changement par les différentes parties prenantes. L'accent sera également mis sur la collecte de l'information sur les succès et les échecs et la capitalisation régulière des résultats d'étape en utilisant des indicateurs appropriés (quantitatifs et qualitatifs pour mesurer la qualité des changements).

A l'échelle nationale, le plan de suivi-évaluation s'articulera autour :

- La conception d'un plan d'action annuel renforcé en se basant sur la SNP et intégrant les principes de la gestion axée sur les résultats (situation de référence, indicateurs, cibles, écarts, ajustements, recommandations, budget…), notamment en utilisant les colonnes 2, 3 et 4 du tableau 3 /cohérence avec les composantes du programme global du PMF (OP6) qui sera actualisé au fur et à mesure de l'octroi des subventions;
- Examen et validation du plan annuel par les membres du CNP ;
- Revues mi- annuelles et annuelles du plan par les membres du CNP et les partenaires clés (PNUD, point focal du FEM notamment) ;
- Production et diffusion d'un bilan annuel sur les progrès du SNP (résultats du programme et des projets, succès stories, leçons apprises, recommandations, ajustement éventuel)
- Evaluation participative à mi-parcours du SNP et du portefeuille des projets impliquant les membres du CNP, les CBOs, les principaux acteurs nationaux et recommandations sur les mesures adaptatives à entreprendre.

5.2. Renforcement du suivi & évaluation et la gestion adaptative des parties prenantes

Le suivi et l'évaluation des différents partenaires bénéficiaires de subventions du PMF seront effectués à travers un processus régulier d'encadrement et de suivi utilisant des outils variés tels que :

- L'organisation de session de formation des OCBs et des ONGs sur des dispositifs simplifiés de suivi-évaluation au démarrage des projets, portant sur les méthodes de planification, les outils de suivi-évaluation, et les indicateurs ;
- Le support technique et méthodologique régulier aux bénéficiaires tout au long du cycle de projet ;
- Des visites de sites impliquant les membres du CNP (au moins 3 visites par projet, au démarrage, à mi-parcours, et à la fin du projet) ;
- Le reporting régulier par les OCBs et les ONGs (un rapport tous les 3 mois) ;
- L'organisation de réunions de suivi-évaluation participatives entre les bénéficiaires de subventions, les communautés locales et les partenaires locaux (réunion mi- annuelle et annuelle) ;
- Réalisation d'une évaluation externe finale de chaque projet.

5.3. Description du model de participation des parties prenantes au suivi & évaluation

Le PMF assurera l'implication des communautés locales dans la conception et le suivi-évaluation des initiatives qu'il soutiendra à l'échelle de chaque paysage spécifique. Les OCBs soutenues seront encadrés par le PMF pour la conception d'outils simplifiés de suivi-évaluation (feuille de suivi simplifié, photos avant et après projets, vidéo…). Les bénéficiaires et les communautés locales seront inclusivement impliqués dans la collecte des données sur le progrès des projets à travers :

- La mise en place d'un comité communautaire de suivi-évaluation (impliquant des partenaires locaux) et l'organisation de réunions régulières de suivi-évaluation (tous les 3 mois). Ce comité associera les bénéficiaires locaux hommes et femmes) dans la mise en œuvre du projet, le suivi-évaluation et la prise de décision ;
- La conception participative d'un simple plan de travail annuel sur la base des résultats attendus du projet incluant des indicateurs pragmatiques et parlants pour les communautés locales ;
- Rapports périodiques (tous les 3 mois) des progrès réalisés, des difficultés, des leçons apprises (photographies, vidéos, rapports) en langue locale ;
- Le renseignement périodique des indicateurs avec la participation des communautés ;
- L'évaluation à mi-parcours et finale des projets (selon une approche participative et inclusive incluant les acteurs locaux, la communauté locale);
- L'élaboration d'un rapport final et d'un rapport de capitalisation de chaque projet soutenu par le programme.

5.4. Les outils et modèles clés du suivi-évaluation du PMF/FEM

Les résultats des projets individuels seront rassemblés à travers la production d'un bilan annuel qui permettra de mettre en avant les résultats et les acquis groupés des projets, les contraintes rencontrées, les enseignements tirés et les leçons apprises. Cet exercice sera effectué en s'appuyant sur les outils et les activités de suivi-évaluation détaillé dans le tableau n°9.

Tableau 9. Plan de S&E au niveau du PMF

Activités S & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration SNP	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, les parties prenantes,	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Les examens seront effectués annuellement[13] pour s'assurer que le SNP est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention
Rapport annuel Pays (ACR)[14]	Permettre 1 communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation duPMF	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays[15] basée sur l'ACR	Permettre 1 communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du PMF	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

VI. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

6.1. Description des partenariats stratégiques possibles

Le PMF dans sa stratégie de mobilisation des ressources a déjà entrepris des contacts auprès de ses principaux partenaires ayant en partage la protection de l'environnement. Dans la section 2.3.2 ci-dessus les possibilités de développement des partenariats stratégiques du PMF ont été présentées en termes de sources potentielles de mobilisation des ressources selon les paysages. Ce type de partenariat gagnant-gagnant sera poursuivi et recherché auprès des partenaires stratégiques du PMF/FEM suivants :

- L'Etat : MEDD, Ministères sectoriels et Points Focaux Nationaux des Conventions Multilatérales sur l'Environnement ; Services déconcentrés ;
- Partenaires Techniques et Financiers ;
- Institutions de recherche et de formation
- Collectivités et Communautés.

Le PMF/FEM poursuivra tout au long de l'OP-6 la recherche de financements supplémentaires et explorera les autres pistes de cofinancement identifiées dans le cadre de ce processus, pour améliorer la durabilité des subventions du programme national du PMF et le rôle bailleurs+ ; et ce, en :

- Diversifiant les sources et les objectifs pour atteindre un plus grand impact (à savoir les ressources non-FEM qui aident à aborder les objectifs de développement durable ;
- Améliorant ou augmentant en espèces et en nature, le cofinancement au niveau du projet; au niveau du paysage terrestre et marin ; au niveau du pays ;
- Favorisant le recouvrement des coûts et cofinancementd'une part des coûts non-subventionnés des programmes nationaux du PMF (tels que les fonds TRAC du PNUD, les Institutions Nationales d'accueil, les contributions Gouvernementales, les donateurs bilatéraux); et de possibilités pour le PMF de servir de mécanisme d'exécution à l'exemple du projet AMCC.

6.2. Description du plan de mobilisation des ressources

La logique de financement du FEM appelle pour chaque dollar mobilisé sous forme de levier un cofinancement de plus du double à cinq fois plus importants. Sur cette base, le PMF/FEM continuera sa recherche de cofinancement pour maximiser les impacts sur l'environnement. A ce titre, il poursuivra son action de mobilisation des ressources en direction des axes suivants :

- **Axe 1 : La mobilisation des ressources classiques du FEM** : Les ressources mobilisables à travers cet axe relèvent de la politique de l'administration du MEDD à accorder sur les fonds STAR, à l'image du FEM 5, 10% des ressources mobilisés au profit du SGP ; elle vise même au-delà à rendre cette allocation statutaire et systématique, y compris les ressources déjà accordées au titre du FEM 6 à la FAO ;

- **Axe 2 : Les sources TRAC du PNUD** : Ces ressources dépendent en grande partie des priorités du cadre de programmation de l'UNDAF. L'UGP du PMF veillera à saisir cette opportunité pour inscrire des ressources additionnelle. Des opportunités apparaissent aussi du côté du PMF mondial à l'exemple de *l'introduction de l'agroécologie dans l'OP-6* à laquelle la Mauritanie a souscrit aux côtés de 30 autres pays pilotes, pour mobiliser des ressources additionnelles

- **Axe 3 : Les PTF et projets/programmes d'environnement**: Le PMF visera à court, moyen et long termes à faire institutionnaliser par l'Etat une allocation de 10% des ressources mobilisées par tout projet d'environnement au profit du SGP à mettre en œuvre par une ONG/OCB au titre de maitre d'œuvre délégué;

- **Axe 4 : Le critère d'accès aux ressources du PMF par une ONG/OCB**: Le critère de sélection de tout projet en quête de financement du PMF demeure pour le CNP une source de mobilisation

de 25% en espèce et 25% en nature des coûts du projet. Cependant, ce cofinancement peut être mobilisé par l'ONG/OCB auprès d'autres partenaires;

- **Axe 5 : Les collectivités locales et territoriales** : Le PMF promeut dans cette stratégie de l'OP-6, le partenariat avec les collectivités locales et territoriales dès lors qu'elles sont les premières bénéficiaires des ressources destinées à financer les activités environnementales mises en œuvre dans leurs circonscriptions; les premières tentatives ont été concluantes et donc méritent d'être poursuivies ;
- **Axe 6 :** Les ONG/OCB seront encouragées par le PMF à travers des sessions de sensibilisation à entreprendre des plaidoyers et lobbying pour rechercher des cofinancements.

VII. PLAN DE GESTION DES RISQUES

7.1. Identification des principaux risques

Les principaux risques identifiés, pouvant entraver la mise en œuvre du PMF au niveau du pays, sont :

- La non adhésion des parties prenantes au niveau régional et local à l'approche nouvelle de *paysage* ou une partie ou totalité des activités qui y sont menées peut susciter des blocages à la mise en œuvre du projet ;
- La définition du terme *paysage* peut différer d'une communauté à une autre et d'une région à une autre ; en particulier en zone pastorale les parcours peuvent très étendues par opposition aux terroirs du sud du pays où la densité des populations est plus élevée et par conséquent le paysage devient plus réduit et source de plus de convoitise ;
- La non-adhésion au PSE par les communautés (en transhumance et sédentaire) par défaut d'entente sur les paiements pour les services écosystémiques mais aussi en raison de l'interprétation que les uns et les autres peuvent se faire de la loi islamique et du code pastoral. D'un côté la loi islamique qui est le soubassement du droit moderne rend les parcours et la biomasse qu'elle sous-tend comme des ressources publiques et un don de la nature ; de l'autre, le code pastoral donne accès libre aux pâturages. Il y a donc là un risque de mésentente.
- Les conflits communautaires surtout en zones de parcours peuvent se produire lorsque l'intervention du PMF bénéficie une partie des communautés vivant dans le milieu ou à des communautés non originaires du paysage ou que la pression sur les ressources entre les différents groupes d'usagers surviennent ;
- Lesrisques climatiques/inondations ou sécheresse sont des risques liés à des phénomènes naturels et aux dégâts imprévisibles ; lorsqu'ils se produisent sur un paysage les investissements peuvent être compromis voire perdus ;
- Un manque de coordination des projets à l'échelle des paysages peut susciter des gâchis, soit par duplication des activités profitant aux mêmes communautés ou un surinvestissement ;
- Une gestion unilatérale de l'initiative par l'ONG/OCB sans associer les parties prenantes par incompétence ou par accident de parcours. Il arrive en effet que les communautés ne s'entendent pas au cours de la période de mise en œuvre du projet pour des raisons subjectives ou objectives. L'ONG/OCB dans ce cas a tendance à se substituer à l'ensemble. Même si l'ONG/OCB est de bonne foi et fait les choses telles qu'elles doivent se faire, il n'en demeure pas moins que les communautés bénéficiaires sont exclues du renforcement des capacités recherché.

Tous ces risques identifiés sont d'une probabilité d'occurrence modérée à faible ; ce qui implique des mesures d'atténuation qui ont pour objectif à pallier au blocage du projet. Le tableau 10 ci-après donne une estimation des mesures de contournement et donc d'atténuation du risque pour le projet. Il peut subsister d'autres risques qui apparaissent au cours de la vie du projet ; les évaluations à mi-parcours ou visites fréquentes qu'entreprennent le CN et les membres du CNP pourront apporter des mesures palliatives.

Tableau 10 : Description des risques identifiés dans l'OP 6

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
La non adhésion au concept paysage peut soulever une non adhésion au projet par une partie de la communauté	F	L'aide catalytique offerte par le SGP aux OSC/OCB candidates pour répliquer des exempes d'ICCA dans les 4 paysages facilitera une meieure compréhension du concept à travers la constitutio d'une base des données sur ce concpt
La non adhésion au PSE pourrait bloquer la mise en œuvre d'une telle initiative pourtant hautement bénéfique	F	Ici, il sera fait recours aux mécanismes sociaux de règlement des conflits et la sensibilisation des parties prenantes ; il s'agit là de services à entreprendre par les sédentaires pour lesquels ils sont en légitimité de réclamer en retour un paiement. Maintenant il faut faire intervenir les mécanismes de la Jemââ ou l'autorité administrative ou encore communal pour s'entendre sur les montants
Risques liés à la recrudescence des conflits à cause de la réduction ou la pression sur les ressources entre les différents groupes d'usagers liées à l'occupation de l'espace et aux usages des ressources ;	M	Le SGP doit renforcer la communication, la cohésion, la confiance et trouver des manières nouvelles de travailler ensemble. Le SGP doit agir en amont, il s'agit donc d'améliorer : la communication en renforçant notamment l'écoute, la cohésion en supprimant les clans et en instaurant un véritable esprit d'équipe, la confiance en évitant les préjugés, trouver des manières nouvelles de travailler ensemble.
Risques liés aux changements climatiques (aléas climatiques et autres catastrophes naturelles) et leur impact sur l'économie rurale qui préoccupent encore une grande partie de la population; le SGP devra engager, avec l'appui de ses partenaires, des efforts en vue l'élaboration et la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce multirisques.	M	Le SGP doit élaborer et mettre en place un système d'alerte précoce multirisque et disposer d'un plan B au cas où les dégâts peuvent être importants.
Un manque de coordination des projets à l'échelle des paysages peut susciter des gâchis, duplication ou perte de performance	F	Les visites de contrôle fréquentes du CN sur les sites des projets et les rencontres des différents partenaires membres du GTEDD réduisent ce risque. Et les mesures d'atténuation sont dans tous les cas à portée lors des rencontres mensuelles du GTEDD
Risques lies aux insuffisances des capacités des Organisations de la Société Civile ou au syndrome de dirigisme	M	Le SGP doit promouvoir avec l'aide de ses partenaires un plan de renforcement institutionnel de l'Unité de gestion du programme et de la SC et des OCB. le succès du programme dépendra en grande partie de la capacité des Organisations de la Société Civile à piloter, mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du programme. Ceci nécessitera l'opérationnalisation de nouvelles approches de coordination entre le SGP, les acteurs de la société civile et les Communautés villageoises dans l'exécution de certaines activités. La nouveauté de ces approches comporte un risque qu'il faudra minimiser par le renforcement de la capacité du SGP, du MEDD, des partenaires, des Organisations de la Société Civile à encadrer et à suivre la réalisation des actions sur le terrain, ainsi que des OCB comme groupe cible.
E = Elevé	*S = Substantiel*	*M = Modéré*	*N = Faible (négligeable)*

7.2. Méthode de suivi des risques

Les risques identifiés seront suivis tout au long du processusde mise en œuvre de l'OP-6 du PMF et revus lors desrevuesclassiques programmées.Ledegré ou la probabilité du risque seront évalués et ajustés (ou supprimés) le cas échéant lors de ces revues :

- Les risques seront identifiés au cours de l'élaboration de laSNP OP6 et validés dans le cadre de l'atelier national d'approbation de la stratégie ;
- Ils seront suivis tout le long de la mise en œuvre de la SNP, à l'occasion des réunions du CNP ;
- Ils seront examinés lors des revues annuelles et à mi-parcours, et lors de la révision annuelle de la SNP. A ce moment le degré des risques ou la probabilité des risques peut être ajusté (e). Les risques identifiés peuvent être également éliminés et des nouveaux risques ajoutés, au besoin, avec des mesures d'atténuation appropriées, identifiées ;
- Ils seront également suivis dans le cadre des projets transversaux au niveau des paysages : projet global paysage élargi, projets ONG Apex.
- Les rencontres mensuelles du GTEDD constituent le cadre approprié d'évaluation et de suivi pour la mise en cohérence et harmonie (et règlement des problèmes) des interventions des différents PTF.

VIII. APPROBATION PAR LE COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Remarque: La présente signature d'approbation concerne la stratégie du PMF du pays SPN dans sa version finale et complète, dûment examinée par le CNP et approuvée en tant que guide d'implémentation de la phase OP6 du Programme National du SGP.

Les membres du CNP impliqués dans le développement de la phase OP6 de la SPN, ont ci-après signé après avoir lu, évalué et approuvé le 28 Juillet 2016		**Signatures**
Noms et Prénoms	**Institution**	
Diman Abdawa	PNUD	
Moustaphe Mohamed	CNP	
Mohamed Ghiya O. Seyfdal	MEDD	
Fall Khayar	MDMEFCB	
Zeinabou Coulibaly	OXFam	
Yakharé Soumoré	ROLPE	
Mohamed Yahya EBA	PFANEM	
Boubacar DIOP	DPN/MEDD	
Ethmane BA	DUE	

Les observateurs du CNP impliqués dans le développement de la phase OP6 de la SPN, ont ci-après signé après avoir lu, évalué et approuvé	Signatures
BA Amadou CV SGP	
Bechir NDIATH Assistant Programme SGP	
Dia Ousmane Amadou	

ANNEXES

Annexe A :

Résumé de l'évaluation de la situation de référence du paysage terrestre/marin dans OP6

Le Fonds pour l'Environnement Mondial est un organisme dédié à la coopération internationale ayant pour vocation de financer des initiatives engagées dans la lutte contre les principales menaces qui pèsent actuellement sur l'environnement de la planète : la déperdition de la biodiversité, le changement climatique, la dégradation des eaux internationales, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la dégradation des sols et les polluants organiques persistants (POP). Il compte 175 gouvernements membres et travaille en partenariat avec le secteur privé, les ONG ainsi que les organisations internationales pour traiter des enjeux environnementaux au niveau mondial, tout en soutenant les initiatives de développement durable au niveau national.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial dispose en son sein d'un mécanisme financier appelé Programme de Micro Financements (ou SGP) du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM). Le PMF/FEM vise à trouver des solutions locales aux problèmes environnementaux globaux. Il est exclusivement destiné aux organisations de la société civile (ONG, Associations de Développement, Organisations Communautaires de Base), auxquelles il apporte des appuis techniques et financiers pour l'exécution des projets communautaires, susceptibles de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

Initié en 1992, le PMF/FEM est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS.

Le PMF/FEM a effectivement démarré en Mauritanie en 2001 ; Depuis lors, il appuie et accompagne des initiatives communautaires de réduction de la pauvreté, par (i) la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, (ii) la lutte contre les changements climatiques, (iii) la protection des eaux internationales, (iv) la lutte contre la dégradation des terres, et (v) la lutte contre les Polluants Organiques Persistants.

L'objectif du PMF/FEM est de contribuer à une meilleure gestion de l'environnement mondial, par l'accompagnement des ONG/associations/Organisations Communautaires de Base et des communautés de base, à la gestion des ressources naturelles et la création de liens entre la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté. Il s'agit de façon spécifique de (i) renforcer les capacités des acteurs non gouvernementaux et des communautés à la base pour la prise en compte des questions environnementales dans les actions de développement locales, (ii) financer des portefeuilles de projets dans les domaines focaux du FEM, (iii) développer des partenariats et mobiliser des ressources financières additionnelles, et (iv) capitaliser les résultats obtenus et les leçons apprises de la mise en œuvre des projets et assurer la réplication des bonnes pratiques.

En tant que programme institutionnel du FEM, le PMF a toujours aligné ses stratégies de phase opérationnelle sur celles du FEM en considérant que son rôle consistait à traduire lesdites stratégies dans les actions prioritaires des communautés et des OSC locales.

Tandis que le PMF/FEM mondial est à sa sixième phase, celui de la Mauritanie est à sa cinquième ; celle-ci consiste à « *aider efficacement à produire des avantages environnementaux mondiaux et à préserver le patrimoine écologique mondial en apportant des solutions communautaires locales qui complètent et renforcent les mesures prises aux niveaux national et mondial* ».

Dans le cadre du Programme Opérationnel VI (ou PO6), le PMF contribue à la réalisation des 7 composantes dont une composante de Conservation des paysages terrestres et marins communautaires. Dans le cadre de cette composante, le PMF identifiera des écosystèmes importants et utilisera une approche

communautaire de conservation des paysages terrestres et marins pour les besoins de leur protection et de leur utilisation durable. Cette composante du PMF mettra en œuvre une approche véritablement plurisectorielle avec la participation des communautés dans les zones tampons et les corridors, assurant ainsi la connectivité nécessaire pour les mosaïques paysagères complexes.

La présente étude s'inscrit dans ce cadre et vise à identifier et à caractériser des paysages. Cette approche paysagère, tout en continuant à fournir un accès direct aux subventions du FEM aux organisations de petits producteurs, aux réseaux d'autochtones, aux associations d'agriculteurs et aux collectifs d'agriculteurs dans le monde entier, devra permettre au PMF de contribuer à fédérer leurs efforts dans le cadre du mouvement mondial en rapide expansion de soutien à la conservation de l'agro-biodiversité, de la souveraineté alimentaire et des ressources génétiques végétales et animales in situ.

L'objectif de cette phase de l'étude est de procéder à l'identification des quatre principaux paysages sélectionnés et des mesures résilientes de réponse à cet état de référence. Il s'agit de manière spécifique (i) préciser les limites géographiques du paysage et ses espaces vitaux excentriques avec une cartographie sommaire ; (ii) identifier sommairement les potentialités socioéconomiques du paysage : population, activités dominantes de subsistance, autres ressources ; (iii) caractérisation environnementale : états de vulnérabilités et d'exposition aux aléas naturels, climatiques et anthropiques ; et (iv) identification d'autres initiatives de développement et de protection de l'environnement dans l'espace paysager ou dans son voisinage immédiat.

La démarche méthodologique préconisée pour élaborer cette stratégie inclut l'évaluation de la situation de référence des paysages sélectionnés qui fait l'objet du présent rapport.

L'évaluation de la situation de référence des paysages sélectionnés a été réalisée en deux étapes :

Étape 1. Consultations autour de la Stratégie de programme de pays durant l'OP6 et exercice de cadrage exercice de cadrage

La consultation autour de la stratégie du programme pays a été effectuée auprès de l'Unité de Coordination du SGP/FEM et son Comité National de Pilotage.

Cette consultation a permis de recueillir les orientations des parties sur les critères de sélection des paysages.

Après un premier choix des paysages, la consultation a été étendue à d'autres acteurs dont notamment les directions techniques du MEDD, la société civile, le bureau du PNUD, les partenaires techniques et financiers. Ce qui a permis d'obtenir un consensus sur le choix porté sur quatre paysages. Il s'agit des paysages suivants:

- Paysage de la zone de transition écologique Oualo-diéri située sur la partie de la vallée du fleuve Sénégal allant de Moughataa de Keur Macène, à l'ouest jusqu'à la Moughataa de Boghé, à l'est ;
- Paysage d'El Athf couvrant les Moughataas de Kaédi et de Maghama, au Gorgol et une partie de la Moughataa de Sélibaby au Guidimakha (Commune de Arr) ;
- Paysage de la zone d'Aftout Chargui couvrant les Communes de Mâle, Dionaba et Diélouar au Brakna et les huit communes de la Moughataa de Barkéol en Assaba ;
- Paysage de la mosaïque de zones humides des Hodhs lointains couvrant les deux Hodhs toutes les communes de la Wilaya du Hodh El Gharbi et vingt neuf (29) Communes de la Wilaya du Hodh El Chargui réparties dans cinq Moughataas (Amourj, Bassikounou, Djiguenni Néma et Timbadra) ;

Étape 2. Evaluation de la situation de référence des Paysages sélectionnés

Cette évaluation a été conduite sur le terrain et a permis de :

a) Collecter des données biophysiques et d'évaluer l'état de conservation des ressources naturelles ;

b) Organiser des focus groupe qui ont permis de collecter des données socio-économiques (démographie, activités socioéconomiques et données sur les problèmes environnementaux de chaque zone, etc.). Au total onze (11) focus groupe ont été organisés dont Trarza 2, Brakna 3, Gorgol 2, Assaba 2 et Hodh El Gharbi 1 et Hodh El Chargui 1.
c) Identifier les parties prenantes ;
d) Proposer une typologie d'activités et des indicateurs
e) Relever les points GPS pour l'établissement des cartes des paysages sélectionnés;
f) Elaborer la carte de chaque paysage
g) Elaborer le rapport de l'évaluation de la situation de référence des paysages sélectionnés.

Le choix des paysages s'est fondé sur la prise en compte de la fragilité de l'ensemble des écosystèmes du pays et de leur vulnérabilité aux effets du changement climatique. Sur cette base quatre paysages ont été choisis en fonction des critères suivants :

- Vulnérabilités au changement climatique et capacité de résilience ;
- Dégradation des ressources naturelles (terre, eau, végétation, etc.) et potentiel de régénération ;
- Importance de la biodiversité et état de conservation de celle-ci
- Importance socio-économique et culturelle du paysage
- Potentiel d'impact sur l'environnement local, national, régional et mondial.

C'est ainsi que les paysages dont les noms et caractéristiques suivent ont été sélectionnés :

- **Paysage d'El Athf** : Biotope exceptionnel à l'échelle du pays, "habité", avec des capacités potentielles de régénération propres à assurer la résilience au changement climatique du capital de la biodiversité si des mesures d'adaptation au changement climatique sont prises. A cause de son importance écologique, biologique et socio-économique, cette zone proposée comme réserve de biosphère dans le cadre de la mise en œuvre de programmes environnementaux en vue d'assurer trois fonctions : (i) **une fonction de conservation**: pour assurer la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique, (ii) **une fonction de développement**: en vue de favoriser le développement économique et humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales, et (iii) **une fonction d'appui logistique**: pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et mondial, visant à la conservation et au développement durable. Ce paysage couvre une partie de la Wilaya du Gorgol et une partie de celle du Guidimakha et se trouve du point de vue climatique en zone sahélienne voire sahélo-soudanienne.
- **Le Paysage de la zone de transition écologique Oualo-diéri :** Ce paysage se trouve sur la façade dunaire à l'intersection des masses de sable avec les vallées fertiles, oasis et bas-fonds, source d'envasement et d'ensablement, riche en pâturages et nouvelle destinée des établissements et repeuplements humains. Ce paysage renferme une dizaine de forêts classées et un réseau hydrographique important avec des cours d'eau permanents qui permettent la mise en valeur des terres agricoles les plus hautes et la conservation de la biodiversité animale et végétale inféodée à ce milieu. Ce couvre toute la bande de terres fertiles du Oualo et de dunes rouges qui surplombent ces terres allant de la Moughataa de Keur Macène, à l'Ouest à la Moughataa de Boghé, à l'est. Elle se situe sur la vallée du fleuve Sénégal et son climat est du type sahélo-saharien.
- **Le Paysage d'Aftout Chargui :** Zone agro-pastorale à forte tendance à la dégradation des terres et une perte des facteurs et des moyens de production avec une population très pauvre et soumise aux aléas de l'insécurité alimentaire. Il comporte par un système endoréique de mares, de lacs et

de marigots qui pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés qui vivent dans leur voisinage. Elle se situe en zone pluviale avec un climat sahélien et couvre les Moughatas de Barkéol en Assaba et celles d'Aleg et de Maghta Lahjar au Brakna.

- **Le Paysage de la mosaïque de zones humides des Hodhs lointains :** Réseau de zones humides d'importance internationale marquées par la présence d'une importante avifaune migratrice du paléarctique occidental et jouant un rôle important dans la conservation de la biodiversité animale et végétale. En effet, les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau montrent une forte concentration d'anatidés, d'ardéidés, de laridés et de limicoles dans ces zones humides dont abritent encore une population relique de crocodiles du Nil. Ces zones humides sont particulièrement vulnérables au changement climatique à cause leur mode d'alimentation en eau dépendant uniquement de la pluie. Elles sont aussi le support d'une économie locale qui y tire l'essentiel de ses moyens de subsistance (produits alimentaires, eau pâturages, etc.). Ce paysage couvre l'ensemble de la Wilaya Hodh El Gharbi et vingt neuf communes de la Wilaya du Hodh El Chargui

Le climat de la zone dans la quelle sont situés les paysages est typiquement sahélien au Sud-est et prend un caractère sub-saharien au Nord et à l'Ouest. La moyenne annuelle des températures est de 37°C et l'évaporation potentielle annuelle est conditionnée par une insolation constante, des températures élevées et des vents irréguliers de 3-4 m/s à 10 mètres. Les mois les plus chauds sont mai et juin avec des températures dépassant les 40°C. Les mois les moins chauds sont décembre et janvier avec des moyennes minimales situées entre 15 et 19°C.

Les précipitations de mousson qui arrosent la zone entre juillet et octobre fournissent des hauteurs moyennes comprises entre200 et 300 mm/an.
On distingue dans cette zone plusieurs types de sols, classés en fonction de leur texture et de leur structure. Il s'agit des sols possédant les caractéristiques suivantes:

- Sols hydro morphes / Gley de surface et d'ensemble : contiennent 50 à 75% d'argile ; mauvais drainage, favorables à la riziculture ; structure prismatique à sols sans structure supportent la submersion et sont très difficiles à travailler aussi bien en sec qu'en humide ;
- Sols hydro morphes/pseudo-gley à tâches et concrétions : contiennent 30 à 50% d'argile (ils sont argilo-limoneux) mauvais drainage sols sans structure, mais reste favorable à la riziculture et aux autres cultures ;
- Sols peu évolué/d'apport hydro morphe : teneur en argile de 10 à 30% ; drainage moyen, structure cuboïde, favorables à toutes cultures autres que le riz, sols filtrants ;
- Sols minéraux bruts/d'apport fluviatile : contiennent 80 à 90% de sable, structure mono granulaire supportent toutes les cultures autres que le riz.

L'hydrologie de la zone comprend quatre grands systèmes :

Le système Gueyloube - Thiallakh - Bell- Diawling : On ne peut décrire séparément les axes de ce système qui, mis à part Gueyloube en aval de Diama est constitué par un seul chenal à marécages. Ce système est très complexe et est formé de vasières, marais et marécages où se noient les chenaux et qui est renforcé depuis la mise en service du barrage de Diama par le rehaussement de ceux-ci. La confluence principale avec le fleuve, celle du Thiallakh, se situe au sud de Diama dans une zone de vasières. C'est également ce même Thiallakh qui devient le Bell à l'entrée ouest du parc avant de former deux grands bassins marécageux à l'est et au nord de la dune de Ziré, respectivement le Diawling et le Tianbrank ou Tichilitt. Vers le nord, deux petits marigots prolongent Tianbrank dans le 2ième tiers du Ndiadier qui vient en oblique par le sud-est et forment les marais de Chott Boul puis, plus au nord, ceux de Toumbos et de l'Aftout Es Saheli.

Le système formé par le N'diadier, Diallo, Dioup, Dalagona, Ibrahima et le Gouer : Ce système est beaucoup plus ouvert que le précédent. Les tracés des marigots sont reliés en plusieurs endroits mais ils sont nettement différenciés et plus ou moins bien marqués. A l'image du premier système auquel il communique vers Chott Boul, la crue est totalement contrôlée par des ouvrages situés sur la digue rive droite : Aftout sur le N'diadier, ceux sur Dioup, Dalagona, Ibrahima et Gouer, de l'ouest vers l'est.Les aménagements hydro agricoles sont nombreux dans cette partie mais beaucoup d'entre eux sont abandonnés à cause des remontées salines ou de la permanence de la submersion qui entraîne le développement des plantes aquatiques.

Le lac de R'Kiz et ses marigots d'alimentation que sont le Sokam et le Laoueija (qui empruntent les dépressions inter dunaires). Le lac de R'kiz est une cuvette enserrée entre deux dunes. Cette cuvette à 30 km de longueur, 4 km de largeur et est peu profonde. Elle occupe visiblement un ancien cours du fleuve Sénégal. Le lac de R'kiz est un lac d'eau douce alimenté périodiquement par les crues du fleuve Sénégal à travers les défluents de Sokam et Laoueija.

Le Diawane et ses deux défluents que sont le Koundi et le Kirèye : Ce système et le précédent constituent la principale zone de culture de riz du pays. Le Koundi prolonge son cours jusqu'au niveau de Dar El Barka à l'est.

Ces quatre systèmes sont complétés par un réseau de marigots. Ce réseau est parfois indépendant (directement connecté au fleuve) ou relié aux quatre systèmes sus-décrits. Parmi ces marigots plusieurs alimentent des forêts classées telles que Gani, Keur Mour, Olo Ologo, Lopel, Dar El Barka, etc.

On distingue dans cette zone trois types de formations végétales. L'USAID (1982) souligne que ces formations disposent d'une faible capacité de charge comprise entre 0,11 UBT/ha/an (saison des pluies) et 0,05 UBT/ha/an (saison sèche).Il s'agit de:

- **Formations dunaires de la zone avoisinante de la vallée du fleuve Sénégal**
- **Formations alluviales**
- **Formations des sols salins.**

D'après les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2013, la population de l'ensemble des paysages est de **1 154 070** habitants dont **547 495** hommes et **606 575** femmes soit respectivement 47,4% et 52,6% de la population. Cette population est répartie entre quatre vingt sept (87) communes sur une superficie de **169 350 km²**

. Paysages	Population			Nombre de Communes	superficie
	Hommes	Femmes	Total		
Mosaïque des Zones Humides des Hodhs	334 033	368 798	702 831	56	135250
Zone Transition écologique Oula Diéri	95305	102 626	197931	11	9 300
El Athf	46899	49 996	96895	8	6 800
Aftout Chargui	71258	85 155	156413	12	18 000
Totaux	**547 495**	**606 575**	**1 154 070**	**87**	**169 350**

Les principales activités socio-économiques dans les paysages sont :

- L'agriculture
- L'élevage
- La pêche
- Le commerce
- Artisanat

Les principaux usages des ressources naturelles sont :

- L'exploitation des eaux de surface d'eau
- L'exploitation des ressources pastorales ;
- L'exploitation du bois pour divers usages
- L'exploitation des sols à vocation à agricole
- L'exploitation des produits forestiers non ligneux

Les paysages sélectionnés sont confrontés à plusieurs problèmes environnementaux

- La perte des terres (ensablement et érosion hydrique) ;
- La surexploitation des ressources naturelles ;
- Les feux de brousse ;
- La carbonisation ;
- Les plantes envahissantes ;
- La perte de zones Humides et leur dégradation ;
- Les conflits fonciers ;
- La salinisation des terres à vocation agricole ;

Les domaines et principales activités proposées dans les différents paysages figurent dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11 : Les activités proposées par domaine focal du FEM

Domaines	Activités proposées
Terres dégradées	Lutte contre l'ensablement
	Lutte contre l'érosion hydrique
	Vulgarisation de foyers améliorés
	Reboisement villageois
	Mises en défens
Biodiversité	Lutte contre les plantes envahissantes
	Restauration des espèces végétales en voie de disparition
	Régénération assistée des zones de parcours et des forêts
	Développement de filières de PFNL
	Vulgarisation des techniques durables d'exploitation des RN
	Promotion des APACs (Réserves pastorales communautaires)
Changement climatique	Sensibilisation pour la création d'une réserve de biosphère
	Vulgarisation de techniques résilientes de production sylvopastorale
	Lutte contre les feux de brousse
	Promotion du biogaz et de l'énergie solaire
Polluants organiques	Inventaires des stocks obsolètes de POPs
	Sensibilisation des Communautés sur les dangers des POPs
Agro-écologie intelligente	Promotion de l'agroforesterie
	Lutte contre l'agriculture itinérante
	Restauration des terres salées

Les principaux acteurs intervenant actuellement dans la zone dans le domaine de l'Environnement sont :

- **Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)**

Le PAM exécute au niveau de l'ensemble des paysages un projet intitulé Projet Amélioration de la résilience des communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique en Mauritanie (PARSACC). Le PARSACC est un projet de sécurité alimentaire dont l'objectif est de renforcer la résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire

Ses principales activités sont la fixation des dunes, le reboisement villageois, la maitrise des eaux de surface, le renforcement des capacités des communautés dans les domaines de l'élevage, de l'agriculture, de la foresterie et de l'apiculture, la mise en place de banques de céréales, la formation des jeunes et vulgarisation de foyers améliorés, etc.

- **L'agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)**

La Stratégie régionale harmonisée de l'IGMVSS définit l'objectif global de celle-ci comme étant «*l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels des zones sahélo-sahariennes au changement climatique à travers une gestion saine des écosystèmes et une mise en valeur durable des ressources naturelles (eaux, sols, végétation, faune, flore), la protection des patrimoines ruraux matériels et immatériels, la création de pôles ruraux de production et de développement durable, et l'amélioration des conditions de vie et des moyens d'existence des populations vivant dans ces zones.*»

Les principaux axes stratégiques de la Grande Muraille sont (i) l'amélioration de la sécurité alimentaire par la gestion durable des systèmes de productions ; (ii) la bonne gouvernance et développement local ; (iii) le développement d'activités génératrices de revenus ; (iv) la recherche d'accompagnement et gestion des connaissances ; (v) le renforcement des capacités des acteurs ; et (vi) la coordination et le suivi-évaluation.

L'ANGMV intervient au niveau de tous les paysages. Le tableau 12 ci-dessous donne la liste des communes de la zone d'intervention de l'ANGMV situées à l'intérieur des paysages sélectionnés.

Tableau 12: Liste des Moughataas et Communes dans l'ANGMV et les paysages du SGP

Wilaya	Moughataa	Communes	Paysages
Hodh El Chargui	Timbédra	2	Hodhs Lointains
	Djiguéni	2	
Hodh El Gharbi	Tintane	5	
	Koboni	5	
	Aioun	4	
Assaba	Barkéol	8	Aftout Chergui
Brakna	Magta Lahjar	2	
	Aleg	2	
Brakna	Boghé	4	Zone transition écologique Oualo-Diéri
Trarza	Rkiz	3	
	Rosso	2	
	Mederdra	1	
	Keur Macène	3	

Gorgol	Kaédi	4	El Athf
	Maghama	8	
Guidimaka	Sélibaby	1	
Total	13 Moughataas	56 Communes	4 paysages

- **La Banque Africaine de Developpement (BAD)**

Le projet Amélioration des investissements du secteur de l'eau destinés à la résilience des ressources pastorales et forestières des régions méridionales de Mauritanie (REVUWI) est financé par le FEM/FPMA et la BAD. Il a comme ligne Projet National Intégré dans le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER). Ce projet qui a une vocation agro-sylvo-pastorale couvre à la fois les trois régions du PNISER (Gorgol, Brakna et Tagant) mais s'étend aussi sur les cinq autres régions voisines du sud (les 2 Hodhs, l'Assaba, le Guidimakha et le Trarza). Le projet prévu pour une durée de mise en œuvre de 4 ans (2015-2018), vise ainsi à contribuer positivement aux objectifs de développement durable pour assurer la viabilité de l'environnement par (i) l'amélioration de l'accès à des points d'eau de meilleure qualité ; (ii) la réduction des altérations de l'environnement qui peuvent favoriser des dommages irréversibles de la qualité et productivité des écosystèmes et ressources naturelles ; et à l'ODM 8 par l'accroissement du financement destiné à satisfaire les besoins des pauvres à travers les mécanismes de financement de l'adaptation au changement climatique. Cinq composantes structurent le projet dont le document de PPG est actuellement soumis à l'examen du Directeur Général du FEM : (i) Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et locales pour une gestion durable des ressources naturelles résilientes, (ii) Composante 2: Réduction de la vulnérabilité au changement climatique des infrastructures et activités d'hydrauliques rurales, (iii) Composante 3: Diversification et renforcement des moyens de subsistance et sources de revenus des populations rurales agropastorales, (iv) Composante 4: Gestion & capitalisation des connaissances, Suivi & Evaluation et (v) Composante 5: Gestion du projet.

Le projet REVUWI interviendra dans le paysage d'El Athf pour aider à la création d'une réserve de biosphère et pourrait toucher d'autres paysages tels que la zone transition écologique oualo-diéri et celui de la mosaïque de zones humides des Hodhs lointains.

- **L'Union Européenne (UE)**

Le Projet « Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC) » dont l'objectif est principal est d'accroitre la résilience des populations vulnérables aux effets des changements climatiques dans les zones ciblées dans la perspective de renforcer leur sécurité alimentaire. Il comprend deux composantes (i) structuration des appuis/services climatiques dans les zones ; et (ii) amélioration des capacités d'adaptation au CC des populations des zones cibles. Il est financé par l'Union Européenne en collaboration avec la GIZ et le PNUD. Sa durée est de cinq ans (2014-2018) et sa zone d'intervention se limite aux seules Wilayas du Brakna et de l'Assaba. Cette zone d'intervention couvre le paysage d'Aftout Chargui.

- **La GIZ**

Le Projet « Augmentation des Capacités pour l'Adaptation au Changement Climatique en Milieu Rural (ACCMR) » : Ce projet vise à améliorer l'adaptation au changement climatique en milieu rural à travers la promotion de l'intégration de l'adaptation dans des stratégies et programmes au niveau national, l'appui à la conception et la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans les régions

d'intervention ainsi que le renforcement des compétences de ses partenaires relatives à l'articulation du changement climatique avec le développement rural. Le projet ACCMR a démarré en juillet 2014, il inclut un cofinancement de l'Union Européenne qui fait partie intégrante du Programme « Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) Mauritanie ». Ce programme est mis en œuvre en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Mauritanie. Les régions d'intervention principales des deux actions de développement sont les Wilayas de l'Assaba et du Brakna. Cette zone d'intervention couvre le paysage d'Aftout Chargui.

Les Programmes et Projets en instance de démarrage ou en cours de formulation sont :

- **Le Projet Gestion Durable des Terres, de l'Eau et des Forêts (SAWAP en anglais)**

L'objectif de développement du projet (PDO) est d'élargir et de renforcer la gestion durable de paysage (GDP) des écosystèmes productifs ciblés en Mauritanie à travers notamment, (i) le renforcement des connaissances, de la gouvernance et des partenariats en matière de gestion durable de paysage (GDP) ; et (ii) à la pratique de la GDP ciblant les écosystèmes dégradées productifs de gomme arabique. Il s'agit à terme de préserver la biodiversité, de conserver l'eau et les terres et d'augmenter la capacité de séquestration du carbone tout en intégrant des activités génératives des revenues axées sur l'amélioration de la production et la vente de la gomme arabique et d'autres produits forestiers non-ligneux.

Le SAWAP est porté par la Banque Mondiale en partenariat avec le MEDD à travers la DPN. Il interviendra dans les Wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol et pourrait toucher le paysage de la zone de transition écologique oualo-diéri et celui d'El Athf.

- **Le Projet Développement d'un système amélioré et innovant pour la mise en place de moyens de subsistance résistants au CC en Mauritanie** (DIDS en anglais).

  Ce projet sera mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Son objectif est de contribuer au renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique en Mauritanie à travers notamment le renforcement de la résilience climatique des écosystèmes et des communautés locales dans les zones pastorales de l'écorégion des savanes à Acacia en améliorant la capacité technique et institutionnelle du gouvernement national et local pour mettre en place des interventions d'adaptation basées sur l'approche écosystémique (EbA).

  Le DIDS compte trois composantes, à savoir :
  - Composante 1: Renforcement des capacités des gouvernements centraux, régionaux et communaux pour faire face aux risques climatiques en utilisant une approche EbA dans les zones pastorales ;
  - Composante 2: Développement par l'approche EbA de sources de subsistance pour les communautés rurales résilientes au changement climatique dans les zones pastorales de 5 wilayas de l'écorégion des savanes d'Acacia
  - Composante 3: Gestion des savoirs sur les risques climatiques et la prise en compte des avantages de l'approche EbA pour rendre résilientes les pratiques pastorales et forestières au changement climatique.

  Il sera mis en œuvre dans les sept Wilayas agro-pastorales et couvrirait les quatre paysages sélectionnés.

Annexe B

Les composantes et initiatives stratégiques de la Stratégie Nationale Pays

Compte tenu de la réduction de ses ressources au titre de FEM-6, mais aussi pour promouvoir l'internalisation et la transposition à plus grande échelle des opérations concluantes, au lieu de répartir les efforts entre tous les domaines d'intervention, le Programme mettra l'accent sur les quatre (4) domaines prioritaires ayant totalisé les plus grands financements dans les phases antérieures comme plateformes multisectorielles d'exécution de ses microprojets au niveau national en leur allouant la plus grande partie (70 %) de ses ressources. Il est à noter que les organes du PMF sélectionneront les initiatives les plus importantes pour le pays, en consultation avec les Points focaux nationaux des conventions et la collaboration des Points focaux Sectoriels et les différentes parties prenantes.

Composante 1 : Sauvegarde des sites terrestres et marins collectifs

Pendant la phase opérationnelle 6, le PMF procèdera à partir des écosystèmes importants du pays à l'utilisation d'une approche intégrant les paysages terrestres et marins cibles de : afin d'assurer leur protection et leur utilisation durable. Dans le cadre de cette initiative, le Programme suivra une démarche plurisectorielle avec la participation des populations locales dans les zones tampons et les corridors biologiques, assurant ainsi la connectivité nécessaire pour les mosaïques paysagères complexes.

Le PMF recherchera également et de manière proactive, les interventions portant sur les facteurs sous-jacents de la dégradation de l'environnement et appuiera les coalitions qui réunissent des partenariats de parties prenantes déterminées autour de la résolution de problèmes environnementaux complexes engendrés par la dégradation des terres et la désertification. Dans cette perspective, la présente composante comportera les activités suivantes

Activité 1.1 : Gestion durable des terres *: Cette technologie vise à lutter contre la dégradation des sols à vocation agricole et pastorale. Elle vise aussi à éviter la fragmentation des écosystèmes et des couloirs de migration de la faune sauvage. Il s'agira de (i) lutter contre l'ensablement ; (ii) mettre en défens des ressources végétales dégradées (iii) protéger les bassins versants et lutter contre l'érosion hydrique ; (iv) lutter contre les feux de brousse ;(v) de la* ***régénération assistée des parcours*** *; (vi) restaurer les espèces en voie de disparition*

Activité: 1.2: L'introduction de systèmes de paiement des services écosystémiques *(PSE) est une activité de sauvegarde de l'environnement qui sera introduite pour corriger les distorsions conduisant à une utilisation non durable des ressources et à l'épuisement du capital naturel, ainsi que les incitations de nature à renforcer la valeur des biens et services écosystémiques. En particulier, le PSE apportera une valeur ajoutée sur le terrain des couloirs de la transhumance vers le Mali. La mise ne œuvrede cette activité sera accompagnée de la Vulgarisation des techniques durables d'exploitation des RN:*

Activité 1.3: Lutte contre les plantes envahissantes *: Plusieurs espèces sont décrites comme envahissantes en Mauritanie. Parmi celles-ci figurent des espèces aquatiques qui occupent les plans d'eau libre et envahissent les périmètres rizicoles réduisant ainsi les superficies cultivables. L'objectif est de récupérer les terres à vocation agricole et pastorale occupées par ces espèces et de contrôler leur propagation.*

Activité 1.4:Promotion des APAC : *Cette activité vise à protéger les écosystèmes naturels et modifiés renfermant une biodiversité significative, une diversité géologique et rendant les services écologiques comportant des valeurs culturelles. La mise en œuvre de cette activité se traduira par : (i) la sensibilisation pour la création d'une réserve de biosphère dans le paysage d'El Athf ; (ii) la sensibilisation pour la création d'aires protégéesautour des zones humides et d'autres sites d'intérêt biologique et écologique ; et (iii) la création de réserves pastorales communautaire.*

Composante 2 : Agroécologie climato-intelligente et innovante

Le Programme ciblera les zones géographiques qui montrent une baisse de productivité en raison des pratiques dégradantes des terres d'origine humaine et l'impact du changement climatique en travaillant dans les zones tampons des écosystèmes critiques identifiés, ainsi que dans les couloirs forestiers. De ce fait, il

se concentrera sur les zones tampons productives des écosystèmes déclarés d'importance vitale, ainsi que sur les couloirs forestiers menacés de fragmentation, souvent isolés et ignorés par les autres bailleurs de fonds traditionnels. Dans le cadre de cette initiative, les microfinancements seront octroyés en synergie avec le programme de gestion durable des terres pour une agriculture climato-intelligente appuyée par le FEM-6.

***Activité 2.1** : **Promotion de l'agroforesterie** : Par cette technique, les paysans préserveront des arbres dispersés dans le champ de culture et planteront d'autres au niveau des ménages. Ces arbres contribuent à la protection de l'environnement et procurent de nombreux produits utiles pour l'économie familiale et nationale (alimentation et soins médicaux des humains et de animaux, bois de feu et de service, revenus monétaires, etc.). Plusieurs espèces pourront être utilisées. Il s'agit, entre autre, de Mangifera indica, Moringa oleifera, Acacia albida, Balanites aegyptieca, Acacia senegal.*

***Activité 2.2**: **Lutter contre l'agriculture itinérante**: Cette activité vise à lutter contre le déboisement et la perte de biodiversité tout en amélioration les rendements des cultures à travers la vulgarisation de techniques culturales permettant d'améliorer et de maintenir la fertilité des sols.*

***Activités 2.3**: **Vulgariser des techniques résilientes de production agro-pastorale**: Il s'agit notamment de l'introduction et de la multiplication de semences adaptées, de l'utilisation de techniques d'irrigation qui économisent l'eau, la promotion de l'embouche et de la sélection animale, etc.*

***Activités 2.4 Restaurer les terres salées:**La salinisation des terres est devenue une réalité qui impacte négativement sur le développement des localités et qui affecte également les activités agricoles. Cette activité vise le maintien des rendements et de la productivité des sols à travers une application soigneuse d'engrais et de pesticides mais aussi la mise en place de mesures visant à récupérer les terres affectées.*

***Activités 2.5.Renforcement de capacités** : plusieurs initiatives sont promues: (i) Formation d'animateurs et d'agriculteurs sur les techniques d'agroécologie; (ii) Amélioration des connaissances des communautés locales sur l'agro-biodiversité locale ; (iii) Sauvegarde des bonnes pratiques communautaires ancestrales en matière d'agroécologie ; et (iv) Evaluation de l'application des principes de l'agroécologie à l'échelle des paysages ; (v) Appui à la diffusion et à la valorisation des résultats de l'agroécologie y compris les chaines de valeurs agro-écologiques sensibles au genre.*

Composante 3 : Accès aux sources d'énergie sobres en carboneet Coavantages

Le Programme contribuera à satisfaire les besoins en services énergétiques de toux ceux vivant en milieu rural et qui n'ont pas un accès durable à l'électricité et encoretributaires de la biomasse traditionnelle pour leurs besoins de cuisson et d'éclairage. Il privilégiera les solutions énergétiques ascendantes qui sont économiques et offrira de grandes possibilités de réduction des émissions de carbone. Il s'inscrira dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous afin de faciliter l'internalisation et la transposition à plus grande échelle des formules les plus concluantes.

Les activités prévues dans cette composante sont les suivantes :

***Activité 3.1** : **Soutien aux énergies renouvelables :** (i) Soutien à l'efficacité énergétique : aux solutions communautaires d'accès à des énergies à faible émission de carbone : cuiseurs solaires, fours et foyers améliorés, bois amélioré et renouvelable… ; (ii) Actions de promotion de l'Efficacité Energétique : promotion des habitations rurales traditionnelles à haut rendement énergétique : éclairage public, électrification, irrigation, poterie ;*

***Activité 3.2** : **Soutien aux énergies renouvelables** : (i) Facilitation de l'accès à des technologies à énergies renouvelables : énergies solaire ; éoliennes, hydraulique ; (ii) Introduction des Energies renouvelables dans l'irrigation : pompage solaire, l'électrification par plaques solaires, alimentation en eau potable, etc. (iii) Valorisation des déchets solides : biogaz ;*

***Activité 3.3 : Renforcement des capacités :** (i) Formation, information sur les technologies à faible émission de carbone : éclairage, irrigation,…. au profit des ONG et OCB locales; (ii) Promotion de communes rurales-pilotes dans la promotion d'EE et d'ER.*

Composante 4 : Coalition pour la gestion des substances chimiques à l'échelle locale et nationale

Le Programme centrera son appui sur les populations les plus exposées aux risques que pose l'utilisation ou la consommation de substances chimiques. Les activités, qui consisteront notamment à promouvoir la

recherche de solutions innovantes, abordables et pratiques pour la gestion des substances chimiques, seront menées en collaboration avec des partenaires de longue date comme le Réseau international pour l'élimination des POPS, ainsi que des partenaires nouveaux tels que des organismes publics, des instituts de recherche (ISET, ENS, UMN, CNRADA, etc.), des entités du secteur privé et des organismes internationaux.

Activité 4.1: Contribution à l'inventaire des stocks obsolètes de polluants organiques persistants (POPs): *Les stocks périmés de POPs peuvent, entre autre, (i) contaminer les eaux superficielles par ruissellement, dispersion éolienne ou transport animal; (ii) provoquer une infiltration de pesticides dans la nappe souterraine à travers le sol contaminé; (iii) contaminer la végétation à travers le terrain ou par surface. L'objectif de cette activité est de localiser les stocks obsolètes et d'aider à la décontamination des sites contaminés.*

Activité 4.2: Sensibilisation des communautés sur les dangers des POPs*: Les POPs présentent plusieurs impacts nuisibles prouvés sur la santé humaine et l'environnement. Ces impacts de ces POPs ainsi que les douze substances nuisibles qu'ils contiennent sont peu ou pas du tout connus des personnes qui les utilisent. L'objectif est d'attirer l'attention des utilisateurs sur les dangers de ces POPs.*

Activité 4.4: *Vulgarisation de produits de substitution aux POPs: La convention de Stockholm a élaboré guide général sur des considérations relatives aux solutions de remplacement et produits de substitution aux polluants organiques persistants et substances soumises à une autorisation. Il s'agira donc de vulgariser ce guide tout en impliquant les institutions de recherché.*

Composante 5 : Plateformes de dialogue entre les OSC et les gouvernements sur l'action à mener et la planification

Le PMF soutiendra au sein du CREDD (comité régional environnement et développement) la création de comités directeurs agissant sous forme de « plateformes de dialogue entre les OSC et les gouvernements sur l'action du PMF à mener et la planification », en exploitant les partenariats existants et potentiels. Le PMF appuiera des réunions semestrielles des comités directeurs sur l'évolution des initiatives mises en œuvre dans la Wilaya ; à cette occasion il sera passé en revue les difficultés que rencontrent les projets et les ONG/OCB dans la mise en œuvre en vue de trouver avec les autorités locales les solutions idoines et planifier les actions futures.

Composante 6 : Promotion de l'inclusion sociale

L'intégration des questions d'égalité entre les sexes appliquée par le PMF passera par la formation aux questions d'égalité entre les sexes utilisée et d'autres activités d'inclusion sociale. Le renforcement de l'appui en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, moyennant la promotion systématique des projets dirigés par des femmes, l'intégration de la parité des sexes dans tous les projets pertinents, et la création de réseaux nationaux et mondiaux de femmes bénéficiaires pour le partage des connaissances et la défense de la cause des femmes sont d'autres créneaux favorables de renforcement des capacités. La stratégie du Programme pour l'intégration de la parité des sexes et l'autonomisation de la femme sera encore renforcée pendant l'OP-6, conformément à la politique d'intégration de la parité des sexes du FEM et à son Plan d'action à cet égard.

Le programme de bourses destinées aux autochtones pour renforcer les capacités des autochtones ; la mise en œuvre des projets des autochtones sera soutenue ; la participation des jeunes et des handicapés sera davantage soutenue dans les projets du PMF de même que les directives et meilleures pratiques seront largement diffusées dans les pays.

L'intégration de la parité des sexes et l'autonomisation de la femme sont des questions importantes à tous les niveaux, qu'il s'agisse des initiatives stratégiques, des mécanismes d'appui ou des plateformes mondiales de promotion du savoir. Les programmes nationaux de microfinancements tiendront compte des disparités entre les sexes et appuieront les mesures visant à promouvoir la participation des femmes à l'exécution des programmes et des projets dans le cadre de la stratégie.

Composante 7 : Programme intitulé « une présence mondiale pour promouvoir les connaissances basées sur les pratiques citoyennes »

Une bibliothèque numérique d'innovations communautaires sera créée pour fournir un accès à l'information aux communautés et une plateforme d'échange d'innovations communautaires Sud-Sud sera promue pour favoriser les échanges Sud-Sud sur les problèmes environnementaux mondiaux.

Pour assurer la bonne exécution de la phase opérationnelle 6 du Programme, le PMF mettra en place des mécanismes d'appui fondés sur les acquis de nombreuses années d'expérience. Ces mécanismes reposent aussi sur la notion que, en plus de constituer une fin en soi, chaque projet financé est un moyen de produire un impact plus durable lorsque les services fournis par le programme en plus des financements, tels que le renforcement des institutions, le partage des connaissances et la sensibilisation des pouvoirs publics, renforcent encore les effets cumulatifs et synergiques du programme. Ces services sont essentiels car ils permettent au programme de créer de la valeur ajoutée tout en apportant des aides financières. Ils assurent également l'efficience économique du programme – les agents sur le terrain utiliseront le temps libéré du fait de la réduction des allocations de dons en aidant à mettre en place et à gérer ces mécanismes d'appui. A ce titre, le Programme jouera le rôle de bailleur de fonds (« Grant maker+ ») pour FEM-6 tout en fournissant d'autres services et en créant de la valeur ajoutée grâce aux mécanismes d'appui suivants :

(a) *Aide aux acteurs nationaux concernés*, en particulier les populations et les OSC locales, pour formuler des propositions pertinentes en leur qualité de «consultants aux pieds nus», notamment pour le mécanisme d'accès direct aux nouveaux financements ;

(b) *Mise en place d'un mécanisme de communication* avec les populations locales, qui puisse être utilisé non seulement par le Programme mais aussi par le gouvernement, le FEM, les autres organismes donateurs internationaux et les entreprises privées souhaitant devenir un partenaire pour la commercialisation de produits écologiquement viables ou pour la promotion de la responsabilité sociale ;

(c) *Mise en place d'un guichet spécial* «Dons et bourses » pour les populations autochtones afin de promouvoir activement l'encadrement des populations autochtones et le renforcement de leurs capacités aux niveaux national, régional et mondial. Pour élargir et améliorer son portefeuille de « Grands bailleurs de fonds », le Programme utilisera des projets stratégiques et mobilisera des ressources supplémentaires afin d'aider à créer un mécanisme de financement réservé aux interventions prioritaires pour les populations autochtones ;

(d) Outre les mécanismes d'appui mis en place au niveau national**,** le Programme établira deux plateformes de promotion du savoir au niveau national dans le cadre d'un programme intitulé « Une coalitionnationale pour promouvoir les connaissances basées sur les pratiques citoyennes»:

i. Bibliothèque électronique sur les innovations favorables à l'environnement mondial émanant des populations locales ; et

ii. Plateforme d'échanges Sud-Sud sur les innovations émanant des populations locales.

Annexe C

SYNTHESE DES RENCONTRES AVEC LES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME PAYS

Le processus d'élaboration de la stratégie du Programme Opérationnel 6 du PMF/FEM a été ponctué de plusieurs rencontres et réunions qui ont été toutes sanctionnées par des procès-verbaux. L'objectif de ses différentes réunionsétait de : (i) présenter et expliquer l'approche paysagère ; (ii) faire valider le choix des paysages par les différentes parties prenantes ; et (iii) rechercher les synergies et les opportunités de partenariat avec les programmes déjà existants et mis en œuvre à l'intérieur des paysages sélectionnés. Le présent document est une synthèse de l'ensemble des procès-verbaux rédigés à l'occasion de ces différentes réunions et rencontres. La liste des personnes rencontrées est jointe au présent rapport.

1. Réunion de cadrage du 11 décembre 2015 avec l'UCG/SGP

Cette première réunion a été tenue le 11 décembre 2015 dans la salle de réunion du PNUD et avait comme l'objectif de (i) recadrer les objectifs de l'étude, (ii) proposer un choix préliminaire des paysages d'intervention ; et (iii) recueillir la liste des intervenants (personnes et institutions) à rencontrer. Il a été aussi question au cours de cette réunion de notifier à l'équipe de consultants, les nouvelles orientations définies par le FEM dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du PO6.

Au cours de cette réunion, les consultants ont noté les orientations du FEM notamment celles relatives à l'approche paysagère. En effet, il a été notifié aux consultants que *lebut ultime du PO6/SGP est d'appuyer efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et la sauvegarde de l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action de portée nationale et mondiale*. Ces orientations ont été bien notées par le groupe de consultants qui les a faites siennes et se résument ainsi qu'il suit :

1. Il est à noter que le nombre de paysages choisis était de trois et au cours de cette réunion, il a été proposé de rajouter un quatrième paysage. Les quatre paysages retenus sont donc :
   - Paysage de transition écologique Oualo-diéri – PTOD;
   - Paysage d'El Athf - PATF;
   - Paysage agropastoral vulnérable Aftout Chergui - PAVAC
   - Mosaïque zones humides des Hodhs lointains - MZHL.

   Même si su point de vue environnemental les paysages proposés sont jugés pertinents il reste entendu que la dénomination de ces paysages pourrait être améliorée surtout pour qu'elle ne soit pas confondue avec le titre d'un projet ou d'un PTF.
2. La liste des personnes et institutions : Les Points Focaux (PF) des Conventions Multilatérales de l'Environnement (CME) : CBD, CCNUCC, CDD, CEI, etc. ; les projets PARSACC, AMCC, REVUWI, etc. ; GTEDD ; et UNDAF.

2. Réunion du 23 Décembre 2015 avec les PF/CME

Cette deuxième réunion avait pour but de (i) présenter la feuille de route de l'étude ; (ii) présenter l'approche paysagère; (iii) recadrer les objectifs de l'étude et valider le choix des paysages. Elle s'est tenue dans la salle de réunion du MEDD. Au cours de cette réunion, les consultants ont présenté les quatre paysages choisis tout en justifiant leur choix.

Les participants à cette réunion ont validé le choix des paysages et invité l'équipe de consultants à bien cerner les problèmes environnementaux de l'ensemble des paysages en vue de proposer des activités

pertinentes répondant aux vœux des populations locales et contribuant à la protection de l'environnement au niveau local avec des impacts positifs sur l'environnement régional et mondial.

3. Réunion du 29 Décembre 2015 avec l'UCG/SGP

La troisième rencontre a eu lieu pour la deuxième fois le 29/12/2015 dans la salle de réunion du PNUD avec l'unité de coordination et de gestion du SGP. Au cours de cette rencontre, les points suivants ont été abordés :

- Recadrage de la feuille de route de la mission tenant compte des consultations préliminaires avec les parties prenantes du MEDD ;
- Restitution des résultats préliminaires : (i) des rencontres avec les parties prenantes ; et (ii) présentationde la situation de référence des deux premiers paysages prioritaires retenus et visités : El Athf et la zone de transit éco dune-walo, notamment les problèmes environnementaux recensés et la proposition d'activités à exécuter au niveau de ces deux paysages;
- Présentation des termes de référence de la deuxième mission de terrain pour la caractérisation des paysages de la zone d'intervention AMCC « approches intégrées dans l'agriculture familiale » et « mosaïque zones humides des Hodhs lointains » ;
- Modalités de mise en place de cadre de collaboration avec d'autres PTF comme le PARSACC, AMCC et REVUWI. Le ciblage de ces projets est dicté par le fait qu'ils interviennent au niveau des paysages sélections et qu'il existe des possibilités de collaboration avec ceux-ci grâce aux approches communes ou en synergie par des activités menées dans des sites partagés.

4. Réunions restreintes avec l'AMCC puis le PARSACC

Ces réunions se sont tenues le 03 février 2016 à la GIZ (09 H) pour la première et au MEDD/PARSACC, pour la seconde (11 H).

Au cours de ces deux réunions, les points suivants ont été abordés :

- Présentation des paysages sélectionnés ;
- Identification avec les PTF les espaces et sites partagés en lien avec les paysages sélectionnés ;
- Restitution des résultats préliminaires de la première mission de caractérisation des paysages visités
- Exploration des synergieset despossibilités de partenariat avec la GIZ le PARSACC.

Ces deux réunions ont été aussi l'occasion de présenter : (i) les initiatives et activités stratégiques cibles du SGP ; (ii) les priorités stratégiques et principes opérationnels du SGP ; et (iii) les orientations du FEM 6 notamment l'approche paysagère du PO 6.

La GIZ s'est félicitée de la démarche du SGP visant à impliquer les PTF dans l'élaboration et la mise en œuvre du PO6. Monsieur Daniel Leibitz, qui représentait la GIZ en compagnie d'autres cadres de cette institution a déclaré que son programme intervient dans le Gorgol et que dans le cadre de l'AMCC financé par l'Union Européenne et la coopération allemandeil y'a un partenariat déjà établi avec le SGP qui répond de la même logique d'intervention.

Au niveau du PARSACC, la volonté de collaboration et de synergie a été affirmée et les deux parties qui ont convenu de se rencontrer à une autre date (jeudi 11 février 2016) pour davantage affiner les formes et conditions de ce partenariat. En marge du sujet principal de l'ordre du jour, la cartographie des paysages pilotes du PO 6 a été soulevée par le Coordinateur du PARSACC comme outil de bonne gouvernance ; à ce sujet, les deux parties ont convenu de poursuivre les échanges sur les possibilités d'appui du PARSACC qui dispose des compétences en la matière.

5. Réunion du 09 Février 2016 avec le GTEDD

Au 09/02/2016, c'est dans les locaux de la GIZ qu'a eu lieu la réunion avec les différentes parties prenantes du GTEDD sur l'état d'avancement de la préparation du SGP 6 et l'exploration des possibilités de synergie avec d'autres initiatives du GTEDD. Cette réunion a regroupé plusieurs partenaires (voir liste en annexe)

et a été coprésidée par Madame Britta Jell et Monsieur Daniel Leibitz, représentants la GIZ. Elle s'est tenue dans la salle de réunion de la GIZ.

Au cours de cette rencontre l'agenda ci-dessous a été présenté et largement débattu :

1. Bref rappel sur le SGP en Mauritanie
2. Présentation du Programme Opérationnel associé au FEM 6
3. Présentation de la stratégie du FEM6 2020
4. Présentation de l'approche paysagère du FEM 6
5. Présentation des paysages proposés pour la SNP 2015-18
6. Cadre de partenariat possible avec PTF et projets

Au niveau du dernier point relatif au cadre de partenariat possible avec les PTF et projets, les échanges ont permis d'édifier les participants sur les quatre différentes formes de partenariat possibles avec le SGP:

- Cofinancement,
- Maitrise d'ouvrage délégué,
- Synergie & impact partagés,
- Partage d'information.

Certaines préoccupations ont porté sur la dénomination des paysages et de leur cadrage avec les différentes unités climatiques, écologiques et physiographiques du pays. A cela il a été expliqué que pour aboutir au but visé par le SGP, les paysages doivent cibler à l'intérieur de ces grands ensembles éco-climatiques les points chauds (*hotspots*) du point de vue environnemental.

Les échanges au cours de cette réunion ont porté sur la pertinence du choix des paysages et les modalités pratiques de mise en œuvre de certains concepts innovants tels que les réserves de biosphère et l'approche pilote intégrée (PAI).

Aux questions soulevées au cours de ces échanges, les consultants ont porté des réponses qui ont permis de mettre en relief leur volonté ainsi que celle du SGP à prendre en compte l'ensemble des remarques et suggestions qui vont dans le sens de la formulationd'une stratégie opérationnelle.

6. Réunion du 11 Février 2016 avec le Système des Nations Unies (SNU)

Cette réunion a regroupé les différentes institutions du SNU et représentants des projets financés par les institutions du SNU (FEM, Fonds d'Adaptation) autour de l'état d'avancement de la préparation de la stratégie du PO 6 et l'exploration des possibilités de synergie avec d'autres initiatives de l'UNDAF et du GTEDD. Cette réunion qui s'est tenue dans la salle de réunion du PNUD sous la présidence de Monsieur José Levy Représentant Résident Adjoint du PNUD a regroupé plusieurs partenaires (voir liste en annexe).

L'agenda de cette réunion comportait les points suivants :

- Rappel des objectifs de la mission;
- Présentation de la Stratégie du FEM 2020 et de l'approche pilote intégrée ;
- Présentation des paysages sélectionnés;
- Présentation des résultats préliminaires de la première mission de caractérisation suivie d'une proposition d'activités à mener au niveau de ces paysages ;
- Présentation des cadres de partenariat possibles avec les PTF et initiatives diverses
- Echange et orientations.

Les participants à cette réunion ont apprécié la pertinence du choix des paysages et ont exprimé leur volonté de collaborer avec le SGP. Par rapport à cette volonté exprimée par les participants, il a été recommandé, pour des raisons liées à la logistique et aux ressources humaines que ces différents partenariats devraient mobiliser, de limiter les partenariats aux seuls paysages couverts par les trois projets proposés au tableau 13 ci-après.

Tableau 13 : Articulation des partenariats avec les paysages sélectionnés

PAYSAGES DU PO 6	PARTENARIAT D'ACCUEIL
- Paysage de transition écologique Oualo-diéri – PTOD	- PARSACC financé FAB - REVUWI financé par BAD
- Paysage d'El Athf - PATF	- PARSACC financé FAB - REVUWI financé par BAD
- Paysage agropastoral vulnérable Aftout Chergui - PAVAC	- AMCC financé par UE/GIZ/PNUD
- Mosaïque zones humides des Hodhs lointains - MZHL	- PARSACC financé FAB - REVUWI financé par BAD

7. Réunion du 14 Mars 2016 avec le PARSACC

La rencontre tenue dans le même cadre des consultations avec les parties prenantes fut celle de l'échange complémentaire sur le mode de partenariat avec le PARSACC, rencontre tenue le 14/03/2016 dans les locaux du MEDD.

L'ordre du jour portait sur:

1. L'Exposé sur les formes de partenariat dans les 4 paysages cibles;
2. La présentation de la démarche ;
3. L'illustration du modèle applicable.

Après un long moment d'échanges riches et fructueux, et des clarifications apportées de part et d'autre, le projet de collaboration et de synergie a été affirmé et les deux parties ont convenu d'avancer dans la préparation et l'échange d'informations pour finaliser les documents y afférents, notamment :

1. Le PARSACC doit préciser les budgets qu'il alloue aux activités des sites couverts par chacun des paysages à autonomiser (PATF et PAVAC) pour permettre au SGP de mobiliser les partenariats possibles pour une intervention globale dans ces paysages, à partager ;
2. Le SGP doit opter pour les paysages à autonomiser : PATF et PAVAC ou MZHL.

8. Réunion du 27 Juin 2016 avec les Poinrs Focaux Nationaux des AME

La dernière rencontre tenue dans le cadre des consultations des parties prenantes fut celle des échanges avec les Points Focaux Nationaux des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) tenue le 27/06/2016 dans les locaux du MEDD. L'ordre du jour unique a porté sur la validation préliminaire de la Stratégie du SGP 2015-2018. Après lecture commenté de la Stratégie, celle-ci a été validée dans sa forme pour être présentée au Comité National de Pilotage.

Annexe D :

SYNTHESE DES RENCONTRES AVEC LES PARTIES PRENANTES AU NIVEAU DES PAYSAGES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME PAYS

1. Rappel du Contexte

Le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) est un organisme dédié à la coopération internationale ayant pour vocation de financer des initiatives engagées dans la lutte contre les principales menaces qui pèsent actuellement sur l'environnement de la planète : la déperdition de la biodiversité, le changement climatique, la dégradation des eaux internationales, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la dégradation des sols et les polluants organiques persistants (POP). Il compte 175 gouvernements membres et travaille en partenariat avec le secteur privé, les ONG ainsi que les organisations internationales pour traiter des

enjeux environnementaux au niveau mondial, tout en soutenant les initiatives de développement durable au niveau national.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial dispose en son sein d'un mécanisme financier appelé Programme de Micro Financements (ou SGP) du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM). Le PMF/FEM vise à trouver des solutions locales aux problèmes environnementaux globaux. Il est exclusivement destiné aux organisations de la société civile (ONG, Associations de Développement, Organisations Communautaires de Base), auxquelles il apporte des appuis techniques et financiers pour l'exécution des projets communautaires, susceptibles de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

Initié en 1992, le PMF/FEM est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS.

Le PMF/FEM a effectivement démarré en Mauritanie en 2001 ; Depuis lors, il appuie et accompagne des initiatives communautaires de réduction de la pauvreté, par (i) la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, (ii) la lutte contre les changements climatiques, (iii) la protection des eaux internationales, (iv) la lutte contre la dégradation des terres, et (v) la lutte contre les Polluants Organiques Persistants.

L'objectif du PMF/FEM est de contribuer à une meilleure gestion de l'environnement mondial, par l'accompagnement des ONG/associations/Organisations Communautaires de Base et des communautés de base, à la gestion des ressources naturelles et la création de liens entre la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté. Il s'agit de façon spécifique de (i) renforcer les capacités des acteurs non gouvernementaux et des communautés à la base pour la prise en compte des questions environnementales dans les actions de développement locales, (ii) financer des portefeuilles de projets dans les domaines focaux du FEM, (iii) développer des partenariats et mobiliser des ressources financières additionnelles, et (iv) capitaliser les résultats obtenus et les leçons apprises de la mise en œuvre des projets et assurer la réplication des bonnes pratiques.

En tant que programme institutionnel du FEM, le PMF a toujours aligné ses stratégies de phase opérationnelle sur celles du FEM en considérant que son rôle consistait à traduire lesdites stratégies dans les actions prioritaires des communautés et des OSC locales.

Tandis que le PMF/FEM mondial est à sa sixième phase, celui de la Mauritanie est à sa cinquième ; celle-ci consiste à « *aider efficacement à produire des avantages environnementaux mondiaux et à préserver le patrimoine écologique mondial en apportant des solutions communautaires locales qui complètent et renforcent les mesures prises aux niveaux national et mondial* ».

Dans le cadre du Programme Opérationnel VI (ou PO6), le PMF contribue à la réalisation des 7 composantes dont une composante de Conservation des paysages terrestres et marins communautaires. Dans le cadre de cette composante, le PMF identifiera des écosystèmes importants et utilisera une approche communautaire de conservation des paysages terrestres et marins pour les besoins de leur protection et de leur utilisation durable. Cette composante du PMF mettra en œuvre une approche véritablement plurisectorielle avec la participation des communautés dans les zones tampons et les corridors, assurant ainsi la connectivité nécessaire pour les mosaïques paysagères complexes.

C'est dans ce cadre qu'une étude de caractérisation des paysages sélectionnés a été commise. Celle-ci vise à identifier et à caractériser des paysages. Cette approche paysagère, tout en continuant à fournir un accès direct aux subventions du FEM aux organisations de petits producteurs, aux réseaux d'autochtones, aux associations d'agriculteurs et aux collectifs d'agriculteurs dans le monde entier, devra permettre au PMF de contribuer à fédérer leurs efforts dans le cadre du mouvement mondial en rapide expansion de soutien à la conservation de l'agro-biodiversité, de la souveraineté alimentaire et des ressources génétiques végétales et animales in situ.

2. Rappel de l'objectif de l'étude et de l'approche utilisée

2.1 Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est d'aider à mettre en place une stratégie visant à améliorer la reconnaissance, le soutien, et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et la résilience au changement climatique, des territoires et régions conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC), à travers l'amélioration des capacités de toutes les parties engagées, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs d'Aichi 11, 14 et 18 de la Stratégie globale de la biodiversité 2020.

La démarche méthodologique préconisée pour élaborer cette stratégie inclut l'évaluation de la situation de référence des paysages sélectionnés qui fait l'objet du présent rapport.

2.2 Méthodologie utilisée

L'évaluation de la situation de référence des paysages sélectionnés a été réalisée en deux étapes :

Étape 1. Consultations autour de la Stratégie de programme de pays durant l'OP6 et exercice de cadrage

La consultation autour de la stratégie du programme pays a été effectuée auprès de l'Unité de Coordination du SGP/FEM et son Comité National de Pilotage.

Cette consultation a permis de recueillir les orientations des parties sur les critères de sélection des paysages.

Après un premier choix des paysages, la consultation a été étendue à d'autres acteurs dont notamment les directions techniques du MEDD, la société civile, le bureau du PNUD, les partenaires techniques et financiers. Ce qui a permis d'obtenir un consensus sur le choix porté sur quatre paysages. Il s'agit des paysages suivants:

- Paysage de la zone de transition écologique Oualo-diéri située sur la partie de la vallée du fleuve Sénégal allant de Moughataa de Keur Macène, à l'ouest jusqu'à la Moughataa de Boghé, à l'est ;
- Paysage d'El Atf couvrant les Moughataas de Kaédi et de Maghama, au Gorgol et une partie de la Moughataa de Sélibaby au Guidimakha (Commune de Arr) ;
- Paysage de la zone de culture familiale pluviale d'Aftout Chargui couvrant les Communes de Mâle, Dionaba et Diélouar au Brakna et les huit communes de la Moughataa de Barkéol en Assaba ;
- Paysage de la mosaïque de zones humides des Hodhs lointains couvrant les deux Hodhs ;

Étape 2. Evaluation de la situation de référence des Paysages sélectionnés

Cette évaluation a été conduite sur le terrain et a permis de :

h) Collecter des données biophysiques et d'évaluer l'état de conservation des ressources naturelles ;
i) Organiser des focus groupe qui ont permis de collecter des données socio-économiques (démographie, activités socioéconomiques et données sur les problèmes environnementaux de chaque zone, etc.).
j) Identifier les parties prenantes ;
k) Proposer une typologie d'activités et des indicateurs
l) Relever les points GPS pour l'établissement des cartes des paysages sélectionnés;
m) Elaborer la carte de chaque paysage
n) Elaborer le rapport de l'évaluation de la situation de référence des paysages sélectionnés.

Le chapitre qui suit est une synthèse des discussions menées avec les acteurs de terrain. La liste des personnes rencontrées est jointe en annexe à ce rapport.

3. Synthèse des discussions avec les acteurs de terrain

Au total onze (11) focus groupes ont été organisés dont Trarza 2, Brakna 5, Gorgol 2, Assaba 3 et Hodh El Gharbi 1 et Hodh El Chargui 1.

Tableau 14 : Liste des localités où ont été tenus les focus groups

Wilayas	Nombre de localités	Nom des localités
Assaba	03	Barkéol, Libheir et Aguirje
Brakna	05	Aleg, Maghta Lahjar, Maal, Dionaba et Hamdallahi
Gorgol	02	Toufoundé Civet et Deichilly
Hodh El Chargui	01	Sileymaniya
Hodh El Gharbi	01	Hadra
Trarza	01	Rosso
Total	**13**	

Au cours de ces focus les points suivants ont été discutés. Il s'agit de:

- Présentation de nouvelle approche du FEM
- Présentation et justification des paysages sélectionnés
- Collecte d'informations socioéconomiques et biophysiques des paysages
- Recueil d'information sur les problèmes environnementaux des paysages sélectionnés.

3.1. Présentation de l'approche paysagère

Au cours des discussions l'approche paysagère a été présentée comme une nouvelle démarche souhaitée par le FEM mais aussi comme un moyen de préserver les services écosystémiques en vue d'assurer la durabilité et la résilience à long terme des systèmes de production. Il a été expliqué qu'il s'agit d'une approche intégrée axée sur la sécurité alimentaire et qui doit préserver des composantes systémiques de l'agro-écosystème comme l'eau et la biodiversité, améliorer le cycle nutritif des fermes et des écosystèmes dans lesquels elle est appliquée, faire intervenir les priorités environnementales dans les filières alimentaires et favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il a été aussi expliqué que la grande priorité de l'approche paysagère consiste à surveiller les services écologiques à diverses échelles et dans différentes zones agro-écologiques, afin de permettre aux autorités d'exploiter les synergies et de faire des arbitrages et que pour y parvenir, il faudra promouvoir l'application de pratiques et d'outils innovants dans les zones ciblées.

Cette vision a été comprise et acceptée par les personnes rencontrée.

3.2. Justification du choix et Présentation paysages sélectionnés

3.2.1. Justification des choix

Il a été expliqué au cours des focus groupes que le choix des paysages a fait l'objet d'une large concertation au niveau central et que ce choix s'est fondé sur la prise en compte de la fragilité de l'ensemble des écosystèmes du pays et de leur vulnérabilité aux effets du changement climatique tel que souhaité par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Sur cette base quatre paysages ont été choisis en fonction des critères suivants :

- Vulnérabilités au changement climatique et capacité de résilience ;

- Dégradation des ressources naturelles (terre, eau, végétation, etc.) et potentiel de régénération ;
- Importance de la biodiversité et état de conservation de celle-ci
- Importance socio-économique et culturelle du paysage
- Potentiel d'impact sur l'environnement local, national, régional et mondial.

3.2.2. Présentation des paysages sélectionnés

Sur la base des critères sus-énumérés, les paysages dont les noms et caractéristiques suivent ont été sélectionnés :

- **Paysage d'El Atf** : Biotope exceptionnel à l'échelle du pays, "habité", avec des capacités potentielles de régénération propres à assurer la résilience au changement climatique du capital de la biodiversité si des mesures d'adaptation au changement climatique sont prises. A cause de son importance écologique, biologique et socio-économique, cette zone proposée comme réserve de biosphère dans le cadre de la mise en œuvre de programmes environnementaux en vue d'assurer trois fonctions : (i) **une fonction de conservation**: pour assurer la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique, (ii) **une fonction de développement**: en vue de favoriser le développement économique et humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales, et (iii) **une fonction d'appui logistique**: pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et mondial, visant à la conservation et au développement durable. Ce paysage couvre une partie de la Wilaya du Gorgol et une partie de celle du Guidimakha et se trouve du point de vue climatique en zone sahélienne voire sahélo-soudanienne.
- **Le Paysage de la zone de transition écologique Oualo-diéri :** Ce paysage se trouve sur la façade dunaire à l'intersection des masses de sable avec les vallées fertiles, oasis et bas-fonds, source d'envasement et d'ensablement, riche en pâturages et nouvelle destinée des établissements et repeuplements humains. Ce paysage renferme de nombreuses forêts classées et un réseau hydrographique important avec des cours d'eau permanents qui permettent la mise en valeur des terres agricoles les plus hautes et la conservation de la biodiversité animale et végétale inféodée à ce milieu. Ce couvre toute la bande de terres fertiles du Oualo et de dunes rouges qui surplombent ces terres allant de la Moughataa de Keur Macène, à l'Ouest à la Moughataa de Boghé, à l'est. Elle se situe sur la vallée du fleuve Sénégal et son climat est du type sahélo-saharien.
- **Paysage de la zone de culture familiale pluviale d'Aftout Chargui :** Zone agro-pastorale à forte tendance à la dégradation des terres et une perte des facteurs et des moyens de production avec une population très pauvre et soumise aux aléas de l'insécurité alimentaire. Il comporte par un système endoréique de mares, de lacs et de marigots qui pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés qui vivent dans leur voisinage. Elle se situe en zone pluviale avec un climat sahélien.
- **Paysage de la mosaïque de zones humides des hodhs lointains :** Réseau de zones humides d'importance internationale marquées par la présence d'une importante avifaune migratrice du paléarctique occidental et jouant un rôle important dans la conservation de la biodiversité animale et végétale. En effet, les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau montrent une forte concentration d'anatidés, d'ardéidés, de laridés et de limicoles dans ces zones humides dont abritent encore une population relique de crocodiles du Nil. Ces zones humides sont particulièrement vulnérables au changement climatique à cause leur mode d'alimentation en eau dépendant

uniquement de la pluie. Elles sont aussi le support d'une économie locale qui y tire l'essentiel de ses moyens de subsistance (produits alimentaires, eau pâturages, etc.).

Les personnes rencontrées ont exprimé leur satisfaction quant à la pertinence du choix de ces paysages tout en exprimant le souhait de voir le SGP apportait des solutions durables aux problèmes environnementaux et d'insécurité alimentaire observés dans leur zone.

Les populations de la zone d'El Atf ont beaucoup insisté sur la maitrise des eaux de surface qui permettrait de régénérer le milieu, augmenter la sécurité alimentaire et mettre fin la multiplication de forages dans la zone ainsi que l'occupation anarchique de l'espace par des allochtones. Ils ont aussi déploré la disparition de plusieurs espèces végétales à haute valeur économique et écologique dont ils souhaitent la restauration.

Les groupes de personnes rencontrées à Rosso et à Hamdallahi ont insisté sur l'agroforesterie, la récupération des terres salées, la lutte contre l'ensablement et la lutte contre les plantes envahissantes.

Au Brakna et en Assaba les problèmes posés sont l'érosion hydrique et éolienne, la disparation de la couverture végétale et les conflits fonciers qui constituent un frein au développement notamment au niveau de la Wilaya du Brakna (Moughataa d'Aleg et de Maghta Lahjar).

Dans les Hodhs, les populations ont insisté sur la protection des ressources biologiques des zones humides et leur protection contre l'ensablement.

La population de Sileymaniya a souhaité voir la Mare de Mahmouda classée en aire protégée pour mettre un terme à l'exploitation abusive de l'ichtyfaune et de l'avifaune notamment migratrice qui fait l'objet d'un braconnage sans précédent.

3.2.3. Collecte d'informations socioéconomiques et biophysiques des paysages

Ce travail de collecte a été complété par une recherche bibliographique et a permis de contribuer à la caractérisation des paysages sélectionnés.

Annexe E

Review Sheet for the SGP Country Program Strategy

Review Categories	Questions	Put Check if Done/Any additional info or comments for CPMT
Strategy development process	1. Has the stakeholders' consultation process been taken? (Indicators to consider including number of meetings and participants from what sectors?) *(This could be in the introduction or background section of the CPS or could be explained further in the cover note to the CPS submission to CPMT)*	Checked : ▪ A dozen of meetings in total were held ▪ 32 persons met at the central level ▪ 54 persons met at local level grouped into 13 focus groups in 4 landscapes
	2. Is the baseline assessment technically sound? *(Some indicators of technical soundness includes: use of credible quantitative data, citation of scientific studies, assessment done by capable organization or institution, use of proper methodologies for both socio-economic and bio-physical assessments)*	Checked : The baseline assessment is technically sound (see the summary of the baseline assessment)
Selection of landscape/seascape	3. Has the country program selected a landscape/seascape or several of them? *(Important to note here that the landscape/seascape selected should be "important" to the country and in relation to the work that the SGP Country Programme will do)*	Checked : 4 landscapes have been selected based on their importance to the country (pages 30 to 33).
	4. Is there a map? *(The map should show important landscape/seascape aspects, both bio-physical such as topography, vegetation types, water-bodies, etc. as well as socio-economic such as villages, facilities, infrastructure, etc. Better still if the boundaries of these aspects are superimposed upon an aerial photo or satellite imagery of the landscape/seascape)*	Checked : ▪ A mapping has been provided to each landscape and all have been located in their respective georeferenced place ▪ Also, some illustrations of socioeconomics local products and the boundaries have been exhibited
	5. Is there a delineation of the focus area to be conserved? *(Within the boundaries of the landscape/seascape, potential project areas where communities and CSOs can be encouraged to develop appropriate projects are pinpointed)*	Checked : ▪ Yes, there is a clear delineation of the focus area to be conserved ▪ In the baseline initial assessment potential project activities suitable to each landscape are pinpointed in consutation with local communities
Results-oriented	6. Has the country program selected the appropriate OP6 strategic initiative or initiatives? *(Given the critical issues and needs within the selected landscape/seascape, the OP6 strategic initiative or initiatives that relate to such issues and needs are identified with the project categories that could be supported by the initiative or initiative)*	Checked : ▪ Yes. The country selected appropriate OP6 strategic initiatives ▪ Local consultations with communities brought about identification of needs and project categories of initiatives to be promoted
	7. Is the strategy clear about what will be achieved after four years? *(This could be a combination of quantitative and qualitative outcomes; important that they are measurable and that proof of results can be provided)*	Checked : ▪ Yes. ▪ The logframe clearly sets the expected outcomes (page 38)
	8. Are the targeted outcomes, activities and fund logically aligned?	Checked :

	(This relates to item 7 above – must make sure that the targeted outcomes can be reached as there are activities (potential projects) that will be supported and that there are enough grant funds to support the number of activities/projects needed achieve each targeted outcome. Assess well what $400,000 core funds grant allocation in 4 years, if you do not have STAR funds for OP6, can support. If the country programme aims to support more projects than what $400,000 can pay for, what then are the co-financing and resource mobilization effort that will be done and targeted amounts)	▪ The targeted outcomes, activities and fund are logically aligned ▪ The budgeted activities are consistent with the mobilized resources as the project will be implemented based on the demand
Partnerships and resource mobilization	9. Are there synergies for UNDP-CO programming and government programming including GEF funded full-sized or medium-sized projects? *(These synergies is as recommended by the recent SGP evaluation and is a commitment in the management response to the evaluation of the UNDP and GEF Secretariat. These synergies can be in the selection of the landscape/seascape (i.e. having site adjacent to or within larger projects or programs), in working for the same set of objectives, in the selection of projects, and in planned co-financing partnerships or use of the SGP country programme as a delivery mechanism)*	Checked : ▪ Yes (see page 16 and section 2.1.3.) ▪ Synergies are sought for via similar objectives, partnership, common selected sites
	10. Is there a good resource mobilization plan to meet funding requirement for GEF-6 (especially for country programs with no STAR funding) *(Important to have a concrete and practical plan with the targeted donors identified as well as the kinds of projects, co-financing partnerships, delivery mechanism envisioned and potential fund amounts to be raised by each)*	Checked : ▪ The resource mobilization strategy that focuses on stakeholders' consultation and partnership plan (page 10 et section 1.2.) raised commitment even in the absence of STAR funding ▪ Cofinancing has been developed with several ongoing projects
Grantmaker+ activities	11. Does the country program have sound "Grantmaker+" activities to justify the program's non-grant cost? *(The activities -- such as helping CSOs prepare proposals and access other donors, support for networking and policy advocacy, linking CSOs and Government in dialogues, doing communications and KM work, etc. -- that the NC as well as the PA, also the NSC and the TAG, will support using their own time and effort have to be identified. One way to determine the level of effort needed to be focused on this is to calculate the management cost (salaries and COB) to grant ratio. The ideal range is 25% – 30% management cost to grant ratio. With most country programmes only getting the core funds of $400,000 (and without STAR or successful resource mobilization with other donors), the ratio comes to even more than 50%. This means that in-kind support (time and effort of NC and PA, also NSC and TAG) when costed should equal a large percentage of the money value of salaries and COB).*	Checked : ▪ In the context of decreased funding ar reduced number of projects, fully captu SGP' services and impact requir Grantmaker+ activities ▪ This non-grant cost is crucial particular for this OP6 for which the landscap approach is still a new concept
Gender	12. Does the CPS strategy provide an analysis of the situation of women /men in the country and relevant landscape and explain how the country programme plans to improve gender equality and promote women empowerment?	Checked : ▪ The CPS strategy provides an analysis of the situation of women /men in the country and relevant landscape and explains how the country programme

	(The strengthening of gender equality and women empowerment can be done through incorporation of this aspect in the landscape/seascape baseline assessment, in dedicated stakeholder workshop topics and capacity development activities, in the template and criteria for review of project proposals, in encouraging women empowerment focused projects, and in the M&E procedures to be implemented)	plans to improve gender equality and promote women empowerment (page 35 and section 3.3.3.) ▪ The strengthening of gender equality and women empowerment has been promoted through their incorporation in the landscape baseline assessment, in dedicated stakeholder workshop topics and capacity development activities
M & E	13. Is the M&E system in alignment with the indicators of GEF-6? *(In SGP OP6, there will be project as well as country portfolio M&E – please see the SGP OP6 ProDoc logframe and its outcome indicators and see whether the country programme M&E will contribute to needed information regarding the achievement of global SGP OP6 indicators)*	Checked : ▪ Yes. The M&E system is in alignment with the indicators of GEF-6 (see Tableau 7 in page 38)
	14. Are there plans to track the "Grantmaker+" activities? *(As explained in the note to item 11 above, "Grantmaker+" activities will need to be assessed not only in terms of whether it provides further support to grant projects (i.e. dialogues to help scale up to the level of national policy the lessons learned of community projects) but also whether it provides a good rationale to maintain the cost of an NC and PA and a country programme despite low grant funds. This cannot be done without good tracking (i.e. what activities, who does what, amount of time and effort, value of in-kind support provided) of the NC, PA, NSC, TAG and other partners' unfunded contributions*	Checked : Yes. See page 10 and section 1.2
	15. Can the indicators be properly measured and reported at the local, national and global level? *(Important to have quantitative indicators measured through accepted methodologies or technologies, better with additional proof provided (before and after photos/videos, aerial photos, satellite imageries, field assessment by credible parties or institutions, testimonials by credible individuals or institutions, etc.)*	Checked : OUI (CL) page 38 tableau 7
Capacity development	16. Are there strategies or activities for building the capacity of stakeholders, e.g. stakeholders' workshops, proposal development workshops, trainings and other activities? *(The initiatives of SGP OP6 are quite new and innovative, i.e. what will make an agroecology project innovative? Climate smart? Most likely, the stakeholders that should best implement the related projects need to have relevant training on what these initiatives are. In landscapes/seascapes where there are few or no CSOs already experienced on these initiatives, the work in the landscape/seascape will have to be done directly by the communities themselves or with the help of outside assisting CSOs who also need an orientation on various aspects of the landscape / seascape. Important that there is a plan on how to build capacities to effectively implement the CPS)*	Checked : Yes. As a matter of fact there will be a consistent training for the national steering committee and for the CSOs OUI (page 41 et les sections : 5.2 et 5.3)

Risks	17. Are social and environmental safeguards considered? *(This is now a requirement for all GEF and UNDP projects. Guidance on SES had been provided. Please refer to this and have a section in the CPS on how the guidance will be implemented).*	Checked : OUI (page 44 et section 7.1.)
	18. Are risks (such as climate-related risks) analyzed and considered? *(Climate related risks should have been made part of the landscape/seascape baseline assessment. Risk reduction and management could be done through incorporation in proposal development (which has its own baseline assessment particularly for those in the "Climate Smart Innovative Agroecology" initiative), as a component of projects, having a dedicated activity (i.e. training or capacity development) should most stakeholders not understand what this is and how to manage risks, and integration into M&E (i.e. identification of possible barriers to success).*	Checked : OUI (page 44 et section 7.1.)

Annexe F

COMMENTS REVIEW SHEET

Thématique	Source	Comment	Mitigating action
Ressources mobilisées	Terence Hay-Edie	Please note that all SGP countries can expect to receive $400,000 (rather than $500,000 as indicated) from the OP6 Core resources as a minimum level of grant-making.	Only $400,000 appears in page 5 as the OP6 Core resources
Ressources mobilisées	Terence Hay-Edie	With regards to the reference to a balance of $17,500 from OP5, CPMT would suggest to remove this figure from the document	This amount has been removed from front page 5
Cofinancement	Terence Hay-Edie	La cible pour les co-financements pendant OP6 reste toujours 1:1 entre les fonds du FEM et les co-financements (en cash et en nature).	Cette cible a été insérée dans la section 2.3.2. comme Potentiel de complémentarité et de synergie
Risk	Terence Hay-Edie	It is also noted that the "misinterpretation" of the meaning of the OP6 landscape focus is listed as an identified risk to the SGP country programme during the Operational Phase.	A "catalytic grant" aimed at further developing and refining a database of resources pertaining to good working examples of ICCAs within the four landscapes
Tracking	Terence Hay-Edie	CPMT would recommend that the useful synthesis table of the key threats to the OP6 target landscapes (under Section 3.2.4 on p.68) be moved into the main body of the document	The synthesis table of Annex D on page 68 has been moved to Table 7 under section 3.2.2 of the main document on page 33